

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

Procès-verbal

Version intégrale



**Hyères**  
LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1  
A LA DELIBERATION N° 5

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

**ABSENTS :**

Mme Annick ZARCO, M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE à M. Francis ROUX, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 6  
A LA DELIBERATION N° 12

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

**ABSENTS :**

Mme Annick ZARCO, M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE à M. Francis ROUX, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 13  
A LA DELIBERATION N° 19

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Jeannine GOLÉ, la 1ère Adjointe**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Jeannine GOLÉ, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

**ABSENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Annick ZARCO, M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, M. François CARRASSAN à Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE à M. Francis ROUX, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 4 : DE LA DELIBERATION N° 20  
A LA DELIBERATION N° 28

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

**ABSENTS :**

Mme Annick ZARCO, M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, M. François CARRASSAN à Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Simone CHAMBOURLIER, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE à M. Francis ROUX, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 5 : DE LA DELIBERATION N° 29  
A LA DELIBERATION N° 65

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

**ABSENTS :**

M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, M. François CARRASSAN à Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Simone CHAMBOURLIER, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE à M. Francis ROUX, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 6 : DE LA DELIBERATION N° 66  
A LA DELIBERATION N° 95

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

ABSENTS :

M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, M. François CARRASSAN à Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX à M. Gilles HOFFART, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 7 : DELIBERATION N° 96

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Elie DI RUSSO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

**ABSENTS :**

M. Michel DALMAS, M. Laurent CUNEO, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, M. François CARRASSAN à Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX à M. Gilles HOFFART, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 8 : DE LA DELIBERATION N° 97  
A LA DELIBERATION N° 101

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

**ABSENTS :**

M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, M. François CARRASSAN à Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX à M. Gilles HOFFART, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX  
Tél : 04 94 00 78 78  
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2013

QUORUM N° 9 : DE LA DELIBERATION N° 102  
A LA DELIBERATION N° 114

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT HUIT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Melle Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, Mme Lucette RITONDALE, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN

**ABSENTS :**

M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Jacques DE LUSTRAC à M. Michel PELLEGRINO, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Frédérique GALLOU, Mme Geneviève SEVILLA à M. Edmond BACCI, M. François CARRASSAN à Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX à M. Gilles HOFFART, M. Jean-Pierre NOYER à Melle Magali MOIZAN

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

**M. LE MAIRE** : Bonjour à toutes et à tous.

Mesdames et Messieurs, je déclare la séance ouverte et je demande à Monsieur MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel.

Monsieur Patrice MILLET procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame GIRARDO qui est la benjamine et que nous accueillerons dans quelques secondes.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

Vous avez reçu les comptes-rendus des séances du 15 mars 2013 et 11 avril 2013, appellent-ils de votre part des questions ou des observations ?

**Mlle MOIZAN** : Monsieur le Maire, chers collègues au moment d'approuver le procès verbal de la séance du 15 mars dernier, la délibération n°17 adoptée ce jour là par votre majorité porte ses fruits, si je peux m'exprimer ainsi, nous allons devoir examiner aujourd'hui 172 décisions prises durant un trimestre, décisions par délégation prises, et délibérer sur 113 questions, dont excusez du peu, certaines sont très importantes pour la ville. C'est mission impossible, sauf à « bâcler » les choses ou, il faut que nous y passions deux jours, si nous voulons vraiment explorer toutes les questions.

Vos pouvoirs accrus, des réunions du Conseil Municipal réduites au minimum légal, tous les trimestres, visant à transformer cette assemblée d'élus du peuple, en simple chambre d'enregistrement de vos décisions. Voilà la caractéristique principale de votre fin de mandat. Monsieur le Maire, votre équipe a été élue en 2008 avec un peu plus d'un tiers des voix des électeurs, il vous incombait de rassembler largement, nous n'avons eu droit qu'à un triste spectacle de crises successives au sein de votre majorité. En mars prochain, il appartiendra aux hyéroises et aux hyérois de se prononcer, mais en termes de bilan d'exercice sur la démocratie locale, votre bilan est triste.

**M. LE MAIRE** : Ceci est votre point de vue.

**Mme MONFORT** : Nous aimerions que ce soit un peu plus rigoureux que la dernière fois au niveau, de l'expression des votes qui n'ont pas forcément été notés comme il le fallait, que l'on soit vigilant sur le nombre de procurations données. Il y avait des loupés la dernière fois, certains en avaient deux. Donc, nous demandons que ces conseils se tiennent dans les règles légales et que l'on fasse bien attention au respect de la procédure.

**M. LE MAIRE** : Je constate que la rigueur de la gestion administrative est remise en cause j'en prends acte, et je pense que Monsieur le Directeur Général des Services qui est particulièrement visé me fera passer une réponse que je vous ferai, mais permettez moi de vous dire que je suis assez estomaqué personnellement par ces remarques.

**M. JAUBERT** : Bonjour tout le monde, suite à l'intervention de notre collègue Magali MOIZAN, je ne comptais pas intervenir mais je voudrais vous dire que comme ancien, si je peux appeler comme cela mon statut, nous avons connu dans cette assemblée communale, dans le précédent mandat des séances à 140 questions au Conseil Municipal, j'en avais relevées une le 25 juin, on y a passé la journée et à l'époque, cela n'a troublé personne. Quant à la démocratie qui ne serait pas mise en place, par Monsieur le Maire, cela me gêne de le dire, car j'apparais toujours comme l'ancien combattant, mais encore une fois, allez voir ce qui se passe ailleurs et vous verrez comment la démocratie est appliquée dans les autres communes de l'agglomération Toulonnaise vis-à-vis de l'opposition. Nous avons la chance à Hyères d'avoir une municipalité qui a donné des moyens à l'opposition, ce qui n'était pas le cas et ce qui n'est pas le cas ailleurs, les moyens matériels, financiers, de temps. Simplement, la démocratie, lorsque l'on veut l'appliquer, il faut s'impliquer et là je regrette, mais beaucoup ne s'impliquent pas, merci de m'avoir écouté.

**M. LE MAIRE** : Merci Alain.

**Mlle MOIZAN** : Je ne veux pas épiloguer avec Monsieur JAUBERT, mais lorsque l'on a trahi ses électeurs, les leçons...

**M. LE MAIRE** : Vous savez, ce n'est pas le seul ! La différence, c'est qu'il a trahi les électeurs qui ne l'avaient pas élu sur un programme.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉS PAR 36 VOIX**

**4 ABSENCES : Mme MONFORT, M. CUNEO, Mme MOIZAN, M. N OYER,  
Conseillers Municipaux**

Selon l'article L 2121-14 dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Dans ce cas, le maire peut, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il convient donc, d'élire en mon absence, le Président de la séance, je vous propose Madame Jeannine GOLÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé, avec le dossier de séance, la liste détaillée des décisions que j'ai prises par délégation. Je vous demande si elles appellent de votre part, des questions ou des observations ?

Comme on l'a déjà dit, s'il y a des questions, Isabelle ou moi, on vous répondra de façon plus précise lors d'entrevues, si vous le voulez.

**N° 30 – COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES – Contrats d'assurances – Lot n°5 : Assurance flotte automobile – Année 2012 – Marché négocié passé après appel d'offres ouverts infructueux – Avenant n°1 – Régularisation de la prime d'assurance.**

Avenant n°1 passé avec la société SMACL ASSURANCES afin de régulariser le montant de la prime d'assurance de la flotte automobile qui a augmenté en 2012 de 7 212,53 € TTC, soit + 5,38 %.

**PUBLIÉE LE 26 FEVRIER 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 26 FEVRIER 2013**

**N° 31 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Service Population – Objets perdus et trouvés – Modification de la régie.**

Il est institué auprès du Service Population une régie de recettes pour l'encaissement des paiements pour l'expédition par voie postale des objets perdus.

**PUBLIÉE LE 26 FEVRIER 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 26 FEVRIER 2013**

**N° 32 – COMMANDE PUBLIQUE – POLICE MUNICIPALE –** Acquisition et maintenance de terminaux mobiles de verbalisation – Marché à bons de commande – Année 2013 – Procédure adaptée.

Marché passé avec le groupement monétique et communication/GMX pour les montants suivants :

Montants annuels	2013	2014	2015	2016
Minimum TTC	10 000 €	Pas de montant minimum	Pas de montant minimum	Pas de montant minimum
Maximum TTC	40 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €

**PUBLIÉE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2013**

**N° 33 – COMMANDE PUBLIQUE – CULTURE ET PATRIMOINE –** Convention et valorisation du site archéologique d'Olbia – Mission de maîtrise d'œuvre – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse.

Marché passé avec l'entreprise EUPALINO GIE D'ARCHITECTURE pour un montant de 144 500 € TTC.

**PUBLIÉE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2013**

**N° 34 – ANIMATION –** Gratuité des salles du forum, Espace 3000, Espace de la Villette et Espace Nautique.

- Championnat de France de Tor-Ball le 2 mars 2013 à l'Espace 3000 par le Comité Régional Handisport Côte d'Azur
- Loto du Hyères Handi Club Basket le 3 mars 2013 à l'Espace de la Villette
- Soirée dansante du Lion's club d'Hyères Azur le 9 mars 2013 au Forum du Casino
- Assemblée générale et repas de la Fédération Nationale du Mérite Maritime le 9 mars 2013 à l'Espace Nautique
- Concert de Gospel, 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Bibliothèque Sonore le 17 mars 2013 au Forum du Casino
- Championnat d'Europe de Kick Boxing le 30 mars 2013 par le Ring Olympique Hyérois à l'Espace 3000

**PUBLIÉE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2013**

**N° 35 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal - Occupation temporaire Place Clemenceau – Autorisation consentie à l'association GREENPEACE.

Autorisation consentie à titre gratuit pour une exposition intitulée « Arctique, l'innocence en danger » le 7 mars 2013.

**PUBLIÉE LE 4 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 MARS 2013**

**N° 36 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Programmation estivale 2013.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec Jean Claude CAMUS PRODUCTIONS pour le spectacle de TAL, le 24 juillet 2013, pour un cachet de 19 728,50 € TTC.

**PUBLIÉE LE 4 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 MARS 2013**

**N° 37 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Route de Giens – La Capte – Autorisation consentie à Monsieur Jean-Luc PAPIN.

Autorisation consentie pour l'exploitation d'un camion snack du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 28 février 2014 et moyennant une redevance de 1 860 €.

**PUBLIÉE LE 5 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 5 MARS 2013**

**N° 38 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place du Belvédère à Giens – Autorisation consentie à « Art en Vie ».

Autorisation consentie pour l'installation d'un marché de la création le dimanche 17 mars 2013, pour une redevance de 3,20 € par m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 6 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 MARS 2013**

**N° 39 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Parc de stationnement du Casino – Disposition relative au remboursement proratisé – Abonnement de jour.

Il est proposé aux abonnés la possibilité de résilier leur abonnement et d'être remboursés pour les mois restant à courir jusqu'au 31 décembre 2013.

**PUBLIÉE LE 6 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 MARS 2013**

**N° 40 – POLICE MUNICIPALE** – Dispositifs ETFR (Equipement de Terrain Feu Rouge).

Une convention est passée pour une durée de 5 ans entre l'Etat et la Commune pour l'installation de dispositifs de contrôle automatisé de franchissement de feux rouges, appelés ETFR. La commune ne prévoit pas de demander une redevance pour ces ETFR.

**PUBLIÉE LE 7 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 MARS 2013**

**N° 41 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Ateliers artisanaux – Ecole municipale des Arts et de la Culture – Actualisation des tarifs des stages hebdomadaires.

Les tarifs des stages hebdomadaires pendant les vacances scolaires sont les suivants :

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS	
	-moins de 26 ans -allocataires a minima sociaux	Autres adultes	-moins de 26 ans -allocataires à minima sociaux	Autres adultes
Déjà inscrits	36,00 €	38, 00 €	42,00 €	53,00 €
Nouveaux Inscrits	40, 00 €	44, 00 €	44, 00 €	55, 00 €

**PUBLIÉE LE 7 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 MARS 2013**

**N° 42 – ANIMATION** – Gestion des salles - Gratuité Forum du Casino, Espace 3000, Espace nautique et Espace de la Villette.

Gratuité du Forum du Casino pour :

- L'Action tableau par l'association ROTARACT les 15 et 16 mars 2013 au Forum du Casino.

**PUBLIÉE LE 8 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 8 MARS 2013**

**N° 43 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Ecole primaire des Iles d'Or – Mise à disposition de locaux à l'association « Méditerranéan Protected Areas Network » (MedPAN).

Les locaux étant trop petits, l'association a demandé à mettre fin à cette autorisation, à compter du 15 mars 2013.

**PUBLIÉE LE 12 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 MARS 2013**

**N° 44 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Régie de recettes – Taxe de Publicité - Abrogation de la régie.

Considérant les changements de la réglementation en matière de recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure, il convient d'abroger, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, les décisions n°35 du 15.03.2000 et n° 178 du 9.11.2001.

**PUBLIÉE LE 12 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 MARS 2013**

**N° 45 – ASSURANCES** – Biens communaux endommagés – Perception d'une indemnité au titre du préjudice matériel subi.

Le 2 juillet 2010, un camion a endommagé, la borne de validation des tickets du parking du Port d'Hyères, la commune accepte l'indemnité de 24 846,60 € en remboursement des dégâts subis.

**PUBLIÉE LE 13 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 MARS 2013**

**N° 46 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Fête de la musique.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société SO LOVE, pour le spectacle de « Magic système live tour 2013 » le 21 juin 2013, pour un cachet de 31 966,50 € TTC.

**PUBLIÉE LE 13 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 MARS 2013**

**N° 47 – COMMANDE PUBLIQUE** – ESPACES VERTS – Travaux d'espaces verts, de voirie et de maçonnerie courante sur les équipements publics de la commune – Marché à bons de commande – Année 2011 – Appel d'offres ouvert – Avenant n°5 : introduction d'un prix nouveau.

Avenant n° 5 passé avec le groupement SAS SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE/SAS MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT, afin d'introduire un prix nouveau :

- **Prix 3.8.1.471** : Fourniture et livraison ulmus resista new horizon 20/25 en motte ou en container : 340 € H.T.

**PUBLIÉE LE 13 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 MARS 2013**

**N° 48 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Festival'Hyères 2013

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société Artistic records, pour le spectacle « La folie des années 80 » le 6 août 2013 pour un cachet de 72 795 € TTC.

**PUBLIÉE LE 15 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MARS 2013**

**N° 49 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Site archéologique d'Olbia – Tarification.

DÉCISION ABROGÉE

**PUBLIÉE LE 15 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MARS 2013**

**N° 50 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Spectacles de la Saison Artistique au Théâtre Denis et à l’Eglise Anglicane – Tarifs.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

- 13 € au Théâtre Denis
- 6 € à l’Eglise Anglicane

**PUBLIÉE LE 15 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MARS 2013**

**N° 51 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Salle audiovisuelle du Park Hôtel – Actualisation des tarifs d’utilisation.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

<b>UTILISATEUR</b>	<b>TARIF JOURNALIER</b>
<p><b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une conférence à caractère culturel ou artistique, ouverte au public et à entrée libre et gratuite</i></b>  <u>Mise à disposition de la salle :</u>            -sans prestation technique            -avec régie technique : sonorisation, projection</p>	<p>gratuité gratuité</p>
<p><b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation culturelle ou artistique à entrée ou participation payante</i></b>  <u>Mise à disposition de la salle :</u>            -sans prestation technique            -avec régie technique : sonorisation, projection</p>	<p>gratuité 38 €</p>
<p><b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée libre ou gratuite</i></b>  <u>Mise à disposition de la salle :</u>            -sans prestation technique            -avec régie technique : sonorisation, projection</p>	<p>gratuité 38 €</p>
<p><b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée payante</i></b>  <u>Mise à disposition de la salle :</u>            -sans prestation technique            -avec régie technique : sonorisation, projection</p>	<p>112 € 150 €</p>
<p><b><i>Etablissements scolaires de la commune et associations à but non lucratif organisant une manifestation au profit d’une œuvre d’intérêt général</i></b></p>	

Mise à disposition de la salle : -sans prestation technique -avec régie technique : sonorisation, projection	gratuité gratuité
<b>Autres utilisateurs</b> Mise à disposition de la salle : -sans prestation technique -avec régie technique : sonorisation, projection	156 € 193 €

**PUBLIÉE LE 15 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MARS 2013**

**N° 52 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Eglise Anglicane – Actualisation des tarifs d'utilisation.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

<b>UTILISATEUR</b>	<b>TARIF JOURNALIER</b>
<b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une conférence, une réunion ou une exposition à caractère culturel ou artistique, ouverte au public et à entrée libre et gratuite</i></b> <u>Mise à disposition de l'Eglise :</u> -sans régie technique -avec régie technique	gratuité gratuité
<b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée libre et gratuite</i></b> <u>Mise à disposition de l'Eglise:</u> -sans régie technique -avec régie technique : son, éclairage -avec régie technique : son, éclairage et piano droit accordé -avec règle technique : son, éclairage et piano de concert accordé	gratuité 92 € 144 € 231 €
<b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée payante</i></b> <u>Mise à disposition de l'Eglise:</u> -sans régie technique -avec régie technique : son, éclairage -avec régie technique : son, éclairage et piano droit accordé -avec régie technique : son, éclairage et piano de concert accordé	112 € 139 € 196 € 278 €

<p><b>Associations sous convention avec la commune organisant une manifestation à entrée payante</b></p> <p><u>Mise à disposition de l'Eglise:</u></p> <p>-avec régie technique : son, éclairage 77 €</p> <p>-avec régie technique : son, éclairage et piano droit accordé 113 €</p> <p>-avec régie technique : son, éclairage et piano de concert accordé 139 €</p>	
<p><b>Associations à but non lucratif organisant une manifestation au profit d'une action d'intérêt général et établissements scolaires de la commune</b></p> <p><u>Mise à disposition de l'Eglise:</u></p> <p>-sans régie technique gratuité</p> <p>-avec régie technique : son, éclairage gratuité</p> <p>-avec régie technique : son, éclairage et piano droit accordé 57 €</p> <p>-avec régie technique : son, éclairage et piano de concert accordé 139 €</p>	
<p><b>Autres utilisateurs</b></p> <p><u>Mise à disposition de l'Eglise:</u></p> <p>-sans régie technique 156 €</p> <p>-avec régie technique : son, éclairage 213 €</p> <p>-avec régie technique : son, éclairage et piano droit accordé 268 €</p> <p>-avec règle technique : son, éclairage et piano de concert accordé 352 €</p>	

**PUBLIÉE LE 15 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MARS 2013**

**N° 53 – CULTURE ET PATRIMOINE** - Théâtre Denis – Actualisation des tarifs d'utilisation.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

<b>UTILISATEUR</b>	<b>TARIF JOURNALIER</b>
<p><b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée libre et gratuite</i></b>  <u>Mise à disposition du Théâtre:</u>            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et projection            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano droit accordé            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé</p>	<p>187 €            279 €            465 €</p>
<p><b><i>Associations à but non lucratif de la commune organisant une manifestation à entrée payante</i></b>  <u>Mise à disposition du Théâtre:</u>            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et projection            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano droit accordé            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé</p>	<p>278 €            369 €            555 €</p>
<p><b><i>Associations sous convention avec la commune organisant une manifestation à entrée payante</i></b>  <u>Mise à disposition du Théâtre:</u>            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et projection            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano droit accordé            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé</p>	<p>77 €            113 €            139 €</p>
<p><b><i>Associations à but non lucratif organisant une manifestation au profit d'une action d'intérêt général et établissements scolaires de la commune</i></b>  <u>Mise à disposition du Théâtre:</u>            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et projection            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano droit accordé            -avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé</p>	<p>gratuité            92 €            278 €</p>

<b>Autres utilisateurs</b>	
Mise à disposition du Théâtre:	
-avec régie technique de sonorisation, éclairage et projection	439 €
-avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano droit accordé	536 €
-avec régie technique de sonorisation, éclairage et piano de concert accordé	814 €

**PUBLIÉE LE 15 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MARS 2013**

**N° 54 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Ecole municipale des Arts et de la culture  
Actualisation des tarifs des droits d'inscription et des cours.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

	<b>RÉSIDENTS</b>		<b>NON RÉSIDENTS</b>	
	-moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes	-moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes
Droit annuel d'inscription	28 €	66 €	77 €	156 €
Forfait de cours trimestriel 1 <sup>ère</sup> discipline	23 €	38 €	38 €	48 €
Forfait de cours trimestriel Discipline supplémentaire	23 €	38 €	38 €	48 €

**PUBLIÉE LE 19 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 MARS 2013**

**N° 55 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Ateliers artisanaux – Actualisation des tarifs  
des droits d'inscription et des cours.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

	<b>RÉSIDENTS</b>		<b>NON RÉSIDENTS</b>	
	-moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes	-moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes
Droit annuel d'inscription	43 €	87 €	60 €	117 €
Forfait de cours trimestriel 1 <sup>ère</sup> discipline	54 €	107 €	69 €	139 €
Forfait de cours trimestriel Discipline supplémentaire	54 €	107 €	69 €	139 €

**PUBLIÉE LE 19 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 MARS 2013**

**N° 56 – CULTURE ET PATRIMOINE – Ateliers artisanaux – Ecole Municipale des Arts et de la Culture – Actualisation des tarifs des stages hebdomadaires.**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

	<b>RÉSIDENTS</b>		<b>NON RÉSIDENTS</b>	
	-moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes	-moins de 26 ans -allocataires (minima sociaux)	Autres adultes
Déjà inscrits	36 €	38 €	42 €	53 €
Nouveaux inscrits	40 €	44 €	44 €	55 €

**PUBLIÉE LE 19 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 MARS 2013**

**N° 57 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle Festival'Hyères 2013.**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société Eliott pour le concert Reggae « SON DU MARCHE/MAS ROMEO/ U ROY/CAPLETON » le 6 août 2013 pour un cachet de 63 743,10 €.

**PUBLIÉE LE 19 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 MARS 2013**

**N° 58 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine public communal – Occupation temporaire – Place République – Autorisation consentie à Monsieur Ambroise LACROIX.**

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand pour la vente de bouquets de Rameaux le 24 mars 2013 et pour une redevance de 7,60 €.

**PUBLIÉE LE 21 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 MARS 2013**

**N° 59 – CULTURE ET PATRIMOINE – Site archéologique d'Olbia – Tarification.**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

<b>Entrée</b>	Adulte	2,50 €
	Adulte en groupe constitué (minimum 10 personnes)	1,50€/personne
	Adulte - Lot de 500 tickets à 1,50 € l'unité - Lot de 100 tickets à 2 € l'unité	750 € 200 €
	- Moins de 18 ans – accompagné d'un adulte - Enseignant - Etudiant - Titulaire de carte : lcom, presse, guide conférencier - Opération « Accueil des nouveaux arrivants ».	Gratuité
<b>Visite guidée en supplément de l'entrée</b>	Adulte en individuel ou en groupe	2,50€/personne
	Groupe de scolaires, avec accompagnateurs	12 €
	- Moins de 18 ans, accompagné d'un adulte - Enseignant - Etudiant - Titulaire de carte : lcom, presse, guide conférencier - Opération « Accueil des nouveaux arrivants »	Gratuité
<b>Vidéoconférence en supplément de la visite guidée</b>	Groupe de scolaires et périscolaires	11 €
<b>Atelier découverte comprenant une visite guidée thématique</b>	Adulte ou enfant en individuel	4 €
	Groupe de scolaires ou périscolaires	45 €
<b>Concerts</b>		Gratuité

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 60 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Occupation temporaire 51-53 Avenue du Levant – Autorisation consentie à l'association nationale d'action sociale des personnels de la Police Nationale.

Autorisation consentie pour une période de 3 ans (du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2016) moyennant une redevance de 3 542,88 € pour l'année 2013 (révisable chaque année) pour l'utilisation d'une portion du domaine public de 782 m<sup>2</sup>, contigüe à la propriété de l'association, afin de l'utiliser comme parking privatif.

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 61 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire 14 Avenue Alphonse Daudet – Autorisation consentie à Madame Suzanne LAFAILLE TORLOTING

Renouvellement de l'autorisation consentie pour une période de 3 ans (du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2016), moyennant une redevance annuelle de 527,80 € pour l'année 2013 (révisable chaque année) pour une portion du domaine public de 145 m<sup>2</sup>, contigüe à sa propriété afin de l'utiliser comme jardin.

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 62 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal Place Saint Pierre – Autorisation consentie à l'Office de Tourisme d'Hyères.

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'exploitation d'un kiosque d'information pendant la saison touristique du 24 juin au 9 septembre 2013.

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 63 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal Quai du Docteur Robin – Autorisation consentie à l'office de Tourisme d'Hyères.

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'exploitation d'un kiosque d'information de 6 m<sup>2</sup> pendant la saison touristique.

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 64 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine privé de la commune – Résiliation du bail de courte durée consenti sur un local dépendant du domaine privé de la commune – 120, traverse de l'Arrogante – Madame Claudine RAFFELINI.

A la suite de la vente de la parcelle, traverse de l'Arrogante, il convient de résilier, à compter du 15 mars 2013, le bail de courte durée.

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 65 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE –** Affaire MAGNAN C/ COMMUNE D'HYERES – Demande d'annulation de la décision d'opposition à une déclaration préalable de travaux en date du 5 juillet 2012.

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 11 décembre 2012, Monsieur MAGNAN a demandé l'annulation de la décision d'opposition à une déclaration préalable de travaux portant sur le remplacement partiel de la toiture d'un bâtiment situé 594 chemin du Père Eternel.

La Commune a assuré la défense de ses intérêts.

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 66 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Occupation temporaire route de la Madrague à Giens – Autorisation consentie à Madame Yolande SANTERVAS.

Autorisation consentie pour l'exploitation d'un camion pizza du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2013 et moyennant une redevance totale de 930 €.

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 67 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Occupation temporaire – Place d'Armes à Porquerolles – Autorisation consentie à Madame Patricia COLONNA.

Autorisation consentie pour l'exploitation d'un stand de fruits et légumes de 33 m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2014 et moyennant une redevance annuelle de 4 039,20 €.

**PUBLIÉE LE 22 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MARS 2013**

**N° 68 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Boulevard de la Marine – l'Aviation – Ancienne école de la Plage – Mise à disposition de locaux au secours populaire Français – Antenne d'Hyères.

Un avenant à cette autorisation est consenti, à compter du 2 avril 2013, pour la mise à disposition d'un local supplémentaire d'une superficie de 101,57 m<sup>2</sup>. Les autres dispositions restent inchangées.

**PUBLIÉE LE 25 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MARS 2013**

**N° 69 – COMMANDE PUBLIQUE - EAU-LITTORAL-PROPRETE – Déchets urbains**  
– Collecte des ordures ménagères et résidus urbains sur le continent et les îles d'Hyères ainsi que la collecte sélective de matériaux recyclables – Lot technique n°2 : collecte des ordures ménagères et déchets urbains et collecte sélective des déchets ménagers recyclables sur les îles d'Hyères – Avenant n°2.

Avenant n°2 passé avec la S.A. ONYX MEDITERRANEE afin d'assurer le transport maritime des véhicules de collecte de déchets sur les îles d'une part et d'autre part, pour la nouvelle gestion des gravats et déchets verts sur l'île de Porquerolles, pour un coût supplémentaire estimé à 283 018, 46 € TT.C.

**PUBLIÉE LE 25 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MARS 2013**

**N° 70 – COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS ET MOYENS GENERAUX –**  
Bâtiments communaux – Fourniture de mobiliers divers – Marchés à bons de commande – Années 2013 à 2016 – Lot n° 3 : mobilier de collectivité – Marché négocié après appel d'offres ouvert infructueux.

Marché passé avec l'entreprise SNC CHOUETT'BUREAU pour les montants annuels suivants :

- Minimum : 8 000 € TTC
- Maximum : 100 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 25 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MARS 2013**

**N° 71 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS D'HYERES – Prestations de nettoyage**  
et d'entretien des locaux et des vitreries des bâtiments des ports d'Hyères – Marché à bons de commande – Années 2013 à 2016.

Marché avec l'entreprise ARC EN CIEL SERVICES pour les montants annuels suivants :

- Minimum : 40 000 € TTC
- Maximum : 90 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 25 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MARS 2013**

**N° 72 – COMMANDE PUBLIQUE – SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES –**  
Vérification des installations d'électricité et de gaz, des ascenseurs et des systèmes de sécurité incendie – Marché à bons de commande – Année 2013 – Appel d'offres ouvert.

Marché passé avec l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL pour les montants annuels suivants :

- Minimum : 35 000 € TTC
- Maximum : 70 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 25 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MARS 2013**

**N° 73 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE –** Fourniture de matériaux et agrégats – Marchés à bons de commande – Années 2013 à 2016 – Appel d'offres ouvert après appel d'offres ouvert déclaré sans suite – Lot N° 1 : Fourniture de matériaux bitumeux.

Marché passé avec l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE pour les montants annuels suivants :

- Minimum : 40 000 € TTC
- Maximum : 160 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 25 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MARS 2013**

**N° 74 – ASSURANCE –** Biens communaux endommagés – Perception d'une indemnité au titre du préjudice matériel subi.

Le 3 octobre 2012, un véhicule a endommagé la barrière du parking du Port d'Hyères, la commune accepte l'indemnité de 11 152,08 € en remboursement des dégâts subis.

**PUBLIÉE LE 25 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MARS 2013**

**N° 75 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – 1, rue de la Darse – Autorisation consentie à Madame Yolande LEMOINE.

Autorisation consentie pour une bande de terrain de 103 m<sup>2</sup> à usage de jardin, du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2016 et moyennant une redevance annuelle de 374,92 € pour l'année 2013.

**PUBLIÉE LE 25 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 MARS 2013**

**N° 76 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation temporaire - Occupation du domaine public consentie à l'association G.A.A.C.

Autorisation consentie pour organiser « La Foire de Pâques » le lundi 1<sup>er</sup> avril 2013 Place Daviddi et Bld des Girelles à l'Ayguade et moyennant une redevance de 3,20 € le m<sup>2</sup>.

**PUBLIÉE LE 26 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 26 MARS 2013**

**N° 77 – AGRICULTURE – ESPACES VERTS** – CIMETIERE (rétrocession) de la concession trentenaire située : 3<sup>ème</sup> division Carré Auguste Renoir – Rangée 7 n°75/5.

**PUBLIÉE LE 26 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 26 MARS 2013**

**N° 78 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Ateliers artisanaux – Ecole municipale des Arts et de la Culture – Tarifs des stages hebdomadaires.

L'article 6 de la décision par délégation n°56 du 19 mars 2013 est modifié comme suit :

*« Les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, même s'ils sont réglés avant cette date ».*

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 79 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n° 1 : Désamiantage.**

Marché passé avec la société ARVI TRAVAUX pour un montant de 18 657,60€ TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 80 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n° 2 : Démolition – terrassement – gros œuvre.**

Marché passé avec la société EBM SCAPPINI pour un montant de 111 421,15€ TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 81 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°3 : Charpente – couverture – bardage – étanchéité.**

Marché passé avec la société DURANCE CHARPENTES pour un montant de 46 795, 29 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 82 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°4 : Cloisons – doublage – faux plafonds**

Marché passé avec la société CAVALLIN pour un montant de 26 941,10 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 83 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium.**

Marché passé avec la société RUIZ ALUMINIUM pour un montant de 45 445,61 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 84 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°6 : Menuiseries intérieures.**

Marché passé avec la société M.B.M. Var pour un montant de 24 801,45 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 85 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°7 : Revêtement de sols souples.**

Marché passé avec la société la Maison Moderne pour un montant de 20 955,06 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 86 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°8 : Peinture - ravalement**

Marché passé avec la SOCIETE AZUR PROVENCE PEINTURE pour un montant de 31 069,68 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 87 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°9 : Serrurerie**

Marché passé avec la Société SHM pour un montant de 25 806,88 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 88 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°10 : Plomberie – chauffage – ventilation.**

Marché passé avec la société SNEF pour les montants suivants :

- **Base** : 72 239, 17 € TTC
- **Option 1** : 17 552, 02 € TTC
- **Option 2** : 12 546, 22 € TTC

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 89 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°11 : Electricité.**

Marché passé avec la société SNEF pour un montant de 49 289,82 € TTC.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 90 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Démolition du préfabriqué Sud – Construction d'un bâtiment – Restructuration des bâtiments Ouest et central – Procédure adaptée – Lot n°12 : V.R.D. – Espaces verts.**

Marché passé avec la société BERTOMEU pour un montant de 15 615,93 €.

**PUBLIÉE LE 27 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MARS 2013**

**N° 91 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Festival l'Hyères 2013.**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la société SO LOVE, pour le spectacle de Patrick BRUEL, le 1<sup>er</sup> août 2013, pour un cachet de 182 152,50 € TTC.

**PUBLIÉE LE 28 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 28 MARS 2013**

**N° 92 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriété communale – Les Salins – Parcelle IH 4 – Autorisation d'occupation temporaire consentie à la société VEOLIA PROPLETE.**

Autorisation consentie, à compter du 2 avril 2013 (pour une durée ne pouvant excéder 12 ans), pour stocker des caissons vides sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup>, et moyennant une redevance annuelle de 7 500 €.

**PUBLIÉE LE 28 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 28 MARS 2013**

**N° 93 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire – Port d'Hyères – Autorisation consentie au groupe Nice Matin.**

Autorisation consentie pour l'organisation d'une manifestation « Nautisme Auto Show Var Matin » du 26 mars au 12 avril 2013, et moyennant une redevance de 30 000 €.

**PUBLIÉE LE 29 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MARS 2013**

**N° 94 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place Clemenceau – Autorisation consentie au Lion's Club.**

Autorisation consentie, à titre gratuit, pour l'organisation d'une demi-journée d'information et de dépistage du diabète, le samedi 6 avril 2013.

**PUBLIÉE LE 29 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MARS 2013**

**N° 95 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation temporaire – Occupation du domaine public – Autorisation consentie à l'association CIL du Port.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un vide grenier le 13 avril 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/ m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 29 MARS 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MARS 2013**

**N° 96 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place Daviddi à l'Ayguade – Autorisation consentie à M. Henri MERCALDO.

Autorisation consentie, le 14 avril 2013, pour l'installation d'un manège enfantin, et d'un stand de pêche aux canards pour une redevance totale de 18,70 €.

**PUBLIÉE LE 2 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 AVRIL 2013**

**N° 97 – COMMANDE PUBLIQUE – INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS** – Travaux de voirie – Marché à bons de commande – Année 2010 – Avenant n°3 : Introduction de quatre prix nouveaux et rectificatif de l'avenant n°2.

**Avenant n°3** passé avec la société Varoise de Construction Routière SA (SVCR SA) pour l'introduction de quatre nouveaux prix et un rectificatif de l'avenant n° 2 :

- G 20 – « Pose de modules alvéolaires » dont l'unité au mètre carré posé est de 42,80 € H.T.
- G.20.1 – « Découpe des modules alvéolaires » dont l'unité au mètre linéaire coupé est de 5,35 € H.T.
- G 20.2 - « Fourniture et pose de plots de marquage » dont l'unité de plot posé est de 4,15 € H.T.
- G 20.3 – « Fourniture et pose de dalle caoutchouc antidérapante PMR » dont l'unité au mètre carré posé est de 71,70 € H.T.

**Rectificatif de l'avenant n°2** :

- G 16.A – « Entourage d'arbre avec aggloméré de bois » dont l'unité est le m<sup>2</sup> de 87,50 € H.T. le m<sup>2</sup>, au lieu de la simple unité.

**PUBLIÉE LE 3 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 AVRIL 2013**

**N° 98 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire CITO C/ COMMUNE D'HYERES (demande d'annulation du rejet du recours gracieux en date du 11/06/2012 suite à une demande d'AOT).**

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 26 juillet 2012, Monsieur CITTO a demandé l'annulation de la décision de refus d'octroyer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public située place d'Armes à Porquerolles.

La Commune a assuré la défense de ses intérêts.

**PUBLIÉE LE 3 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 AVRIL 2013**

**N° 99 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SAS NEW IM C/ COMMUNE D'HYERES (demande de constater l'illégalité de la décision de refus du PC tacite n° 10Y0184 du 25/08/10)**

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 30 juillet 2012, la SAS NEW IM a demandé de constater l'illégalité du refus de délivrer le permis de construire tacite en vue de la réalisation d'un collectif de 24 logements situé rue Protée et d'enjoindre au Maire de délivrer l'arrêté constatant le permis tacite.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. C.G.C.B., titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 3 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 AVRIL 2013**

**N° 100 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire Syndicat copropriétaires « Les Arcades » C/ COMMUNE d'HYERES (demande annulation de l'arrêté de PC n° 12Y0118 du 17/08/2012 délivré par à PITCH PROMOTION).**

**N° 101 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire Syndicat Copropriétaires « Les Arcades » et Autres C/ COMMUNE D'HYERES (demande annulation de l'arrêté de PC n° 12Y0119 du 14/09/2012 délivré à PITCH PROMOTION).**

Par deux requêtes enregistrées au greffe du Tribunal administratif de Toulon les 16 octobre et 12 novembre 2012, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Les Arcades a demandé l'annulation des permis de construire accordés à PITCH PROMOTION pour la réalisation d'un collectif de 88 logements situé 7 rue Gallieni et 6 rue Casteuil.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. C.G.C.B., titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 3 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 AVRIL 2013**

**N° 102 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place du Belvédère à Giens – Autorisation consentie à « Art en Vie ».

Autorisation consentie pour l'installation d'un marché de la création les 21 avril, 16 juin, 8 septembre 2013 (de 9 h 00 à 18 h 00) et le 14 et 28 juillet, le 4 et 18 août 2013 (de 16 h 00 à 24 h 00) et moyennant une redevance de 3,20€/m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 3 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 AVRIL 2013**

**N° 103 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place des Pêcheurs aux Salins – Autorisation consentie au COF DES SALINS.

Autorisation consentie pour l'organisation de Puces Nautiques les 22 et 23 juin 2013 et moyennant une redevance de 3,20€/m<sup>2</sup>/jour et de 22,10 €/jour pour la buvette.

**PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2013**

**N° 104 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place des Pêcheurs aux Salins – Autorisation consentie au COF DES SALINS.

Autorisation consentie pour l'organisation de la Fête du Terroir le 25 mai 2013 et moyennant une redevance de 3,20€/m<sup>2</sup>/jour et de 22,10 €/jour pour la buvette.

**PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2013**

**N° 105 – COMMANDE PUBLIQUE – INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS** – Aménagement des avenues du 15<sup>ème</sup> Corps, Alphonse Denis et Maréchal de Lattre de Tassigny – Lot 2 : voirie et réseaux secs – Tranche ferme – Procédure adaptée.- Avenant n°1.

Avenant n°1 passé avec la SNC EIFFAGE TP MEDITERRANEE afin de prendre en compte des modifications et de ce fait, de faire ressortir une plus-value de + 18 291,44 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2013**

**N° 106 – COMMANDE PUBLIQUE – INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS** – Aménagement de l'avenue Pierre de Coubertin, de la rue Sainte Douceline et du chemin de Ronde – Procédure adaptée – Lot N°1 : voirie et réseaux divers.

Marché passé avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE pour les montants suivants :

Montants du marché en solution de base :

- Tranche ferme : 1 265 929,43 € TTC
- Tranche conditionnelle : 311 310,46 € TTC

**PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2013**

**N° 107 – COMMANDE PUBLIQUE – INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS** – Aménagement de l'avenue Pierre de Coubertin, de la rue Sainte Douceline et du chemin de Ronde – Procédure adaptée – Lot N°2 : éclairage public.

Marché passé avec la société S.A.S. SATELEC pour un montant de 155 708,79 € TTC.

**PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2013**

**N° 108 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée – Réalisation d'un film documentaire sur Saint-Pierre de l'Almanarre.

Marché passé avec Monsieur David GEOFFROY de la Société Court-Jus Production pour un montant de 14 591,20 € TTC.

**PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2013**

**N° 109 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Route de Giens, la Capte – Autorisation consentie à Monsieur Sébastien GUELLAFF.

Autorisation consentie pour l'exploitation d'un camion-snack du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2014 et moyennant une redevance annuelle de 1 800 €.

**PUBLIÉE LE 4 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 4 AVRIL 2013**

**N° 110 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place d'Armes à Porquerolles – Autorisation consentie à Madame Patricia COLONNA.

L'article 10 de la décision n°67 du 21.03.2013 est abrogé et remplacé comme suit : « *la présente expirera automatiquement et de plein droit le 30 avril 2014 sans que le bénéficiaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité* ».

**PUBLIÉE LE 5 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 5 AVRIL 2013**

**N° 111 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – 59 avenue du Docteur Robin – Autorisation consentie à la SARL REGARDS

Autorisation consentie pour l'installation d'un kiosque pour la vente et la location de bateaux, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2013 et moyennant une redevance de 408 € pour les 5 mois.

**PUBLIÉE LE 5 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 5 AVRIL 2013**

**N° 112 – ANIMATION** – Gestion des salles – Gratuité du Forum du Casino, Espace 3000, Espace nautique et Espace de la Villette

- Exposition du 3 au 7 avril 2013 au Forum du Casino par la B.A.N. d'Hyères,
- Concert au profit de l'association RETINA le 6 avril 2013 à l'Espace de la Villette par l'ASPTT section chant
- Forum emploi le 10 avril 2013 au Forum du Casino par la Mission CORAIL
- Repas le 13 avril 2013 au Forum du Casino par le ROTARY
- Concert en faveur du don d'organes le 20 avril 2013 au Forum du Casino par le LION'S club

**PUBLIÉE LE 5 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 5 AVRIL 2013**

**N° 113 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire Place Daviddi à l'Ayguade – Autorisation consentie à « Une Ecole pour IKOULPOUR »

Autorisation consentie à titre gratuit, pour l'organisation d'un tournoi de pétanque avec pique-nique et buvette le dimanche 5 mai 2013.

**PUBLIÉE LE 8 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 8 AVRIL 2013**

**N° 114 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire Rue Manet – Autorisation consentie au CIL Les Collines du Paradis.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un vide grenier et d'un pique-nique le dimanche 12 mai 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 8 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 8 AVRIL 2013**

**N° 115 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire Place du Belvédère à Giens – Autorisation consentie à « Art en Vie ».

Autorisation consentie pour l'installation d'un marché de la création le dimanche 19 mai 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 8 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 8 AVRIL 2013**

**N° 116 – COMMANDE PUBLIQUE** – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Etude de définition pour la candidature de la commune d'Hyères à l'opération grand site « OGS Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères » et au label « Grand Site de France » - Avenant n°1 : prolongation.

Avenant n°1 passé avec le groupement FOLLEA-GAUTIER/Atelier d'écologie urbaine afin de procéder à la prolongation de deux mois du contrat actuel.

**PUBLIÉE LE 8 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 8 AVRIL 2013**

**N° 117 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire Société VEOLIA EAU C/ COMMUNE D'HYERES (demande annulation du titre de recette n°1339 du 10/04/2012).

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 7 juin 2012, la Société VEOLIA a demandé l'annulation du titre de recette d'un montant de 1 122,14 euros (4<sup>ème</sup> trimestre 2011) correspondant à l'occupation du domaine public communal par les réseaux d'assainissement des eaux usées.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. VEDESI., titulaire du lot 1 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 118 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire avenue Gambetta – Autorisation consentie à M. Henri MERCALDO.

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand de pêche aux canards et d'un stand de barbe à papa lors de la Foire aux Plants le 24 avril 2013 pour une redevance totale de 20,50 €.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 119 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Hyères la Médiévale – Saint Louis en terre Hyéroise.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec le Théâtre des Vieux Ordinaires (Troupe la Petite Flambe) pour des animations médiévales les 5, 6, 7 juillet 2013, pour un cachet de 4 274 € TTC.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 120 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Hyères la Médiévale – Saint Louis en terre Hyéroise.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la Troupe Morescarole pour des spectacles médiévaux les 5, 6, 7 juillet 2013 pour un cachet de 6 550 € TTC.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 121 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Hyères la Médiévale – Saint Louis en terre Hyéroise.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la Troupe Les Maures pour des spectacles médiévaux les 5, 6, 7 juillet 2013 pour un cachet de 6 795 € TTC.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 122 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Hyères la Médiévale – Saint Louis en terre Hyéroise.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la Compagnie Alchymère pour des spectacles médiévaux les 5, 6 et 7 juillet 2013 pour un cachet de 6 200 € TTC.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 123 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Hyères la Médiévale – Saint Louis en terre Hyéroise.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la Troupe les Dragons du Cormyr pour des spectacles médiévaux les 6 et 7 juillet pour un cachet de 4 815 € TTC.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 124 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Hyères la Médiévale – Saint Louis en terre Hyéroise.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec Le Théâtre de Verdure pour des animations médiévales et un tournoi de chevalerie les 6 et 7 juillet 2013 pour un cachet de 12 252 € TTC.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 125 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Hyères la Médiévale – Saint Louis en terre Hyéroise.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec la troupe les Blancs Manteaux pour des spectacles médiévaux les 5, 6, 7 juillet 2013 pour un cachet de 6 000 € TTC.

**PUBLIÉE LE 9 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 9 AVRIL 2013**

**N° 126 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie Place Daviddi à l'Ayguade à l'Union des commerçants de l'Ayguade ceinturon.

Autorisation consentie pour l'organisation d'une foire aux plants et aux végétaux avec des animations pour enfants, le 14 avril 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 11 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 11 AVRIL 2013**

**N° 127 – COMMANDE PUBLIQUE** – EDUCATION – Assistance en vue de la liquidation du contrat d'affermage de la restauration scolaire – Procédure adaptée.

Marché passé avec la société STRATEGY TO JOIN (Stra TJ) pour un montant de 19 936,12 € TTC.

**PUBLIÉE LE 11 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 11 AVRIL 2013**

**N° 128 – COMMANDE PUBLIQUE** – ANIMATION – Location de matériel pour l'organisation de concerts FESTIVAL'HYERES 2013 – Procédure adaptée. Lot n°1 : Location, montage et démontage de podiums.

Marché passé avec la Société FL STRUCTURES pour un montant de 22 963,20 € TTC.

**PUBLIÉE LE 12 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 AVRIL 2013**

**N° 129 – COMMANDE PUBLIQUE** – ANIMATION – Location de matériel pour l'organisation de concerts FESTIVAL'HYERES 2013 – Procédure adaptée. Lot n°2 : Location, montage et démontage d'une tribune et location de barrières de chantier.

Marché passé avec la société LT EVENTS pour un montant de 22 963,20 € TTC.

**PUBLIÉE LE 12 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 AVRIL 2013**

**N° 130 – COMMANDE PUBLIQUE – ANIMATION –** Location de matériel pour l'organisation de concerts FESTIVAL'HYERES 2013 – Procédure adaptée. Lot n°3 : Location, montage et démontage de matériels électriques.

Marché passé avec la Société ELECTRIKA pour un montant de 31 914,06 € TTC.

**PUBLIÉE LE 12 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 AVRIL 2013**

**N° 131 – COMMANDE PUBLIQUE – LOGISTIQUE EVENEMENTIELLE –** Illuminations – Acquisition de décors lumineux – Marché à bons de commande – Années 2013 à 2016 – Appel d'Offres ouvert.

Marché passé avec l'entreprise SAS France ILLUMINATIONS pour les montants annuels suivants :

- Minimum : 15 000 € TTC
- Maximum : 90 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 12 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 AVRIL 2013**

**N° 132 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Occupation temporaire – Place Saint Louis – l'Ayguade – Autorisation consentie à « Shar-Pei Club de France ».

Autorisation consentie pour l'organisation d'une manifestation canine les 25 et 26 mai 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/par m<sup>2</sup>/par jour.

**PUBLIÉE LE 12 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 AVRIL 2013**

**N° 133 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX –** Fournitures – marchés à bons de commande – Lot n°5 : matériaux de construction – menuiserie – Année 2010 – Mise en appel d'offres ouvert – Avenant de transfert n°1.

Avenant n°1 passé avec la Société DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX (D.M.B.P.) suite au rachat du fonds de commerce de la société COMPTOIRS DES BOIS ET CONTREPLAQUES (C.B.C.).

**PUBLIÉE LE 15 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 15 AVRIL 2013**

**N° 134 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Régie de recettes et d'avances – Auditorium du Casino – Modification de la régie.

L'article 11 de la décision n°204 du 28/11/2011 est modifié comme suit :

- Les moyens de règlement que le régisseur est habilité à utiliser pour le paiement des dépenses sont les suivants : *(en numéraire, par chèque tiré sur le compte de Dépôt de Fonds au Trésor de la régie de recettes et d'avances ouvert auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques, par virement bancaire).*

**PUBLIÉE LE 16 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 16 AVRIL 2013**

**N° 135 – COMMANDE PUBLIQUE** – EAU – LITTORAL – PROPRIÉTÉ – Acquisition de conteneurs enterrés type « colonne » - Marché à bons de commande – Années 2013 à 2016 – Appel d'offres ouvert.

Marché passé avec l'entreprise ASTECH pour les montants annuels suivants :

- Minimum : 25 000 € TTC
- Maximum : 250 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 19 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 AVRIL 2013**

**N° 136 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie pour le Parking de la Bergerie à l'association des commerçants de la Capte.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un marché de l'Art et du Loisir Créatif le 21 avril 2013, et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>/par jour et 22,10 € pour la buvette.

**PUBLIÉE LE 19 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 AVRIL 2013**

**N° 137 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Propriétés communales – 616, chemin de la Villette – Mise à disposition de locaux à usage de stockage à l'association « Mazanga ».

Autorisation consentie à titre gratuit, à compter du 2 mai 2013 (pour une durée ne pouvant excéder 12 ans), pour des locaux à usage de stockage.

**PUBLIÉE LE 22 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 AVRIL 2013**

**N° 138 – COMMANDE PUBLIQUE – EAU – LITTORAL – PROPRIETE – Ile de Porquerolles – Transport d'eau par bateau citerne – Marché à bons de commande – Années 2013 – 2016 – Appel d'offres ouvert.**

Marché à bons de commande, sans montant minimum et maximum, passé avec la société CHEYRESY & FASTOUT.

**PUBLIÉE LE 23 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 AVRIL 2013**

**N° 139 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie pour le Parking de l'Espace 3000 au Hyères Football Club**

Autorisation consentie à titre gratuit, pour l'organisation d'une manifestation le 28 avril 2013.

**PUBLIÉE LE 24 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 24 AVRIL 2013**

**N° 140 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Val des Rougières HLM Bellevue – Bât J – Mise à disposition à l'Association Hyères Handi Basket.**

Autorisation consentie à titre gratuit, à compter du 2 mai 2013 (pour une durée ne pouvant excéder 12 ans), pour l'occupation d'un logement de type F5 d'une surface de 136 m<sup>2</sup>

**PUBLIÉE LE 24 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 24 AVRIL 2013**

**N° 141 – SPORTS - Organisation de la manifestation « Mac Do Kids Sports » à Hyères par la Société « Alice Evènements ».**

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation d'une étape de la Tournée « Mac Do Kids sports » le 20 mai 2013, place Clemenceau.

**PUBLIÉE LE 25 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 AVRIL 2013**

**N° 142 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI GFDI 23 C/ COMMUNE D'HYERES (demande annulation de l'arrêté de refus du PC n°10Y0138).

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 9 avril 2013, la Société GFDI 23 a demandé l'annulation du refus du permis de construire concernant la création d'une surface commerciale « Grand frais », Quartier Saint Martin, route des Loubes.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. C.G.C.B., titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 25 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 25 AVRIL 2013**

**N° 143** – **COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie pour le Parking de la Bergerie à l'Association des commerçants de La Capte.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un marché de l'Art et du Loisir Créatif le 5 mai 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 30 AVRIL 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 30 AVRIL 2013**

**N° 144** – **ANIMATION** – Gestion des salles – Gratuité – Forum du Casino, Espace 3000, Espace nautique et Espace de la Villette.

- Assemblée des AVF au Forum du Casino le 16 mai 2013,
- 37<sup>ème</sup> Nuit des Arts Martiaux le 18 mai 2013 à l'Espace 3000 par le Dojo des Iles d'Or
- Le Festival de l'Anche au Forum du Casino du 24 au 27 mai 2013.

**PUBLIÉE LE 2 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 MAI 2013**

**N° 145** – **COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie pour le Parking du Lycée du Golf Hôtel à l'Union des Locataires du St Georges.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un vide grenier le 12 mai 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 3 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 MAI 2013**

**N° 146 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire du Parking au droit du Square VERHILLE – Autorisation consentie au COF des Salins.

Autorisation consentie pour l'installation d'une buvette, moyennant une redevance de 22,10 €, lors du tournoi de Beach Rugby le 12 mai 2013.

**PUBLIÉE LE 6 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 MAI 2013**

**N° 147 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire de la Plage naturelle des Salins – Autorisation consentie au COF des Salins.

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation d'un tournoi de Beach-Rugby, sur la plage, le 12 mai 2013

**PUBLIÉE LE 6 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 MAI 2013**

**N° 148 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie pour la Place du jeu de boules à l'association des commerçants de La Capte.

Autorisation consentie pour l'organisation de la Fête de la Fleur le 12 mai 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour, plus un branchement électrique à 1,80 €/ jour.

**PUBLIÉE LE 6 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 MAI 2013**

**N° 149 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire de la Place Clemenceau à Hyères – Autorisation consentie à la société Alice Evènements.

Autorisation consentie pour l'organisation de la tournée sportive McDo Kids Sport le 20 mai 2013 et moyennant une redevance de 155 €/jour.

**PUBLIÉE LE 6 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 MAI 2013**

**N° 150 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public COMMUNAL – Occupation temporaire Porte Massillon – Autorisation consentie à Monsieur Henri MERCALDO.

Autorisation consentie le 21 juin 2013, pour l'installation et l'exploitation d'un manège enfantin moyennant une redevance de 9,70 €, d'un stand de barbe à papa pour 9,70 € et le branchement électrique pour 1,80 €/jour.

**PUBLIÉE LE 6 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 MAI 2013**

**N° 151 – COMMANDE PUBLIQUE** – BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX – Travaux d'entretien et de grosses réparations d'étanchéité – Marché à bons de commande – Année 2013 – Procédure adaptée.

Marché passé avec la Société ASTEN pour les montants annuels suivants :

- Minimum : 100 000 € TTC
- Maximum : 400 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 7 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 MAI 2013**

**N° 152 – COMMANDE PUBLIQUE** – BATIMENTS – Fourniture et installation d'un bloc sanitaire automatique anti-vandalisme Place Saint Louis à L'Ayguade – Procédure adaptée.

Marché passé avec la Société SAGELEC pour un montant de 52 497,10 € TTC.

**PUBLIÉE LE 7 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 MAI 2013**

**N° 153 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Programmation à l'Auditorium du Casino – Saison 2013/2014

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec Fantaisie Prod, pour le spectacle « En concertS » par Michael GREGORIO le 26 octobre 2013, pour un cachet de 31 650 € TTC.

**PUBLIÉE LE 7 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 MAI 2013**

**N° 154 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Propriété communale – Lieudit le Château – Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie à Monsieur Alain SANTI.

Autorisation consentie à titre gratuit, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 (pour une période ne pouvant excéder 12 ans), et pour une parcelle de terrain d'environ 25 m<sup>2</sup>.

**PUBLIÉE LE 7 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 MAI 2013**

**N° 155 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Aménagement d'une aire de stationnement – Location à la Commune du terrain de Monsieur BIANCOTTO Jean.

Monsieur BIANCOTTO loue à la Commune un terrain de 23 595 m<sup>2</sup>, durant la période estivale du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2013, pour une indemnité forfaitaire et globale de 6 097,96 €.

**PUBLIÉE LE 13 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 MAI 2013**

**N° 156 - ABROGÉE**

**PUBLIÉE LE 13 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 MAI 2013**

**N° 157 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION** – Emprunt de 1 000 000 € auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Prêt souscrit afin de financer les investissements 2013 inscrits au Budget Primitif de la Commune d'Hyères, ses caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 000 000 €
- Durée du prêt : 15 ans
- Périodicité : Annuelle
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,83 %

**PUBLIÉE LE 13 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 MAI 2013**

**N° 158 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Propriétés communales – Hôtel de Ville – Avenue Joseph Clotis – Trésorerie Municipale – Révision de la redevance.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, la redevance annuelle est fixée à 16 320,06 €.

**PUBLIÉE LE 13 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 MAI 2013**

**N° 159 – COMMANDE PUBLIQUE** – EDUCATION – Restauration scolaire et périscolaire de la Commune d'Hyères les Palmiers – Marché à bons de commande – Années 2013 à 2017 – Procédure adaptée.

	<b>ANNÉES 2013-2014</b>	<b>ANNÉES 2014-2015</b>	<b>ANNÉES 2015-2016</b>	<b>ANNÉES 2016-2017</b>
<b>Minimum annuel TTC</b>	2 500 000 €	2 562 500 €	2 626 562,50 €	2 692 226,56 €
<b>Maximum annuel TTC</b>	3 500 000 €	3 587 500 €	3 677 187,50 €	3 769 117,19 €

**PUBLIÉE LE 15 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 15 MAI 2013**

**N° 160 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation temporaire – Occupation du domaine public – Autorisation consentie à l'association CIL des Salins d'Hyères.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un vide Grenier le 20 mai 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 16 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 16 MAI 2013**

**N° 161 – JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire ARAGONESS C/ COMMUNE D'HYERES – (Demande d'indemnisation suite à l'accident survenu le 18/08/2001).

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 19 mars 2013, Madame ARAGONESS a demandé la condamnation de la Commune à réparer les conséquences dommageables à la suite de l'accident survenu le 18 août 2001 lors de la manifestation nautique et pyrotechnique au pied de la Tour Fondue.

Les intérêts de la Commune sont confiés à Maître PLATON, mandaté par notre compagnie d'assurance.

**PUBLIÉE LE 17 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 17 MAI 2013**

**N° 162 – SPORTS** – Révisions des tarifs d'inscription au passeport des Activités Sportives pour les Séniors (P.A.S.S.).

A compter du 8 juin 2013, les tarifs d'inscription sont les suivants :

	<b>ANCIENS TARIFS</b>	<b>NOUVEAUX TARIFS</b>
<b>Inscription à l'année (hors activités aquatiques)</b>	<b>75 €</b>	<b>77 €</b>
<b>Inscription à l'année (avec activités aquatiques)</b>	<b>100 €</b>	<b>103 €</b>

**PUBLIÉE LE 17 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 17 MAI 2013**

**N° 163 – SPORTS** – Stade Gaby Robert (Costebelle) – remplacement du gazon synthétique – Procédure adaptée.

Marché passé avec la société MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT pour un montant de 472 441, 53 € TTC.

**PUBLIÉE LE 22 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MAI 2013**

**N° 164 – ASSURANCE** – Biens communaux endommagés – Perception d'une indemnité au titre du préjudice matériel subi.

Le 19 octobre 2012, un véhicule a endommagé le portique de l'Espace 3000, la commune accepte l'indemnité de 1 435,20 € en remboursement du préjudice subi.

**PUBLIÉE LE 22 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MAI 2013**

**N° 165 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle – Programmation estivale 2013.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat de cession de spectacle avec France CABARET PRODUCTIONS pour le spectacle de Michel FUGAIN « Bon an mal an » le jeudi 15 août 2013 pour un cachet de 39 979,44 € TTC.

**PUBLIÉE LE 22 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MAI 2013**

**N° 166 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Propriétés communales – La Bergerie (ex Camping Municipal de La Bergerie) – Monsieur CARANTA Jean Pierre – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, le montant de la redevance annuelle est de 12 846,82 € TTC.

**PUBLIÉE LE 22 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 22 MAI 2013**

**N° 167 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage naturelle des Salins – Autorisation consentie au club Hyères Triathlon.

Autorisation consentie à titre gratuit afin d'organiser le 1<sup>er</sup> Triathlon d'Hyères le 2 juin 2013.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2013**

**N° 168** – **COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Régie de recettes  
– Droits de place – Produits communaux divers – Modification de la régie.

Il est institué auprès du service COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE une régie de recettes afin de revoir à la hausse, du mois d'avril au mois de septembre, le montant des encaissements.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2013**

**N° 169** – **DIRECTION PROXIMITE** – Contrôle financier de premier niveau dans le cadre du projet MED-3R – Service Direction de Proximité.

Marché passé avec la société Equidisto pour un montant de 4 903,60 € TTC.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2013**

**N° 170** – **COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie pour le Parking de la Bergerie à l'association des commerçants de la Capte.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un vide grenier le dimanche 9 juin 2013 et moyennant une redevance de 3,20 € le m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2013**

**N° 171** – **COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie pour la Place du Jeu de Boules et les rues autour de la place à l'association des commerçants de la Capte.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un marché de l'Art et du Loisir Créatif le dimanche 2 juin et moyennant une redevance de 3,20 € le m<sup>2</sup>/jour, plus 1,80 € pour le branchement électrique.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2013**

**N° 172 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – 21, avenue Gambetta – Autorisation consentie à la CIC Lyonnaise de banque.

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand permettant la présentation d'offres spéciales et d'avantages exclusifs ainsi qu'un jeu concours le samedi 8 juin 2013 et moyennant une redevance de 19,20 €.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2013**

**N° 173 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Ayguade – Autorisation consentie à la Direction Départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation d'une compétition sportive scolaire les mercredis 29 mai et 5 juin 2013.

**PUBLIÉE LE 23 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 23 MAI 2013**

**N° 174 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Régie d'avances – Service informatique et télécommunications – Création de la régie.

Il est institué auprès du service informatique et télécommunications une régie d'avances pour le paiement d'achat de petits matériels informatiques et achat ou renouvellement de noms de domaine qui sera installée auprès de ce même service.

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MAI 2013**

**N° 175 - JURIDIQUE** – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire Société MASSILIA ETANCHEITE C/ COMMUNE D'HYERES (demande indemnitaire suite à résiliation d'un marché).

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon de Toulon le 25 février 2013, la société MASSILIA ETANCHEITE a demandé réparation du préjudice qu'elle a subi du fait de la résiliation du marché de travaux d'isolation thermique et d'étanchéité de toiture concernant le gymnase des Rougières.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. VEDESI., titulaire du lot 1 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 27 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 MAI 2013**

**N° 176 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE – Parc auto – Fourniture et pose d'un caisson grand volume sur un châssis Renault Master PC – Procédure adaptée.**

Marché passé avec la société VAR PARE BRISE MILANO EQUIPEMENTS pour un montant de 9 807,20 € TTC.

**PUBLIÉE LE 29 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MAI 2013**

**N° 177 – ANIMATION – Contrat de cession de spectacle – Programmation Auditorium du Casino – Saison 2013/2014**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat de cession de spectacle avec Fantaisie Prod, pour le spectacle « De mieux en Mieux Pariel » par Gustave PARKING, le 10 mai 2013 pour un cachet de 12 976,50 € TTC.

**PUBLIÉE LE 29 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MAI 2013**

**N° 178 – ASSURANCE – Biens communaux endommagés – Perception d'une indemnité au titre du préjudice matériel subi.**

Un véhicule a endommagé un poteau de signalisation de l'avenue Nocart, la commune accepte l'indemnité de 187,05 € TTC en remboursement du préjudice subi.

**PUBLIÉE LE 28 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 28 MAI 2013**

**N° 179 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire du Boulevard des Girelles à l'Ayguade – Autorisation consentie aux Artisans Créateurs de Provence**

Autorisation consentie pour l'organisation des nuitées artisanales tous les lundis aux mois de juillet et août 2013 et moyennant une redevance de 3,20 €/m<sup>2</sup>.

**PUBLIÉE LE 29 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MAI 2013**

**N° 180 – ASSURANCE** – Biens communaux endommagés – Perception d'une indemnité au titre du préjudice matériel subi.

Un véhicule a endommagé l'aménagement paysager du rond-point de l'Hippodrome d'Hyères, la commune accepte l'indemnité de 1 644,50 € TTC en remboursement du préjudice subi.

**PUBLIÉE LE 29 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 MAI 2013**

**N° 181– COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire de la Plage de l'Almanarre – Autorisation consentie à Hyères Kite surf Association.

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation du Championnat d'Europe de Kite Surf du 27 mai au 3 juin 2013.

**PUBLIÉE LE 30 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 30 MAI 2013**

**N° 182 – COMMANDE PUBLIQUE** – VOIRIE – Fourniture de matériaux et agrégats – Marchés à bons de commande – Années 2013 à 2016 – Appel d'offres ouvert – Lot n°2 : fourniture d'agrégats – Avenant n°1 : introduction de six prix nouveaux

Prix 37	Galets jaunes Vergèze 150/300	La tonne = 58,92 € H.T.
Prix 38	Galets jaunes Vergèze 20/40	La tonne = 55,20 € H.T.
Prix 39	Pouzzolane 4/6, 6/15, > 150	La tonne = 51,33 € H.T.
Prix 40	Bloc de Pouzzolane	La tonne = 120,26 € H.T.
Prix 41	Gravier 6/10 de Vaugines	La tonne = 43,68 € H.T.
Prix 42	Ballast 40/100 de Maubec	La tonne = 48,80 € H.T.

**PUBLIÉE LE 31 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 MAI 2013**

**N° 183 – ANIMATION** – Gestion des salles – Gratuité du Forum du Casino, de l'Espace 3000, de l'Espace nautique et Espace de la Vilette

- La remise des diplômes par l'APREEV le 5 juin 2013 au Forum du Casino
- Le congrès de Rugby par la FFR du 20 au 22 juin 2013 au Forum du Casino
- Gala de gymnastique par Hyères Gym le 27 juin 2013 à l'Espace 3000

**PUBLIÉE LE 31 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 MAI 2013**

**N° 184 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** - Domaine public communal – Occupation temporaire – Avenue de Gaulle – Avenue des Iles d'Or – Autorisation consentie à Monsieur Lahcène-Jean FEKAK

Autorisation consentie pour la vente de ballons et de petits jouets lumineux pour la Fête de la Musique le 21 juin 2013 et moyennant une redevance de 21,40 €.

**PUBLIÉE LE 31 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 MAI 2013**

**N° 185 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Place du jeu de boules – Loto de l'Association des commerçants de la Capte

Autorisation consentie pour l'organisation d'un loto le 9 juin 2013 et moyennant une redevance de 22, 10 € pour la buvette et 1, 80 € pour le branchement électrique

**PUBLIÉE LE 31 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 MAI 2013**

**N° 186 – VOIRIE** – Actualisation du coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2014

Pour l'année 2014, le coefficient concernant la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité « dite loi NOME » applicable sur notre commune, sera fixé à 8,44 € (il est actuellement à 8,28) selon l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation publié par l'INSEE.

**PUBLIÉE LE 31 MAI 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 MAI 2013**

**N° 187 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage des Salins – Autorisation consentie à l'Association Hand-ball Cuers Pierrefeu.

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation d'un tournoi de handball sur sable le 9 juin 2013.

**PUBLIÉE LE 3 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 JUIN 2013**

**N° 188 – CULTURE ET PATRIMOINE** – Réhabilitation – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine – Avenant de transfert n°1

Avenant de transfert n°1 passé avec le groupement AGENCE D'ARCHITECTURE BROCHET-LAJUS-PUEYO mandataire du groupement AGENCE D'ARCHITECTURE BROCHET-LAJUS-PUEYO/SARL André VERDIER/GINGER BEFS SAS/OVERDRIVE suite à la fusion absorption de la société GINGER BEFS SAS à la société GRONTMIJ SA.

**PUBLIÉE LE 3 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 JUIN 2013**

**N° 189 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Propriété communale – Autorisation de passage temporaire consentie à Madame Michèle CONSTANCIAS

Autorisation consentie à titre gratuit pour une durée d'un mois à compter du 3 juin 2013, pour la réalisation de travaux de réfection d'une façade appartenant à Mme CONSTANCIAS dont la parcelle jouxte un terrain communal.

**PUBLIÉE LE 3 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 JUIN 2013**

**N° 190 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Autorisation d'occupation temporaire consentie à l'Association Club Canoë

Autorisation consentie à titre gratuit, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, sans pouvoir excéder une durée de 12 ans, afin de stocker les canoës et des kayaks de l'association.

**PUBLIÉE LE 3 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 JUIN 2013**

**N° 191 – SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES** – Réalisation de 4 spectacles pyrotechniques sur la commune d'Hyères les Palmiers – Année 2013 – Procédure adaptée – Lot n°1 : Feu d'artifice du 13 juillet 2013 et fourniture d'une barge.

Marché passé avec l'entreprise EFC EVENEMENT pour un montant de 24 000 € TTC.

**PUBLIÉE LE 5 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 5 JUIN 2013**

**N° 192 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à la Paroisse Ste Madeleine

Autorisation consentie à titre gratuit, au Père Benoit MORADEI pour le Centenaire de l'Eglise Ste Madeleine le 8 juin 2013

**PUBLIÉE LE 6 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 JUIN 2013**

**N° 193 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Régie de recettes – Service des sports – Stages sportifs polyvalents – Modification de la régie

Il est institué une régie de recettes auprès du Service des sports afin d'élargir la nature des produits encaissés et de revoir à la hausse le montant d'encaisse autorisé

**PUBLIÉE LE 7 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 JUIN 2013**

**N° 194 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à Monsieur GIRODO Carl.

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand de glaces sur le Parking de l'Almanarre au Nord de la Route du Sel du 22 juin au 22 septembre 2013 et moyennant une redevance totale de 465 €.

**PUBLIÉE LE 10 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUIN 2013**

**N° 195 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à Monsieur PIRO Gérald.

Autorisation consentie pour l'installation et l'exploitation d'un stand de crêpes et churros sur le Parking de l'Almanarre au Nord de la Route du Sel du 22 juin au 22 septembre et moyennant une redevance totale de 465 €.

**PUBLIÉE LE 10 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUIN 2013**

**N° 196 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Salins des Pesquiers – Autorisation consentie à la Société Blanc et Rochebois.

Autorisation consentie pour l'organisation d'une exposition pour formation le 5 juillet 2013 et moyennant une redevance de 145, 60 €.

**PUBLIÉE LE 10 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUIN 2013**

**N° 197 – ANIMATION** – Contrat de cession de spectacle FESTIVAL'HYERES 2013

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de cession de spectacle, avec la société Artistic records, pour le spectacle « La folie des Années 80 » le 7 août 2013 pour un cachet de 72 795 € TTC.

**PUBLIÉE LE 10 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 JUIN 2013**

**N° 198 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – La Capte – Front de mer à l'Association des commerçants de la Capte.

Autorisation consentie pour l'organisation de la Fête de la Mer le 16 juin 2013, et moyennant une redevance de 3,20 € du m<sup>2</sup>, plus une buvette à 22,10 €, un point chaud à 9,70 € et le branchement électrique pour 1,80 €.

**PUBLIÉE LE 11 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 11 JUIN 2013**

**N°199 – JURIDIQUE** – DECISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire HOHL C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'indemnisation suite à véhicule endommagé par le portail du stade Berteau)

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 18 février 2013, Madame HOHL a demandé l'indemnisation de son préjudice suite à son véhicule endommagé par le portail du stade Berteau.

Les intérêts de la Commune sont confiés à Maître PHELIP, mandaté par notre compagnie d'assurance.

**PUBLIÉE LE 11 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 11 JUIN 2013**

**N°200– JURIDIQUE – DECISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire COMMUNE D'HYERES (Référé expulsion des gens du voyage).**

Les gens du voyage ayant envahi des terrains de la Commune depuis le 9 juin 2013, une requête en référé a été déposée au Tribunal administratif de Toulon afin d'obtenir l'expulsion forcée des occupants sans droit ni titre du domaine public communal.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. VEDESI, titulaire du lot 1 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 12 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 JUIN 2013**

**N°201– JURIDIQUE – DECISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire COMMUNE D'HYERES (Référé expulsion des gens du voyage).**

Les gens du voyage ayant envahi des terrains situés sur la Commune depuis le 9 juin 2013, une requête en référé a été déposée au Tribunal de Grande Instance de Toulon afin d'obtenir l'expulsion forcée des occupants sans droit ni titre.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. VEDESI, titulaire du lot 1 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 12 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 JUIN 2013**

**N° 202 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire – Autorisation consentie à Monsieur SPITE Davy**

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand pour la vente de confiserie, churros et barbe à papa, moyennant une redevance totale de 2 604 € et pour une durée de 70 jours répartis entre les mois de juin, juillet et août.

**PUBLIÉE LE 12 JUIN 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 12 JUIN 2013**

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Installation de  
Madame Mariane GIRARDO au sein du Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE** : Comme je vous le disais en préambule, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre nouvelle secrétaire de séance. Elle est depuis 2008, mon adjointe spéciale à l'Ayguade, c'est une Hyéroise pure souche, elle a été scolarisée à Hyères. On lui souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil Municipal.

Après des études de commerce, elle s'est fortement impliquée au sein de l'entreprise familiale, et elle s'est rendue compte que pour bien assumer ses fonctions, au-delà de l'aspect commercial, il y avait aussi un aspect technique, c'est que pour vendre du pain, il fallait apprendre à le faire, et c'est la raison pour laquelle, elle a eu le courage de reprendre ses études et si mes souvenirs sont bons, depuis six mois, elle est en stage dans le Massif Central et c'est la raison pour laquelle ces derniers temps, elle s'est un peu moins impliquée et je peux vous dire que je la vois régulièrement le week-end et qu'elle se tient au courant des dossiers.

Elle va reprendre le siège laissé vacant par Marianne COLIN, à la suite de sa démission. Il ne m'appartient pas d'évoquer devant vous les motifs du départ de cette dernière, mais je tiens néanmoins à lui rendre hommage pour son action et son travail durant cinq ans et je soulignerai, par ailleurs, que par rapport à certains autres, elle a préféré démissionner plutôt que de continuer à siéger en travaillant moins. Sachez qu'elle conserve toujours ma pleine amitié.

**Mme GIRARDO** : Merci Monsieur le Maire de m'accueillir et du portrait que vous avez fait et qui est juste. Je suis ravie de rejoindre officiellement le Conseil Municipal car je n'étais pas conseillère à la base. Je reprends la délégation de Madame COLIN concernant les personnes à mobilité réduite. C'est une délégation qui me tient à cœur puisque j'ai une sœur handicapée et j'espère faire le maximum pour cette dernière année de mandat pour la ville.

**Applaudissements**

**M. LE MAIRE** : Je déclare Madame Mariane GIRARDO, officiellement installée en tant que membre du Conseil Municipal.

**Mme MONFORT** : Merci Monsieur le Maire d'avoir rendu hommage à Marianne COLIN qui a beaucoup travaillé pendant ces cinq ans. Maintenant, je voudrais rappeler que Marianne n'a pas démissionné pour convenances personnelles, ce n'est pas pour gagner du temps pour les courses et le ménage, ...

**M. LE MAIRE** : Ne parlez pas pour elle !

**Mme MONFORT** : Si justement...

**M. LE MAIRE** : J'ai reçu une lettre ...

**Mme MONFORT** : Si justement, j'ai mandat de sa part de m'exprimer en son nom. Nous sommes très proches, sa démission qui porte à quasiment la moitié la perte de vos adjoints n'a pas été faite pour convenances personnelles, mais c'est bien un acte politique sur lequel on ne reviendra pas mais qui est guidé en particulier par le peu de cas que vous avez fait pendant ces cinq ans de la santé qui est quand même, sur la Ville d'Hyères, un axe économique et social majeur avec des projets qui n'ont pas pu être ni démarrés, encore moins finis pour certains et cela a beaucoup motivé son désir d'arrêter cette mascarade au niveau de la santé.

**M. LE MAIRE** : La mascarade qui consiste à n'avoir eu aucun conseiller de l'opposition qui assiste à l'ouverture hier de la « halte répit Alzheimer » qui concerne plus de 500 familles et je vous signale simplement que Madame COLIN de par son métier est particulièrement impliquée et elle aurait dû s'en réjouir.

**M. GIRAN** : J'y aurais volontiers assisté mais, je n'ai reçu aucune invitation.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible.

**M. GIRAN** : Aucune invitation.

**M. LE MAIRE** : Eh bien ! Ce n'est pas possible.

**M. GIRAN** : Demandez à vos services.

**M. LE MAIRE** : Vous ne devez plus habiter à l'adresse indiquée; ce doit être cela.

**M. GIRAN** : Ecoutez, les hyérois trouvent le chemin.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas s'ils le trouvent tous.

**M. GIRAN** : Il faut que je demande à mes amis Conseillers Municipaux s'ils l'ont reçue.

**M. LE MAIRE** : Allez, OK !

**M. GIRAN** : ... (deux voix enregistrées, inaudible)... Monsieur JAUBERT.... Je ne l'ai pas reçue l'invitation.

**Intervention micro fermé, non enregistrée.**

**M. GIRAN** : Non pas du tout, je demande qui a reçu l'invitation parmi l'opposition ?

**M. LE MAIRE** : Mais, attendez, vous ne posez pas les questions pour l'instant, car c'est moi !

**M. GIRAN** : Alors, écoutez, ne faites pas toutes les réponses.

**Mlle MOIZAN** : Madame COLIN avait des délégations, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE** : Eh, alors !

**Mlle MOIZAN** : Je vous pose une question.

**M. LE MAIRE** : Oui.

**Mlle MOIZAN** : Que deviennent ces délégations ? Sont-elles toutes reprises par Madame GIRARDO ?

**M. LE MAIRE** : Voilà !

### **DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

#### **AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Office de Tourisme de la Ville d'Hyères - Désignation des représentants des professions et organismes intéressés au tourisme - Modification.**

**M. LE MAIRE** : Monsieur le Directeur du Parc National de Port Cros, Guillaume SELLIER, ne pouvant pas se libérer pour ces réunions, a demandé à être représenté par Madame Françoise THUREL en charge du tourisme au sein du Parc National, je vous propose officiellement sa désignation pour siéger au Comité de Direction de l'Office du Tourisme.

Entre parenthèses, je voudrais vous rappeler que Michel DALMAS avait déposé auprès de Monsieur le Préfet une demande de remise en cause de la délibération que l'on avait fait voter, délibération n°7 du 15 mars 2013, remettant en cause son remplacement au sein de cette représentation. Par courrier en date du 14 mai 2013, adressé à Monsieur DALMAS, il a été informé que le Préfet ne donnerait pas une suite favorable à sa demande. Chapitre clos.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSECTIONS : M. ROUX, Mme LAGROT LASSERRE,  
Conseillers Municipaux**

#### **AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Désignation d'un représentant de la commune auprès de différents établissements hospitaliers.**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX  
4 ABSECTIONS : M. ROUX, Mme LAGROT LASSERRE, Mlle MOIZAN,  
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Composition du Conseil Communautaire - Nouvelles modalités applicables lors du prochain renouvellement de mandat**

**M. LE MAIRE** : La loi Richard en date du 31 décembre 2012, modifie le nombre de sièges dans les Comités d'Agglomération. Cette loi a décidé que pour TPM, le nombre de Conseillers Communautaires passerait à 81 sièges. Par contre, nous pouvons le porter à 101 sièges par dérogation et ainsi la Commune d'Hyères passerait de 15 sièges à 13 sièges. Par conséquent, si on vote contre cette délibération, on donnera raison à la loi Richard et on passera à 81 sièges, si l'on vote « pour » on gardera au moins 101 sièges.

Lecture du tableau.

**Mlle MOIZAN** : Je pense qu'une assemblée réduite fonctionne mieux qu'une assemblée étendue, au demeurant d'après les tableaux des répartitions, si l'on n'avait pas augmenté de 25 %, je présume que les petites communes, comme Le Revest qui n'ont qu'un siège, n'auraient eu plus personne comme représentant.

**M. LE MAIRE** : C'était le stade minimum, une commune comme Carqueiranne n'aurait eu plus qu'un siège au lieu de deux.

**Mlle MOIZAN** : Cela me semble favoriser un peu les petites communes, et dans ce sens là, je voterai pour.

**M. LE MAIRE** : La deuxième remarque, pour compléter votre remarque, c'est que si l'on est à 101 sièges, puisque c'est la volonté de la loi, c'est pour qu'il y ait une représentation proportionnelle au sein de cette assemblée, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSENTIONS : M. ROUX, Mme LAGROT LASSERRE,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MOTION en faveur de la fiscalisation des dépenses des services départementaux d'incendie et de secours**

**M. LE MAIRE** : C'est une motion en faveur de la fiscalisation des dépenses des services départementaux d'incendie et de secours dit : SDIS. Lors d'un des derniers conseils d'administration du SDIS, Monsieur le Président du Conseil Général, qui préside à cette noble association, avait présenté une motion qui a pour objectif de faire dorénavant apparaître sur la feuille d'impôts le montant de la participation au financement du SDIS et que cela ne soit plus prélevé directement sur les dépenses de la ville et du département.

En effet, le citoyen lambda lorsqu'il reçoit sa feuille d'impôts, voit une ligne sur laquelle il y a les impôts prélevés par la Ville, ceux prélevés par le Conseil Général, ceux prélevés par TPM, etc., mais, il ne voit pas de ligne spécifique pour le SDIS. Je suis certain que parmi la population peu de personnes connaissent le montant du prélèvement du SDIS sur la commune d'Hyères qui est de 3 200 000 €. Cela représente pratiquement 10 points d'impôt, c'est une somme très importante. Je suis tout à fait favorable à cette opération de transparence. On enlèverait de notre budget les 3 200 000 €, bien entendu. Avant que l'on me pose la question, je répondrai que je prends l'engagement de baisser les impôts dans la même proportion.

**Mlle MOIZAN** : Il n'est pas précisé sur quelle assiette sera faite cette taxe, sur l'impôt foncier, sur l'habitation, est-ce une taxe à part ?

**M. LE MAIRE** : Il impacte partout, il n'y a pas d'assiette.

**Mlle MOIZAN** : Cela va être imposé ... (deux voix enregistrées, inaudible)

**M. LE MAIRE** : Cela va être enlevé.

**Mlle MOIZAN** : Mais, la taxe ce sont les citoyens qui vont la payer ?

**M. LE MAIRE** : Le citoyen continuera à payer, bien entendu.

**Mlle MOIZAN** : Mais de quelle façon, c'est cela ma question ?

**M. LE MAIRE** : Cela sera sur la ligne SDIS. Le résultat sera neutre.

**Mlle MOIZAN** : Ce n'est pas le résultat que je vous demande...

**M. LE MAIRE** : Le citoyen saura que sur sa feuille, il a payé « tant » pour le SDIS.

**Mlle MOIZAN** : Sur la feuille de quoi ?

**M. LE MAIRE** : Eh bien, la feuille d'impôts que vous recevez, foncier....

**Mlle MOIZAN** : Ah ! C'est sur le foncier ?

**M. LE MAIRE** : Le foncier ou la taxe d'habitation.

**Mlle MOIZAN** : Eh bien, c'est cela ma question. Est-ce sur le foncier ou sur l'habitation ?

**M. LE MAIRE** : C'est sur les deux, ce sera réparti, le total sera réparti.

**Mlle MOIZAN** : Entre le foncier et l'habitation ?

**M. LE MAIRE** : Non, aujourd'hui il y a un montant qui correspond au SDIS sur le foncier et l'autre sur l'habitation, eh bien, ce montant sera réparti par feuille et il sera visible, c'est cela la seule différence.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSTENTIONS : M. ROUX, Mme LAGROT LASSERRE,  
Conseillers Municipaux**

Donc, nous allons passer au Compte Administratif de la Ville – Economie et Développement du Territoire.

Vous allez découvrir ici les comptes administratifs et les comptes de gestion 2012.

Pour rappel, le compte de gestion retrace les dépenses de la collectivité pour l'année passée et, il est établi par Monsieur le Receveur Principal. Le compte administratif retrace les mêmes dépenses et, il est établi par la Ville.

Le compte administratif 2012, pourrait se résumer en deux mots, ou plus exactement en deux ratios majeurs.

Un encours de dette moitié moins élevé que les villes de notre strate. Ainsi on peut dire que l'endettement sur la ville par habitant est de 501 € contre 1155 € dans les villes moyennes. Il faut noter aussi un effort important sur les dépenses de personnel. Celles-ci ont été ramenées à 47 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 57 % dans les villes de même strate. Ce qui permet de dégager des marges de manœuvre pour investir, tout en assurant, je le rappelle haut et fort, un service public de qualité. Ceci ne nous a pas empêchés de recruter dans des secteurs que nous considérons comme prioritaires, comme le recrutement de personnel pour le nettoyage de la ville et le renforcement des équipes de la Police Municipale de plus de 20 % depuis 2008.

Je profite de cette occasion pour demander à Monsieur le Directeur Général des Services de bien vouloir transmettre mes remerciements les plus chaleureux à l'ensemble du personnel communal dont nous savons tous qu'il travaille avec beaucoup d'implication et surtout de fierté au service de la commune.

Ces efforts conjugués permettent de sortir avec un excellent résultat de fonctionnement de 3 700 000 € ce qui va permettre d'investir en 2013 en empruntant le moins possible.

Parlons maintenant des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 88 378 373 €. Avec notamment l'admission en non valeur de 2 400 000 € de la SEMIH, conséquence des gestions passées. Je vous rappelle que cette triste expérience de la SEMIH date d'avant le mandat de Léopold RITONDALE et ceci a pesé fortement sur notre autofinancement. Il faut noter aussi au niveau de ces dépenses le maintien de notre niveau de subventions aux associations et notre politique d'action sociale. Je tiens d'ailleurs à saluer l'action et le travail faits au quotidien par les Présidents d'associations et tous leurs bénévoles qui nous rendent, vous le savez, les plus grands services et, sans qui, beaucoup d'actions sur la commune ne seraient pas réalisables. Je voudrais vous rappeler qu'il y a 1000 associations qui travaillent au quotidien sur notre commune.

Comme je l'ai souligné, la masse salariale diminue, elle était en 2011 à 42 789 000 €, elle passe en 2012 à 42 238 000 €. Avec 1056 agents, nous sommes en dessous du niveau de 2008 où le nombre d'agents s'élevait à 1069, tout en gardant, je le disais, le même niveau de services.

Les charges à caractère général progressent à 24 792 000 € en 2012, car elles englobent des dépenses qui n'étaient pas autrefois affectées à ce chapitre dont le portage par la Ville de la restauration des séniors, de la petite enfance et des enfants du SVL. Il faut également tenir compte de l'augmentation du coût d'enlèvement des ordures ménagères.

Les transferts, les subventions et participations passent à 14 688 000 € avec notamment un niveau de 3 700 000 € de subventions aux associations, ce qui donne un chiffre qui est équivalent à 2011.

Dans les dépenses de fonctionnement, l'accent est mis sur l'entretien de nos équipements avec la propreté de la Ville qui représente 24 %, le sport et la jeunesse 11 %, la sécurité 10 %, les suivis de l'enseignement 9 %, l'action sociale 8 % et la culture 6 %.

En ce qui concerne les recettes, on l'avait annoncé, la Dotation Globale de Fonctionnement donnée par l'Etat baisse de plus de 200 000 €. Les produits des jeux s'infléchissent et les droits de mutation se maintiennent globalement. Le produit des impôts locaux augmente d'un million d'euros par le seul effet de l'augmentation des bases, c'est-à-dire votées par notre Député, car rappelons le, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux depuis 3 ans. Ce qui ne veut pas dire que je suis contre le fait que le Député ait voté cette augmentation, on est bien d'accord. Je n'ai jamais refusé cette augmentation.

**M. GIRAN** : Intervention micro fermé, non enregistrée.

**M. LE MAIRE** : La pression fiscale reste donc modérée à Hyères, par ailleurs, en ce qui concerne les investissements en 2012, la part des ressources propres s'améliore, puisqu'elle passe de 53 % à 88 %, cela permet de ne financer les investissements par la dette qu'à hauteur de 12 % soit seulement deux millions d'euros d'emprunts en 2012.

Avec 25 000 000 € programmés sur l'année 2012, c'est plus de 23 000 000 € qui ont été réalisés et engagés l'année dernière. Dont 20 % concernent l'aménagement urbain, 15 % pour la voirie, 14 % sur la sécurité, 12 % pour l'enseignement, ou encore 13 % sur l'environnement et les espaces verts.

Les principales dépenses d'équipement concernent l'opération cœur de Ville avec 2 280 000 € en 2012, 2 064 000 € pour la vidéo protection urbaine ou encore 944 000 € pour la protection du littoral.

En ce qui concerne la dette, on peut considérer que notre Commune est très peu endettée. 15 600 000 € ont été empruntés sur 3 ans pour réaliser 50 000 000 € d'investissement, soit seulement 31 % des réalisations financées par l'emprunt.

Le ratio de désendettement de la Ville d'Hyères se situe à 4,3 ans très en dessous du ratio d'alerte de 15 ans.

C'est donc, Mesdames et Messieurs, un très bon bilan pour la Ville d'Hyères qui a su maintenir ses engagements et le niveau de service public indépendamment des baisses de dotation de l'Etat. Hyères a décidé de continuer sur sa lancée et elle continue à être un modèle de bonne gestion et une ville qui investit dans l'avenir pour ses habitants.

Je profite de l'occasion pour remercier notre talentueuse Directrice des Finances que j'apprécie chaque jour un peu plus et je la charge néanmoins, puisqu'elle n'est pas seule, de remercier ses collaboratrices et je remercie aussi mes deux Conseillères Municipales préférées qui s'occupent des finances Monique DROUET et Denise LANCRY.

#### **Intervention micro fermé, non enregistré.**

Non, j'ai dit : « qui gèrent les finances ». Mais, j'ai le droit d'avoir des préférés.

**M. GIRAN** : Merci Monsieur le Maire, je pense que vous ne serez pas excessivement surpris que l'analyse que je fais du compte administratif soit très différente de la vôtre. Vous avez conclu en disant qu'il y avait une bonne gestion, je dirai qu'il y a une mauvaise gestion. Pour une raison simple, le compte administratif ...

**M. LE MAIRE** : La différence, c'est que les chiffres eux ne mentent pas.

**M. GIRAN** : Comme ils ne mentent pas vous allez être en difficulté.

**M. LE MAIRE** : Pas du tout.

**M. GIRAN** : Le compte administratif, vous le savez, permet de vérifier la qualité de l'exécution du budget. C'est cela un compte administratif, ce n'est pas un choix politique, il a été fait lors du budget. On vérifie si les engagements qui avaient été pris devant l'ensemble de la population, qui ont été votés, qui définissent la politique de la ville ont été ou non respectés.

On vérifie une deuxième chose, c'est que ce qui avait été déclaré, était sincère, sincère au sens juridique du terme, c'est le terme habituel, c'est-à-dire correspondait à ce qui allait être fait. Eh bien, dans les deux cas, vous me permettez de dire qu'il y a beaucoup de curiosités et beaucoup de réserves à effectuer.

Sur l'exécution du budget, Monsieur le Maire, prenons les investissements dont vous avez dit qu'il y avait 25 000 000 € de prévus et 22 ou 23 000 000 € d'engagés. D'engagés ? Mais la réalisation des investissements pendant l'année, par rapport au montant des investissements programmés pour l'année, traduit un taux de réalisation qui est mauvais. Il est de 50 % pour le total des dépenses réelles d'investissement et ...

**M. LE MAIRE** : Mais c'est complètement faux, mais ce n'est pas grave.

**M. GIRAN** : ... (deux voix enregistrées, inaudible)... On va essayer de se mettre d'accord, si je décide d'un investissement qui dure 3 ans où il y a 3 tranches, et que je comptabilise la première année la totalité de ce qui sera fait les années suivantes cela n'a pas de sens. Pendant l'année 2012, ont été réalisés, finalisation du volume d'investissement, par rapport aux programmations, c'est un taux de 64 % pour les investissements et un taux de 50 % pour les dépenses réelles d'investissement qui a été réalisé. Donc, un taux de réalisation mauvais et d'ailleurs les chiffres, comme vous le dites, ne trompent pas.

Deuxième...

**M. LE MAIRE** : Alors nous sommes d'accord sur un point, les chiffres ne trompent pas.

**M. GIRAN** : Non, ils ne trompent pas, mais je vous donne la page, que tout le monde aille à la page 27 du compte administratif, vous regardez : crédits ouverts 25 202 678€, réalisations : 16 247 704,32 €. Alors, bien sûr, il y a des restes à réaliser, c'est-à-dire que l'on finira en 2013 des choses qui avaient été prévues en 2012, mais si on les finit en 2014, 2015, 2016, il faudra à un moment s'arrêter, d'ailleurs c'est d'autres qui les finiront.

Deuxième réflexion, sur les recettes réelles de fonctionnement, j'ai observé que l'excédent de fonctionnement avait progressé et je ne peux que m'en réjouir, puisque j'ai suffisamment tiré la sonnette d'alarme, année après année, pour dire que l'autofinancement devait progresser.

**M. LE MAIRE** : Vous savez bien qu'on ne fait que vous écouter, d'ailleurs.

**M. GIRAN** : Eh bien écoutez, si vous m'écoutez complètement, vous aurez des loisirs dans les années à venir. Ce que je voulais vous dire, c'est que si nous voulons nous en réjouir, Monsieur POLITI,...

**M. LE MAIRE** : Je ne suis pas prêt pour le loisir, je vous rassure, je suis dans l'action.

**M. GIRAN** : Vous savez, il faut voyager. Comme vous dites, dans l'excédent de fonctionnement avec 3 700 000 €, ok, je signale simplement, pour que chacun en prenne conscience, que le niveau de la Ville de La Crau qui vient de défendre son compte administratif, son excédent de fonctionnement est de 7 900 000 € donc, c'est un peu mieux pour Hyères mais pour une ville trois fois plus importante que La Crau avoir un excédent deux fois moins important, c'est quand même pas la médaille d'or. Je voudrais également dire que ce résultat est dû largement...

**M. LE MAIRE** : Eh, oui, il oublie, car cela ne l'arrange pas, les 2 400 000 € d'admission en non valeur, on ne le dit pas !

**M. GIRAN** : Chacun est juge...

**M. LE MAIRE** : Mais tout à fait, il y a des juges partiaux, aussi.

**M. GIRAN** : De l'incapacité à mener un débat, puisqu'il faut qu'à chaque mot que je dis, la responsable, que je salue et dont je salue à la fois toutes les qualités et toutes les vertus, vienne vous donner une réponse.

**M. LE MAIRE** : Arrêtez, ...

**M. GIRAN** : Je n'ai jamais vu cela.

**M. LE MAIRE** : Oh, vous n'avez jamais vu cela ! Mais, arrêtez, arrêtez. Vous savez, c'est cela la différence entre vous et moi, c'est que moi, je sais m'entourer de gens compétents pour arriver au bon résultat. Vous, vous voulez tout faire tout seul, eh bien, bravo.

**M. GIRAN** : Oh non, pas tout seul !

**M. LE MAIRE** : De toute façon, vous ne pouvez pas me donner de leçons en matière de gestion d'une ville de 60 000 habitants, puisque vous n'avez jamais été aux commandes, alors vous me les donnerez peut être un jour, ce que je ne souhaite pas pour la ville d'ailleurs.

**M. GIRAN** : Ecoutez, je pense que les Hyérois le souhaitent en tous les cas.

**M. LE MAIRE** : On verra.

**M. GIRAN** : Si vous le permettez, cet excédent de fonctionnement, et je pense que votre collaboratrice éminente pourra en attester est quand même assez largement dû à une explosion des produits exceptionnels, c'est-à-dire des cessions d'immobilisation.

**M. LE MAIRE** : Allez, donnez moi des trucs, on va... (inaudible).

**M. GIRAN** : C'est-à-dire des ventes du domaine public, qui atteignent 2 500 000 € en 2012, c'est tout de même relativement important.

**M. LE MAIRE** : Je vais faire l'impoli et je l'assume. Je vais vous donner le montant des cessions sur la commune entre 2001 et 2007. Notez bien, Monsieur le journaliste. Le montant entre 2001 et 2007 : 18 100 000 €, entre 2008 et 2012 : le montant de cession, puisque je ne fais que brader le patrimoine, il était de 6 600 000€, alors arrêtez vos sornettes, s'il vous plaît.

**M. GIRAN** : Je sens que...

**M. LE MAIRE** : Non, non la vérité des chiffres et rien que la vérité des chiffres et arrêtez de les arranger. Comme vous l'avez dit, dans un budget il y a des choix politiques qui ont été faits, la majorité municipale l'assume tout à fait, par contre, il y a des techniciens qui mettent en musique et c'est vrai qu'Emmanuelle le fait très bien, mais, je ne peux pas laisser dire n'importe quoi.

**M. GIRAN** : C'est incroyable vous savez, Madame Magali MOIZAN soulignait en début de séance l'extraordinaire difficulté de pratiquer la démocratie locale ici, on ne peut pas finir une phrase sans que vous soyez en éruption, mais la responsable des finances pourra en témoigner que les charges exceptionnelles, pardon les...

**M. LE MAIRE** : Ne la prenez pas à témoin.

**M. GIRAN** : Ecoutez, vous l'appellez auprès de vous pour qu'elle vous parle de ratio ...

**M. LE MAIRE** : C'est ma collaboratrice.

**M. GIRAN** : C'est la collaboratrice de tout le monde, Monsieur, de la totalité de la communauté hyéroise, elle n'est pas à votre service de fonctionnaire indépendant...

**M. LE MAIRE** : Ne commencez pas à perdre votre sang froid, je vous vois énervé, débattons calmement, faites comme moi, restez calme.

**M. GIRAN** : Vous devriez montrer l'exemple, vous êtes une caricature (deux voix enregistrées, inaudible)

**M. LE MAIRE** : Vous avez des débordements de langage et cela me fait de la peine. Allez-y.

**M. GIRAN** : Vous savez, il faut faire véritablement un effort sur soi-même pour rester présent dans ce conseil municipal devant l'impossibilité que vous avez à écouter les gens avant de leur répondre. Il faut les interrompre et à coups d'onomatopées les empêcher de s'exprimer. Je vais néanmoins continuer, quelques questions qui me paraissent démontrer que le budget primitif manque totalement de sincérité, voyez, je pèse mes mots, j'ai dit : « totalement ».

Les charges exceptionnelles prévues au B.P., le B.P. n'est tout de même pas, je dirai un document secondaire, étaient de 221 000 €, au C.A. elles sont de 1 400 000 €, c'est-à-dire 12 fois plus, les créances irrécouvrables au B.P. 200 000 €, elles sont au C.A. de 2 400 000 €, 12 fois plus, le poste publicitaire - relations publiques...

Vous pouvez rire.

**M. LE MAIRE** : C'est la SEMIH, arrêtez un peu.

**M. GIRAN** : Eh bien, il y a la SEMIH, ou il n'y a pas la SEMIH, mais vous ignorez...

**M. LE MAIRE** : Mais arrêtez... (deux voix enregistrées, inaudible,)

**M. GIRAN** : Je vais vous dire, je vais faire trois mots de conclusion et quitter cette séance en disant très clairement que l'on ne peut pas s'exprimer dans ce conseil municipal parce que vous n'acceptez même pas, « même pas », l'expression de vos autres conseillers municipaux. Je dirai très simplement, une question à laquelle vous répondrez éventuellement, c'est sur le statut de la télévision locale. C'était un contrat qui pouvait être révisé chaque année, je voudrais savoir s'il a été dénoncé ou s'il a été reconduit.

**M. LE MAIRE** : Il a été reconduit, vous les voyez au travail.

**M. GIRAN** : Il est donc poursuivi ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**M. GIRAN** : C'est-à-dire les 250 000 € à 500 000 € par an sont donc maintenus et puis une conclusion simple et je m'en vais, parce que véritablement c'est insupportable mais, je ne suis pas là pour voir vos crises particulières. Vous avez évoqué les périodes antérieures, eh bien, le compte administratif de 2008, on peut le comparer à celui de 2012, c'est l'heure des bilans, alors on va le faire très simplement et vous demanderez à vos services de vérifier si les calculs sont bons.

La fiscalité, c'est vrai, c'est souvent à cause des bases, mais je rappelle que, quand on connaît les taux, on connaît les bases, donc on fait un crime par préméditation. La fiscalité a augmenté de près de 13 % de 2008 à 2012, la dette par habitant a augmenté de 48 %, et dans le même temps de 2008 à 2012, les dépenses d'équipement ont baissé de 24 %. Si vous estimez que c'est une bonne gestion d'augmenter la charge du contribuable immédiate, de l'augmenter pour les générations futures par la dette et de baisser le dynamisme de la commune, eh bien, nous n'avons pas du tout la même vision de la gestion budgétaire et je laisserai mes collègues voter contre ce compte administratif et vous dire très simplement que parmi les modifications, les changements qui doivent intervenir dans cette commune au-delà des projets, au-delà des budgets, c'est la façon de gérer la démocratie locale et de respecter les gens qui méritent d'être modifiée.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous dire d'abord que c'est une lâcheté que de partir et deuxièmement, je vais vous dire une chose...

Intervention micro fermé, non enregistrée.

Non, laissez moi parler, deuxièmement, je vais vous dire une chose : ne confondons pas ou ne confondez pas débat électoral et multiplier les mensonges et les non dits, privilégions le débat d'idées.

**M. GIRAN** : La dernière chose, pour qu'elle soit enregistrée, c'est que véritablement chacun d'entre vous, membre du conseil municipal, en conscience, demandez-vous qui dans un débat trouble l'ordre public, modifie les réalités, empêche l'expression, demandez-vous le, même si ce que je dis est sévère, même si ce que je dis est éventuellement critiquable, ce que je dis est mon droit, eh bien, la façon d'être interrompu à chaque phrase, d'empêcher l'expression, d'empêcher le débat, d'empêcher la contradiction, eh bien, en conscience, chacun d'entre vous, demandez-vous si c'est votre conception de l'action publique.

**M. LE MAIRE** : Je suis là aussi pour empêcher les membres de dire des mensonges dans le style que l'on dépense 500 000 € pour la télé locale, alors que ce n'est que 200 000 €, point final.

**M. GIRAN** : Intervention micro fermé, non enregistrée, Monsieur le menteur...

**M. LE MAIRE** : ... je n'ai pas envie de vous répéter.

**M. GIRAN** : J'ai dit que le compte rendu en attestera entre 250 000 € et 500 000 € ce qui est la réalité du marché. Alors, ne me faites pas dire, quand vous parlez de mensonges, appliquez vous la recette à vous.

**Mlle MOIZAN** : Vous venez de faire la démonstration de ce que je disais en début de séance, la démocratie locale, Monsieur le Maire, tout le monde sait que je ne suis pas du même avis que Monsieur GIRAN et pourtant là, on ne peut pas débattre. On ne peut pas débattre avec vous, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je peux vous répondre ?

**Mlle MOIZAN** : Eh bien, vous pouvez m'interrompre...

**M. LE MAIRE** : Je trouve profondément injuste, Madame MOIZAN, que l'on profère et que l'on continue à propager des mensonges.

**Mlle MOIZAN** : Je suis désolée, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE** : Des mensonges.

**Mlle MOIZAN** : Je suis désolée, Monsieur le Maire, mais lorsque quelqu'un prend la parole, vous l'écoutez jusqu'au bout, ensuite, vous argumentez c'est cela le dialogue et la démocratie. Sauf, que vous ne souhaitez pas écouter ce que dit l'opposition, même si parfois les remarques peuvent être constructives, vous pensez avoir le monopole de la vérité et ce n'est pas le cas. Donc, je n'entamerai pas un débat sur le compte administratif. Bien évidemment de nombreuses choses que vous avez dites ne me semblent, pas exactes, vous faites une lecture des chiffres qui vous arrange, mais, c'est la politique, je l'ai bien compris. La lecture que j'en fais n'est pas la même, votre taux de réalisations n'est pas bon, vous avez beau dire ce que vous voulez, il n'est pas bon, là ce sont des chiffres qui parlent. Vous avez fait certains efforts, notamment sur l'autofinancement en recourant moins à l'emprunt, on avait fait état de nos inquiétudes lors du budget, de cela je m'en félicite et au demeurant vous avez beau sortir les chiffres de la précédente municipalité, d'autant que vous la souteniez ...

**M. LE MAIRE** : ...et que je continue à soutenir.

**Mlle MOIZAN** : ...des ventes des domaines, vous avez quand même réussi à faire de l'autofinancement grâce aux cessions et certaines cessions, nous étions absolument contre, donc je n'entamerai pas de débat, car manifestement cela ne sert à rien.

**M. LE MAIRE** : Ceci étant dit, c'est je crois le principe de la démocratie, à partir du moment où vous êtes élus et que vous avez une majorité, il est normal que la majorité vous suive et que l'opposition joue son rôle. Ceci étant dit, je voudrais simplement faire remarquer que dans son exposé, Mademoiselle MOIZAN a été quand même beaucoup plus constructive que Monsieur GIRAN, « parenthèses fermées ».

Si plus personne ne veut la parole, je vous propose d'adopter d'abord le compte de gestion, et ensuite on fera voter le compte administratif.

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères**  
**les Palmiers - Compte de gestion exercice 2012**

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères  
les Palmiers - Compte de gestion exercice 2012**

**M. LE MAIRE :**

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Ayguade -  
Compte de gestion exercice 2012**

**M. LE MAIRE :**

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte -  
Compte de gestion exercice 2012**

**M. LE MAIRE :**

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier -  
Compte de gestion exercice 2012**

**M. LE MAIRE :**

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 11 - SERVICE FINANCIER - FINANCES ET CONTROLE DE  
GESTION - Budget Eau - Compte de gestion exercice 2012**

**M. LE MAIRE :**

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction,  
entretien et vente de caveaux dans les cimetières –  
Compte de gestion exercice 2012**

**M. LE MAIRE :**

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

Monsieur le Trésorier vous remerciera.

**M. HOFFART** : Au sujet des débats qui viennent de se terminer, je voudrais faire une observation rapide. Depuis 30 ans, les finances publiques de la collectivité territoriale ont été menées dans un souci d'économie et de bon fonctionnement des services municipaux. Quand je regarde, en tant que citoyen, durant ces trente années qui se sont écoulées, les résultats des finances nationales et le résultat des finances locales, je pense que les élus locaux ont mieux géré les finances, je fais cette comparaison.

**M. JAUBERT** : Si j'ai bien compris on a voté le compte de gestion du trésorier principal et l'opposition a voté contre le compte de gestion ! Je pense qu'il va apprécier.

**M. LE MAIRE** : Absolument, c'est ce que j'ai dit, cela ne nous avait pas échappé.

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, il faut bien expliquer à certains élus que, ce qu'ils doivent voter c'est le compte.

**M. LE MAIRE** : Francis, si au bout de cinq ans, ils ne font pas la différence !

A présent, je vais vous quitter et je laisse la présidence à Madame la première adjointe qui va vous faire voter les comptes administratifs.

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères**  
**les Palmiers - Compte administratif exercice 2012**

**Mme GOLÉ** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX**

**11 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

Levez les bras, s'il vous plaît, on ne voit pas, je vais peut être me lever moi aussi comme cela on verra tout le monde.

Madame CHAMBOURLIER, tu en es où ?

Intervention micro fermé, non enregistrée.

**AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères  
les Palmiers - Compte administratif exercice 2012**

**Mme GOLÉ** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER,**

**2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Ayguade -  
Compte administratif exercice 2012**

**Mme GOLÉ** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER,**

**2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 16 - SERVICE FINANCIER - FINANCES ET CONTROLE DE  
GESTION - Port de La Capte - Compte administratif exercice 2012**

**Mme GOLÉ** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER,**

**2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier -  
Compte administratif exercice 2012**

**Mme GOLÉ** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER,**

**2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Eau -  
Compte administratif exercice 2012**

**Mme GOLÉ** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER,**

**2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction,  
entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte  
administratif exercice 2012**

**Mme GOLÉ** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 30 VOIX**

**9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT,  
M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER,**

**2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

Je crois que j'ai terminé la séance de « Philomène », je vous en remercie.  
Nous pouvons faire entrer Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Au vu des résultats qui m'ont été communiqués, je vois qu'il n'y a pratiquement aucune différence entre le vote du compte administratif et du compte de gestion, donc, je constate simplement que certains ont pris en compte, avant tout, l'intérêt général et ceci sans prendre en compte les intérêts partisans. Sachez qu'au delà du remerciement, ce sont les hyéroises et les hyérois qui auront, j'en suis certain l'occasion de le faire.

**AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - VILLE D'HYERES**  
**LES PALMIERS-BUDGET PRIMITIF RECTIFICATIF - DECISION MODIFICATIVE**  
**N°1 – EXERCICE 2013**

**M. LE MAIRE** : Cette décision modificative a pour objet un différend qui oppose la Ville d'Hyères à l'association des usagers du port depuis plus de 30 ans et je salue en particulier, parmi le public, la présence de deux de leurs représentants. J'avais pour objectif depuis 2008, d'essayer de régler ce différend. Il fallait d'une façon ou d'une autre trouver une solution. C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé à la Préfecture du Var, c'était en début d'année, de saisir la Chambre Régionale des Comptes afin qu'elle nous donne son avis. Pour rappel, le désaccord porte sur l'affectation des recettes et dépenses sur le budget de la Ville ou sur le budget du Port. La Chambre Régionale des Comptes, je ne dis pas que je suis d'accord ou pas mais, je relate simplement la décision qu'elle a prise.

Les recettes des terrasses des restaurants situées dans le domaine public de la concession, les recettes de l'activité commerciale relatives au marché forain, les recettes d'exploitation du parking de la Capitainerie sont affectées au budget du Port Saint Pierre, alors qu'actuellement, elles étaient récupérées dans le budget principal. Cela représente une somme de 275 000 € H.T. qui entraîne une baisse concomitante de 328 500 € TTC des recettes du budget prévisionnel de la Ville c'est évident. Il convient donc d'inscrire dans le même temps ces recettes d'exploitation prévisionnelles sur le budget du port.

Dans le même temps, si le budget du port a de nouvelles recettes, il a également de nouvelles dépenses. Ainsi les charges d'exploitation du parking du port sont de 64 000 € H.T. soit 76 000 € TTC. La somme de 213 000 € représentant les charges de personnel du port supportées à tort par le budget principal, ces sommes seront réaffectées au budget principal.

En investissement, les dépenses d'équipement relatives à la mise aux normes de l'annexe de la Poste pour 20 000 €, l'aménagement du carrefour au niveau du 3<sup>ème</sup> bassin pour 30 000 € qui doivent être également affectées au budget principal. Ainsi les modifications à apporter à la section de fonctionnement du budget principal sont les suivantes : moins 328 500 € TTC qui correspondent aux terrasses, étalages, parking, capitainerie du port et plus 213 000 € TTC de recettes en plus correspondant à la nécessité de refacturer des charges de personnel au budget annexe du Port Saint Pierre, soit une baisse des recettes de fonctionnement de la Ville de 115 500 €.

Les corrections à apporter à la section d'investissement du budget principal sont les suivantes : en dépenses, inscription de 60 000 € supplémentaires correspondant à des travaux de mise aux normes de la Poste et du carrefour dont je vous parlais avant, il convient en conséquence d'actualiser l'équilibre de chaque section des deux budgets concernés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le budget du port de l'Ayguade, il convient aussi de réajuster les recettes du budget annexe en inscrivant une recette initialement inscrite au budget principal mais revenant au port soit 14 600 € H.T, c'est-à-dire 17 500 € TTC. C'est la raison de l'objet de la décision modificative n° 1 – exercice 2013 pour le budget principal de la Ville d'Hyères, qui s'élève à : moins 133 000 € en section de fonctionnement et 60 000 € en section d'investissement, soit une différence de moins 73 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 21 - FINANCE ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT D'HYERES LES  
PALMIERS - BUDGET PRIMITIF RECTIFICATIF - DECISION MODIFICATIVE N°1  
EXERCICE 2013**

**M. LE MAIRE** : C'est la même chose. En section d'exploitation 275 000 €, en section d'investissement moins 50 000 €, ce qui fait une différence, en faveur du budget du port de 225 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 22 - FINANCE ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE  
L'AYGUADE - BUDGET PRIMITIF RECTIFICATIF - DECISION MODIFICATIVE N°1  
- EXERCICE 2013**

**M. LE MAIRE** : Là aussi, c'est la même chose. Il y a une différence de 14 600 € qui s'inscrit sur la section d'exploitation, il n'y a rien en investissement, donc cela fait un ajout de 14 600 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**M. ROUX** : J'aimerais juste faire une déclaration parce qu'il semblerait qu'il y ait quelques doutes, pour certains de nos collègues, dans notre vote, sur le budget supplémentaire et sur le compte administratif. Nous avons donc approuvé le compte administratif et le budget supplémentaire tout simplement car nous avons estimé, notre groupe, que la France est en crise et nous voyons que L'Etat se désengage très fortement.

Nous avons vu hier que, par un simple trait de plume, on supprime X lignes de TGV et que cela est reporté à l'horizon 2030. Nous avons voté, Monsieur le Maire, tous les deux une motion au Conseil Général car, nos finances avec la crise sont exsangues et nous avons un trou de 122 000 000 € en ce qui concerne le social. Alors, contrairement aux élus de l'opposition, nous sommes dans l'opposition mais, nous avons estimé que sortir du budget principal, de la section d'investissement 2 352 000 € pour le mettre en investissement, c'est une bonne chose pour la Ville, c'est une bonne chose pour les emplois, c'est une bonne chose pour les entreprises.

C'est la raison pour laquelle nous l'avons votée, à condition, Monsieur le Maire, que vous respectiez votre parole que vous avez tenue publiquement lorsque vous avez inauguré l'avenue Clotis de ne pas augmenter les impôts des contribuables pour 2014.

C'est pour cela que nous estimons que ce budget supplémentaire, il fallait le voter pour la bonne marche des entreprises et des emplois de la Ville. Voilà, Monsieur le Maire l'explication de notre groupe.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie de votre déclaration, je considère comme je le disais tout à l'heure qu'elle va dans le sens de privilégier l'intérêt général, l'intérêt de la Ville d'Hyères, plutôt que les querelles partisans.

**M. ROUX** : L'intérêt des entreprises et des emplois.

**M. LE MAIRE** : Ceci étant dit, mais je ne vais pas le dire, mais je le dis quand même. Quand vous avez dit : « contrairement à l'opposition, mais je suis dans l'opposition », je n'ai pas compris, mais enfin, ce n'est pas grave. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

**AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères  
les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2012**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**11 ABSENCES : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères les  
Palmiers-Affectation des résultats de l'exercice 2012**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**11 ABSENCES : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Ayguade-  
Affectation des résultats de l'exercice 2012**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 ABSENCES : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 26 FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte -  
Affectation des résultats de l'exercice 2012**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 ABSENCES : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 27 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier-  
Affectation des résultats de l'exercice 2012**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 ABSENCES : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 28 FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget Construction,  
entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Affectation des résultats  
de l'exercice 2012**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**9 ABSENCES : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**M. LE MAIRE** : Donc, l'opposition constructive a voté « pour ».

**Mlle MOIZAN** : On est constructif, quand on est « pour » ?

**M. LE MAIRE** : Mais, arrêtez !

**Mlle MOIZAN** : Vous faites...

**M. LE MAIRE** : Attendez, attendez, s'il vous plait, je peux tout de même faire une réflexion.

**Mlle MOIZAN** : Mais, moi aussi.

**M. LE MAIRE** : J'ai entendu...

**Mlle MOIZAN** : C'est constructif de voter « pour » ?

**M. LE MAIRE** : J'ai entendu les propos du Docteur ROUX, eh bien cela va dans mon sens. Donc, je pense que c'est constructif vis-à-vis de la majorité. C'est tout, c'est parce que je l'ai écouté avec plaisir, quand il a parlé d'emplois pour les Hyérois, de penser à l'intérêt général et ne pas penser seulement aux élections et qu'à « dézinguer » le Maire car, c'est à cela que l'on pense aujourd'hui et c'est triste et malheureusement pour vous, pour ceux qui souhaitent me « dézinguer » cela va durer neuf mois encore.

**Mlle MOIZAN** : Cela fait cinq ans, Monsieur le Maire, je n'ai pas varié, je ne pensais pas aux élections il y a cinq ans, je ne me présente pas moi-même, je ne suis pas tête de liste donc mes remarques sont aussi constructives, même si elles ne vont pas toujours dans votre sens. Et lorsque vous faites des choses biens, et je ne suis pas la seule dans l'opposition, nous savons le dire aussi, ne faites pas « Caliméro » non plus.

**M. LE MAIRE** : Vous ai-je donné l'impression de faire « Caliméro » ? J'ai un peu la voix cassée, mais j'ai un bon Docteur qui m'a bien « boosté » ce matin.

En parlant de candidat au parti socialiste, c'est peut-être vous, la tête de liste ? On ne sait pas.

**Mlle MOIZAN** : Je ne me sers pas de l'assemblée pour faire de la politique.

**M. LE MAIRE** : Je rigole, mais je rigole, voyez, il n'y a rien à faire, c'est vrai que j'aurai raté ma carrière d'humoriste.

**Mme MONFORT** : Monsieur ROUX a précisé une chose intéressante, c'est-à-dire qu'il a dit : on est « pour », nous aussi, nous sommes pour l'intérêt général, à condition, en gros, que l'on puisse vous faire confiance et la grosse différence avec nous aujourd'hui, c'est que l'on ne vous fait plus confiance, c'est la seule différence.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous faire une confidence, je ne vous ai jamais fait confiance, donc, l'on se rejoint sur ce point.

**Mme MONFORT** : Oui, c'est Monsieur RITONDALE qui m'a fait confiance.

**M. LE MAIRE** : Il est facile de se servir des absents. Bon, on va parler maintenant de choses plus sérieuses, puisqu'il s'agit du budget supplémentaire.

**AFFAIRE N° 29 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget supplémentaire - Exercice 2013**

**M. LE MAIRE** : Le budget supplémentaire de la Ville s'équilibre à 3 410 650 € en section de fonctionnement et 3 880 000 € en investissement.

En dépenses de fonctionnement, on note qu'il y a plus 670 000 € de charges courantes sur ces 670 000 € de charges courantes on va noter 358 000 € pour l'élagage et le traitement des palmiers, 73 000 € pour l'amende au titre de la loi SRU, donc, (soit un peu plus de 200 000 € par an) et 60 000 € pour l'éclairage public.

Plus 2 400 000 € d'autofinancement, et je vous rappelle que ces 2 400 000 € d'autofinancement à ce budget supplémentaire se rajoutent aux 2 400 000 € au budget primitif, ce qui porte à 4 800 000 € le virement à la section d'investissement en 2013, et n'en déplaie à certains c'est le meilleur résultat du mandat.

Ces dépenses sont financées par les 3 700 000 € d'excédent de fonctionnement de 2012. Sur d'autres recettes, on enregistre des baisses par exemple au niveau des impôts et taxes 203 000 €, plus 155 000 € de régularisation sur les bases fiscales après leur notification, plus 140 000 € d'allocation compensatrice de TPM pour la compétence inondation qui revient à la Ville, mais aussi moins 200 000 € sur les produits des jeux du Casino et moins 300 000 € sur les droits de mutation qui correspondent aux ventes de logements.

Les dotations quant à elles, baissent de 200 013 € avec moins 110 000 € sur la DGF et moins 75 000 € sur la dotation nationale de péréquation, cette deuxième est particulièrement injuste puisqu'en fait, elle prive de recettes supplémentaires les communes qui gèrent bien, dont, bien entendu, nous faisons partie, contrairement à ce que certains voulaient tout à l'heure nous prouver. Alors, que ceux qui gèrent mal, on ne leur enlève pas les 75 000 €.

En dépenses d'investissement on inscrit 1 000 000 € de déficit d'investissements reportés, 377 000 € de frais d'études avec notamment une étude sur le littoral à hauteur de 170 000 €, 100 000 € pour l'acquisition du bail commercial de l'ancien commerce Marionnaud qui est en haut de l'avenue Gambetta et qui correspond à des préemptions de fonds de commerces pour permettre un meilleur redéploiement et comme objectif une meilleure redynamisation de l'activité commerciale sur notre centre ville. 290 000 € ont été inscrits pour l'acquisition de l'Eglise Anglicane de Costebelle et du Chemin de Beauvallon Bas. 2 000 000 € de crédits supplémentaires sont inscrits avec 209 000 € en plus pour finir l'école de Saint Exupéry, 250 000 € pour le gazon synthétique de Costebelle, 200 000 € en plus pour la vidéo protection, 700 000 € pour les opérations de voirie, 263 000 € pour la zone d'aménagement de la Crestade, 150 000 € prévus pour l'enfouissement de réseaux aériens.

Ces dépenses d'investissement sont équilibrées par 2 400 000 € d'autofinancement, 162 000 € supplémentaires correspondant au FCTVA c'est-à-dire le fonds de compensation de la TVA, et le delta positif des restes à réaliser, dont je vous parlais avant, de 1 000 000 € avec la vente Dunant, et de deux ventes à la Capte. Et ce, sans aucun recours à l'emprunt, dans le cadre de ce budget supplémentaire. C'est-à-dire que l'on va tout autofinancer.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 32 VOIX**

**7 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, Mme MOIZAN, M. NOYER**

**4 ABSTENTIONS : M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 30 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères les  
Palmiers - Budget supplémentaire - Exercice 2013**

**AFFAIRE N° 31 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Aiguade -  
Budget supplémentaire - Exercice 2013**

**AFFAIRE N° 32 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte -  
Budget supplémentaire - Exercice 2013**

**AFFAIRE N° 33 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier-  
Budget supplémentaire - Exercice 2013**

**M. LE MAIRE** : En ce qui concerne les grandes lignes des budgets supplémentaires des Ports, il s'agit surtout de l'intégration de l'excédent de fonctionnement 2012 ainsi que l'augmentation de l'autofinancement et par conséquent de la baisse de l'emprunt.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉES PAR 32 VOIX**

**2 CONTRE : Mme MOIZAN, M. NOYER**

**9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 34 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Eau - Budget  
supplémentaire - Exercice 2013**

**M. LE MAIRE** : C'est la même chose pour le budget supplémentaire de l'Eau, avec en plus deux subventions de l'Agence de l'Eau.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 32 VOIX  
2 CONTRE : Mme MOIZAN, M. NOYER**

**9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 35 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction, vente  
et entretien de caveaux dans les cimetières- Budget supplémentaire –  
Exercice 2013**

**M. LE MAIRE** : En ce qui concerne le budget supplémentaire des caveaux, l'intégration du résultat 2012 et la régularisation des opérations de stock.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 32 VOIX  
2 CONTRE : Mme MOIZAN, M. NOYER**

**9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 36 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Eau - Redevance de  
préservation des ressources eau potable (redevance de prélèvement).**

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez l'Agence de l'Eau a actualisé le montant de ses redevances de préservation dans le cadre de son 9<sup>ème</sup> programme. La Commune doit à son tour appliquer cette actualisation dans le cadre d'une délibération qui fixe le taux à 0,080 € au lieu de l'ancien qui était à 0,040 €. L'impact, pour la facture moyenne de 120 m<sup>3</sup>, est de 5 €.

Au-delà de cette augmentation, je vous rappelle néanmoins l'importance du rôle joué par l'Agence de l'Eau pour le subventionnement des opérations en matière de préservation de notre réseau d'eau.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 37 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande globale  
d'aides financières au Département du Var pour l'année 2013 au titre  
de l'investissement**

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle que globalement, ce concours financier du département est sollicité sur la base de 30 % du montant hors taxes de l'opération. L'année passée le total du subventionnement fait par le Conseil Général en faveur de la Ville d'Hyères avait été de 1 000 000 €.

Je me rappelle, Monsieur ROUX écoutez un peu, je parle du Conseil Général, je disais donc que l'année passée, le montant des subventions données par le Conseil Général en faveur de l'investissement hyérois avait été de 1 000 000 €, donc défendu par vos deux Conseillers Généraux. Cela me rappelle une réflexion que me faisait Riton, excusez-moi, mon prédécesseur Léopold RITONDALE, qui me disait que, lorsque les Conseillers Généraux sont mauvais, on a 30 % mais, s'ils se défendent bien, on peut augmenter la subvention. Cette année, coïncidence, le montant des subventions est passé de 1 000 000 € à 1 400 000 € cette année, donc je pense que les Conseillers Généraux n'ont pas trop mal travaillé.

**M. DI RUSSO** : Monsieur le Maire, une simple réflexion, il y a trois Conseillers Généraux sur la Commune d'Hyères.

**M. LE MAIRE** : Cela ne nous avait pas échappé, Monsieur l'Adjoint Spécial des Borrels.

**M. DI RUSSO** : Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Mais, je vais vous faire une confiance, je pense qu'il est aussi pour beaucoup sur cette augmentation puisqu'il est le 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Général en charge des finances.

**M. DI RUSSO** : Je ne vous le fais pas dire.

**M. LE MAIRE** : Commission à laquelle j'assiste de façon très assidue.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 38 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de fonds de concours communautaire à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2013 au titre de l'aménagement de l'avenue du XV Corps et de la protection du littoral**

**M. LE MAIRE** : De la même façon, il y a le fonds de concours attribué par TPM, nous l'avons ventilé sur deux opérations, une sur l'aménagement du XVème corps, sur 1 200 000 € prévisionnel, TPM accordera un financement de 347 036 € et pour les travaux de protection contre l'érosion du littoral 150 000 € sur un montant d'environ 500 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 39 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000 €.**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de deux associations, le Relais Culturel Var Méditerranée et le Fauteuil à la mer, qui ne nous avaient pas fait passer leurs contrats d'objectif, donc aujourd'hui c'est fait et je vous demande l'autorisation de verser lesdites subventions.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 40 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Réaménagement sollicité par l'OPH Var Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des deux prêts n°1156228 et n°1156229 dans le cadre de la garantie d'emprunt à 50% pour le financement de la construction de 24 logements sociaux 'Les Jardins de Philéas' à Hyères.**

**M. LE MAIRE** : En fait, ils ont renégocié des prêts auprès de la Caisse des dépôts pour obtenir des taux qui sont actuellement très bas et dans ce cas là, il faut renouveler notre garantie d'emprunt.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 41 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer l'avenant n°1 à la convention de garantie du 21/10/2009 avec l'OPH Var Habitat dans le cadre du financement de la construction de 24 logements sociaux « Les Jardins de Philéas » à Hyères.**

**M. LE MAIRE** : C'est la même, elle m'autorise à signer la convention avec l'opérateur social.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 42 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer la convention de garantie modifiée avec la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois dans le cadre du financement de l'acquisition en VEFA de 18 logements 'La Grotte aux Fées' à Hyères.**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 43 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer la convention de garantie modifiée avec la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois dans le cadre du financement de la construction de 51 logements plus une loge 'Les Capucines ' à Hyères.**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Il s'agit en fait de 52 logements et non 51 comme cela a été marqué sur la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 44 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Casino des Palmiers**  
**- Programme des travaux d'investissement - Affectation des recettes**  
**supplémentaires du compte 471**

**M. LE MAIRE** : Ce compte prévoit que 50 % des recettes complémentaires dégagées au profit des casinos sont consacrées à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique. L'article 12 du cahier des charges de délégation pour l'exploitation du Casino à Hyères précise que le délégataire devra reverser à la Commune 50 % de cette différence.

Le montant est de 51 543, 75 €, il a été décidé d'abonder les dépenses inscrites au budget primitif 2013 pour l'opération « Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine » le CIAP situé dans les locaux de l'ex banque de France.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**5 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,  
Mme MONFORT, M. CUNEO**

**2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 45 - ANIMATION - Saison artistique 2013-2014 - Autorisation à**  
**Monsieur le Maire de signer la convention de co-organisation entre la S.A.**  
**CDTH et la Commune**

**M. PELLEGRINO** : C'est une délibération qui est traditionnelle puisque chaque année nous faisons cette convention avec le Casino pour y programmer notre saison artistique 2013-2014.

Voulez-vous la programmation ? Elle vient d'être arrêtée il y a très peu de temps. Donc, 26 octobre spectacle de Michael GREGORIO, le 15 novembre les STENTORS avec un concert « Une histoire de France », une pièce avec Gérard JUGNOT « Cher Trésor », dont vous avez certainement entendu parler en ce moment à Paris, Lara FABIAN, le 20 février, spectacle « Tout OFFENBACH » le vendredi 14 mars, ensuite une pièce de et avec Pierre PALMADE, le 26 avril qui se nomme « Le fils du comique », un spectacle de Gustave PARKING, de l'humour donc « De mieux en mieux, pareil » le samedi 10 mai 2014, tous les spectacles sont à 21 heures et dans le cadre du Festival de l'Anche, Romain THIVOLLE le Big Band, un excellent Big Band qui sera là le vendredi 23 mai. Les tarifs sont de 22 €, il y a un passe pour 4 spectacles, comme l'année dernière qui coûte 72 €. Voilà, merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je constate que depuis que Michel PELLEGRINO est adjoint à la Culture ces manifestations font salle comble et pourtant la présentation que vous avez faite est très éclectique, c'est-à-dire susceptible d'intéresser un panel de Hyérois et Hyéroises le plus large possible.

**M. PELLEGRINO** : C'est simplement pour dire que cette année, nous sommes effectivement très satisfaits de cette saison artistique dont la plupart des concerts ont affiché complet et bien souvent trois semaines, à un mois, avant la date du concert et l'on est vraiment très content parce qu'on a eu beaucoup de félicitations et je remercie toute l'équipe du service animation qui organise cette saison et qui se dépense sans compter pour en faire une belle saison, voilà, merci à tous de l'avoir suivie.

**M. LE MAIRE** : Merci Michel.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 46 - ANIMATION - FESTIVAL'HYERES - Buvette et tarifs**

**M. PELLEGRINO** : Il n'y a rien à dire, la seule nouveauté, c'est que cette année nous aurons des petits grignotages possibles dans l'enceinte de l'hippodrome pendant le Festival'Hyères puisque l'an dernier, nous ne l'avions pas, ce qui évitera des allées et venues trop compliquées du public.

**M. LE MAIRE** : Et, histoire de vous faire une confidence, cela permettra à la Commune de faire des recettes supplémentaires car c'est facile de dépenser mais, il est plus difficile...ce ne seront pas des recettes capitales, mais enfin....

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 47 - CULTURE ET PATRIMOINE - Adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

**M. PELLEGRINO** : Cela coûtera 1000 € à la Commune, c'est une adhésion à la Fondation du Patrimoine qui est importante, surtout dans la politique que nous avons de valorisation de notre patrimoine avec le projet du Centre d'Interprétation de l'Architecture et de Patrimoine dans l'ex banque de France et bien sûr ce projet de label est très important dans cette fondation car il permet de nous placer dans les villes importantes au niveau du patrimoine.

**Mlle MOIZAN** : Avons-nous adhéré de nouveau au pavillon bleu, cette année ?

**M. LE MAIRE** : Non, nous continuons à avoir le pavillon bleu des ports mais je considère, comme beaucoup de collègues maires, que ce pavillon bleu c'est beaucoup plus une adhésion de complaisance car, cela coûte tout de même 15 000 € par an et je pense que la Commune d'Hyères avec le Parc National, avec toutes les actions qu'elle a menées, et que nous faisons en matière de protection de l'environnement a d'autres atouts à faire valoir, plutôt que de quémander ou d'acheter cette récompense supplémentaire.

A la différence de cette nouvelle adhésion, c'est que là, cela nous permet de servir une politique, un objectif comme le disait Michel.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 48 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - État des frais de transport et de séjour. Année 2012.**

**M. PELLEGRINO** : C'est une délibération habituelle et très minime, puisqu'il s'agit d'un montant de 257,49 €.

**DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

**AFFAIRE N° 49 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collégiale Saint-Paul - Soufflerie d'orgue - Demande de protection au titre des Monuments Historiques**

**M. PELLEGRINO** : On va demander sa protection au titre des monuments historiques, car, cette soufflerie est unique, elle date du XVIIIème siècle, c'est la seule attestée, confirmée et signée de la main de Joseph Isnard, qui était un facteur d'orgues extrêmement connu, donc nous allons demander sa protection et je signale également que l'orgue de l'église St Louis a été classé au titre des monuments historiques, il y a peu de temps, et nous envisageons aussi, pour bientôt, sa réhabilitation et sa restauration.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 50 - CULTURE ET PATRIMOINE - Restauration des collections -  
Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la Culture et de la  
Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

**M. LE MAIRE** : La dernière délibération pour cette série de Michel PELLEGRINO concerne la restauration de deux tableaux : « Paysage avec troupeau de chèvres » et « La Madrague de Giens », tous deux du peintre AMARETTI. C'est une subvention que l'on demande auprès du Ministère des affaires culturelles.

**M. PELLEGRINO** : Tout à fait, rien de spécial, si ce n'est que vous savez que l'un de ces tableaux était dans l'ancienne mairie en bonne place et je pense qu'il est cher au cœur des hyérois.

**M. LE MAIRE** : Notre objectif est de protéger notre fabuleux patrimoine.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 51 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives - Livres municipaux de  
photographies de la Ville d'Hyères - Vente au public - Fixation des tarifs.**

**M. AMIC** : Vu le succès remporté par les petites publications «Hier et Aujourd'hui » et la demande constante des hyérois auprès du service des archives pour se faire reproduire quelques photos, avec bien sûr l'accord de Monsieur DURIEUX, nous avons envisagé la publication à un tarif tout à fait modéré et quasiment à prix coûtant de ces petites brochures. Certaines sous coffrets, d'où des idées de cadeaux toutes trouvées et la publication d'un livre de photos d'environ 200 pages sous une très belle présentation, photos en noir et blanc, dont certaines en pleine page, sur Hyères des années 1950 aux années 1980.

Il y a déjà une forte demande là-dessus, donc, fixation des tarifs, le livre sera à 12 € et les petites brochures à 2,50 € l'unité ou à 15 € les cinq sous coffret.

**M. LE MAIRE** : Je crois que cette initiative est excellente, cela correspond aussi, comme tu le disais, à tout l'intérêt que les hyérois et les hyéroises portent à leur patrimoine, à ce qu'était Hyères dans le passé et cela suscite de la part de certains hyérois qui ont contribué à l'élaboration de ce trésor de nous le faire partager et c'est l'occasion pour moi, une fois de plus, de remercier le photographe DURIEUX qui nous a transmis un patrimoine inestimable.

**M. AMIC** : Oui, 92 000 clichés et toutes les photographies des photographes de la Mairie, Marc DELEVERT, etc. seront reversées aux archives et on aura une suite sur toute la deuxième moitié du XXème siècle, et merci aux archives.

**M. LE MAIRE** : Parfait, merci Charles et encore merci pour tout le travail que tu fais au sein des archives et merci à Danielle qui, plus qu'une collaboratrice, est une passionnée.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 52 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives. Fonds Pierre QUILLIER**  
**- Acceptation d'un don. Autorisation à Monsieur le Maire de signer**  
**le contrat de don.**

**M. LE MAIRE** : Ensuite, on accepte encore un don, ce sont les archives de notre ami Pierre QUILLIER que tout un chacun connaît et tout le monde connaît sa passion pour l'eau à Hyères et il va remettre à la commune un recueil d'articles « Au fil de l'eau sur le territoire d'Hyères » avec 19 diaporamas sur supports CD.

**M. AMIC** : Cela va enrichir le fonds photographique des archives.

**M. LE MAIRE** : J'aurai l'occasion de recevoir mon ami Pierre pour le remercier officiellement pour ce don, dont nous allons profiter et nous allons surtout faire profiter les hyéroises et les hyérois.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 53 - MEDIATHEQUE - Don d'ouvrages en provençal –**  
**Fonds Adeline BOREL**

**M. LE MAIRE** : Adeline BOREL que nous avons, je crois, été nombreux à connaître pour les anciens hyérois.

**M. AMIC** : Elle a été une des premières « Félibresses ».

**M. LE MAIRE** : Enseignant le provençal au Lycée Jean Aicard et sa famille va nous offrir...

**M. AMIC** : 297 ouvrages qui ont été sélectionnés par Mireille GRIMAUD que je remercie pour le travail qu'elle a accompli.

**M. LE MAIRE** : Cela va enrichir une fois de plus le fonds de la médiathèque qui n'est pas comme certain le dise le désert culturel. Un jour, j'aurai l'occasion de vous publier les chiffres et vous verrez que c'est loin d'être le cas.

**Mme GOLÉ** : Je trouve exceptionnel et merveilleux que depuis quelque temps les familles hyéroises ou les familles qui le sont devenues, aient pris conscience de l'importance de notre mémoire hyéroise et provençale et je les remercie du fond du cœur.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 54 - SPORTS - Stade Gaby Robert (Costebelle) - Remplacement du gazon synthétique. Demande de subvention à la Région.**

**M. LE MAIRE** : Là aussi, cela entre dans l'entretien de notre patrimoine qui pour nous est indispensable, donc on va nous apprendre que nous allons remplacer le gazon synthétique du Stade Gaby Robert à Costebelle qui datait d'une dizaine d'années.

**M. BORIES** : C'est cela, Monsieur le Maire, et l'objet de la délibération a pour but de demander une subvention au Conseil Régional de 50 000 € sur un budget total de 395 000 € H.T. en sachant que nous avons déjà demandé une subvention au Conseil Général dans la délibération précédente, avec le global demandé au Conseil Général.

**M. LE MAIRE** : Une simple remarque, depuis 2008 nous avons réalisé en plus, puisque lorsque nous sommes arrivés en 2008 il n'y avait que le stade Gaby Robert qui était équipé de la sorte, nous avons équipé depuis l'Ayguade, Giens et le Golf Hôtel et ceci au bénéfice de nos jeunes.

**M. ROUX** : Je suis un peu dubitatif, on a refait le stade Gaby Robert en quelle année ? Il y a 10 ans déjà ? Donc, ce stade Gaby Robert que l'on avait, à l'époque, de mémoire, investi...c'était en francs ou en euros, je ne me souviens plus mais, c'était une somme avoisinante. Ce qui me fait dire que nous sommes peut-être plus chers en synthétique qu'en gazon naturel. Attendez, c'est une réflexion. Si on ajoute la somme de ce que l'on a mis en 2004 ou en 2005, je ne me souviens plus exactement, plus la somme que nous mettons aujourd'hui, le synthétique ne revient-il pas plus cher en définitive en prix de réfection que le gazon naturel ? J'ajoute une chose, c'est qu'au niveau du Stade Gaby Robert à Costebelle, nous avons de l'eau pour l'arroser gratuitement, puisqu'on peut l'arroser avec l'eau de la source de la Vierge.

**M. BORIES** : Vous avez tout à fait raison lorsque vous dites que le gazon naturel coûte moins cher que le gazon synthétique, mais il y a un gros inconvénient avec le gazon naturel, c'est que l'utilisation normale par semaine est de 10 heures alors que le synthétique c'est 24 heures par jour, la différence est là et si l'on voulait remplacer nos gazons synthétiques par des gazons naturels, il faudrait multiplier par 10 le nombre de pelouses.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 55 - SPORTS - Création d'Animations Sportives sur les plages pendant la période estivale**

**M. BORIES** : Il s'agit de créer des animations sur les plages pendant la saison estivale et ouvertes à tout public, c'est-à-dire les touristes et les locaux, sur les plages de la commune. Trois activités vont être proposées, une activité d'entretien gymnique, le matin avec un réveil musculaire de 8 heures à 9 heures, une activité de stretching et abdos-fessiers de 9 heures à 10 heures. Ces deux activités là seront payantes à 2 € et ensuite à partir de 10 heures jusqu'à 17 heures des activités de sand ball et de beach volley. Ces activités se dérouleront sur toute la semaine du 8 juillet au 30 août. Les plages concernées sont : le lundi et le jeudi la plage des Salins, le mardi la plage de l'Ayguade, le mercredi la plage de la Capte et le vendredi, la plage de l'Almanarre à côté du Salinas.

C'est un nouveau service que l'on essaie de rendre à la population et aux touristes pour leur permettre de faire des activités sportives et ne pas bronzer idiot sur la plage.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne initiative, c'est de l'animation des plages et que vous avez tous remarqué que nous avons installé depuis quelques jours un plongeoir au large de la plage de l'Ayguade. C'était une forte demande du CIL et il n'a pas toujours fait très beau, mais les fois où l'eau était chaude, il y avait déjà des utilisateurs. Cela correspond aussi, pour ceux qui étaient jeunes en même temps que moi à un souvenir nostalgique qui redevient réalité. On ne pourra plus dire que c'est un souvenir « que les moins de 20 ans ne pouvaient pas connaître », on est bien d'accord.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**M. NUZZO** : Je voudrais ajouter une précision, revenir un instant sur le gazon synthétique, il faut savoir qu'il y a une dizaine d'années, quand on a posé le gazon à Costebelle c'était les premières générations de gazon synthétique et les gazons que nous posons actuellement sont nettement supérieurs en durée, donc je pense que les revêtements que nous posons actuellement dureront bien davantage.

**M. LE MAIRE** : Touchons du bois et espérons, on le dira dans cinq ou six ans. Enfin ceci étant dit, pour l'instant si mes informations sont bonnes, l'espérance de vie avec un bon entretien, c'est à peu près une dizaine d'années.

**M. BORIES** : Une précision sur ces gazons synthétiques, il y a dix ans lorsque l'on a fait Costebelle, les constructeurs ne préconisaient aucun entretien, ils sont un peu revenus là-dessus, mais depuis quelque temps un entretien régulier est fait et d'ailleurs nous avons investi dans une machine l'an dernier pour pouvoir entretenir tous les stades équipés de gazon synthétique de la Commune.

**M. LE MAIRE** : Mme Golé en tant qu'adjointe aux affaires scolaires et première adjointe bien entendu, va nous parler de la modification de la carte scolaire ce qui permettra de donner l'avis du Conseil Municipal.

**AFFAIRE N° 56 - DIRECTION EDUCATION - Modification de la carte scolaire -  
Avis du Conseil Municipal.**

**Mme GOLÉ** : Oui, malheureusement la carte scolaire de notre commune a été modifiée et dans la délibération qui vous a été distribuée, on annonce officiellement la fermeture d'une classe à Anatole France et je dois vous dire que nous avons reçu la désagréable nouvelle d'une deuxième fermeture de classe qui se situe à Excelsior. Alors je sais bien qu'au niveau des effectifs des enfants, il y a eu une baisse d'environ 2% en 2012 et que nous aurons également une baisse des effectifs en 2013 d'à peu près également 2% mais cependant pour nous, commune, il faut considérer le nombre important de logements qui se construisent et qui bien évidemment, dans un temps assez proche, fera que nous aurons de nouveaux enfants sur nos communes et donc le maintien de toutes les classes qui existent actuellement et je le regrette vivement chaque fois, comme vous tous d'ailleurs, je crois que ces fermetures de classes se font sans trop de concertation avec les communes et de projection dans l'avenir.

Je vous demande donc de refuser bien évidemment et donner un avis défavorable pour la fermeture de ces deux classes.

La délibération sera modifiée en conséquence puisque le second avis de fermeture nous ne l'avons que depuis 48 heures.

Par contre, il y a une implantation d'un poste de maître supplémentaire sur l'école de Saint Exupéry et un autre sur l'école élémentaire de Jules Michelet, qui servent tous deux à encadrer les enfants en difficulté ou qui sont un peu en perte de vitesse et pour cette proposition là bien évidemment, je vous demande un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Ce que je voulais simplement ajouter, c'est que cette question est complètement connectée avec notre politique volontariste de création de logements aidés sur la Commune, qui permet à de jeunes couples qui démarrent dans la vie professionnelle, qui sont éligibles au logement social, de vivre sur la Commune, de consommer sur la Commune, de travailler sur la Commune, d'avoir des enfants parce qu'ils sont heureux et surtout de les inscrire dans nos écoles et c'est de la sorte qu'on pourra avancer, il ne faut surtout pas que les classes moyennes ne puissent plus, suite au prix du foncier, s'installer sur la Commune.

**M. AMIC** : Simplement pour renseigner les membres du Conseil, hier soir j'étais au Conseil d'Administration du Lycée Jean Aicard et donc je n'avais pas oublié d'aller à la Maison Alzheimer. J'ai appris hier soir une bonne nouvelle, le Lycée Jean Aicard ouvre une 14<sup>ème</sup> seconde et va demander au rectorat, la possibilité d'ouvrir une 15<sup>ème</sup> classe. Certes, ce ne sont pas que des enfants hyérois puisqu'il y a les alentours qui viennent, cela crée une vie dans notre Commune.

**M. LE MAIRE** : Vous savez lorsque certains, bien pensants, trouvent que notre Centre Ville n'est pas assez dynamique, pensez simplement à la chance que nous avons d'avoir un lycée en centre ville avec 1700 élèves à peu près, c'est du pur bonheur. C'est vrai qu'ils sont parfois un peu turbulents mais ils animent la ville, la ville est gaie grâce à eux.

**M. DI RUSSO** : Sur la suppression au niveau d'Excelsior qui vient d'arriver, si j'ai bien compris, je pense qu'il y aurait, me semble t'il, une action particulière à mener sur cette suppression qui quand même se situe je crois dans une Zone d'Education Prioritaire. Je suis surpris de cette suppression d'Excelsior, je pense M. le Maire, Mme Golé, qu'il faudrait peut être là-dessus particulièrement mener une action pour éviter au moins cette suppression dans un contexte un peu particulier.

Je pense que l'école Excelsior mérite effectivement, on a parlé de maître supplémentaire, je pense qu'elle mériterait un maître supplémentaire et de là peut être éviter cette suppression.

**M. LE MAIRE** : C'est la démagogie puisque comme tu l'as dit, on constate, on est contre et on n'a aucun moyen de pression mais sachez que Mme Golé a fait cette démarche.

**M. DI RUSSO** : Au niveau de l'inspection, il y a une démarche un peu forte à effectuer au niveau d'Excelsior.

**Mme MOIZAN** : Simplement pour dire qu'évidemment nous soutenons la motion que vous venez de présenter même si l'on sait que l'on n'a pas un grand poids mais cela est important de faire toutes les démarches de manière très active pour éviter ces suppressions.

**M. LE MAIRE** : Ceci étant dit, je vais défendre, pour une fois le gouvernement, cela prouve simplement que j'essaie d'agir en toute impartialité. Je constate simplement que les effectifs en 2012 et 2011 ont baissé de 2% dans cette tranche d'âge dans la Commune. C'est la raison pour laquelle, le challenge est dans notre camp, c'est à nous de faire en sorte qu'il y ait plus d'enfants et il n'y aura pas de fermetures d'école et c'est pourquoi la création de logements sociaux eh bien il faut éviter de se dire qu'on les veut mais pas à côté de chez nous, il faut bien faire comprendre à la population que les logements sociaux, ce sont des logements comme les autres, qui abritent des gens qui démarrent dans la vie, qui ont des revenus moyens, parce qu'entre nous, un revenu pour un couple de 3025 € net par mois, c'est un revenu moyen, plus que moyen et qui permettent d'animer notre ville. Notre ville si elle n'a plus que des logements haut de gamme qui sont vendus, elle se transformera en ville morte en hiver, hors de la saison estivale, parce que l'on n'aura plus que des logements secondaires et cela sera dramatique.

Hyères n'a jamais été une ville de logements secondaires et il ne faut pas qu'elle le devienne et c'est la raison pour laquelle je pense qu'il devrait y avoir consensus dans ce domaine.

**M. ROUX** : Nous aussi, nous sommes favorables à la motion de Mme Golé mais je demande, s'il y a eu une étude de faite puisqu'il y a une baisse des enfants dans le primaire et cela correspond à l'été « baby boum » de l'an 2000. Donc, ces enfants qui sont nés à l'an 2000 arrivent au collège, il aurait fallu savoir Mme Golé, je ne sais pas si l'on peut avoir les chiffres, s'il y a une augmentation des collégiens, des 6<sup>ème</sup> et des 5<sup>ème</sup>, par rapport à la diminution des primaires, peut être que M. OLLIVIER a peut être une idée par rapport à son école.

**M. OLLIVIER** : Nous n'avons pas ces mêmes problèmes puisque nous ne recrutons pas uniquement sur la ville d'HYERES, nous recevons quand même 80 % de Hyérois mais en ce qui nous concerne nous faisons le plein, que ce soit dans les écoles maternelles, primaires et collèges, on n'a pas du tout baissé au niveau des effectifs.

**M. LE MAIRE** : Cela est peut être dû au fait qu'il y a un excellent directeur de la section maternelle et primaire ?

**M. OLLIVIER** : Je vous en remercie.

**M. AMIC** : Le collège Gustave ROUX perd des effectifs et même d'une manière alarmante.

**M. DI RUSSO** : M. OLLIVER est certainement un excellent directeur mais les directeurs et directrices des écoles publiques sont aussi d'excellents.....

**M. LE MAIRE** : Je n'ai jamais dit cela.

**M. DI RUSSO** : M. le Maire, je veux dire que le contexte de recrutement est différent puisque vous savez qu'au niveau « public » il y a une carte.

**Mme GOLÉ** : Je pense quand même que pour avoir côtoyé depuis quelques temps différents directeurs d'écoles et connaître également des directeurs d'écoles privées, que ce qui compte c'est la qualité de l'enseignement qui est donné aux enfants et il est de qualité partout.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 57 - DIRECTION EDUCATION - Désaffectation du logement de fonction de l'école de l'Ayguade et de l'ancienne salle informatique.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Désaffectation du logement de fonction de l'école de l'Ayguade et de l'ancienne salle informatique, que nous allons utiliser pour en faire la salle des Ayguadois comme cela était promis et qui est pratiquement terminée.

**Mme GOLÉ** : Je suis attentive dans la mesure où le temps de scolarité des enfants sera peut être modifié, puisque nous n'en sommes encore pas trop sûrs, je suis très attentive à la récupération des logements non occupés pour les transformer en espaces périscolaires parce que nous sommes dans une société où les parents travaillent, père et mère, et le temps où les enfants ne sont pas à l'école, nous Commune, nous devons être particulièrement attentifs à ce qu'ils soient encadrés, donc la récupération de ces logements pour moi est très importante.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 58 - DIRECTION EDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2012.**

**Mme GOLÉ** : Je ne pense pas qu'il y ait grand'chose à dire sinon que cette indemnité toutes les années revient parce qu'il y a des montants d'indice et autres.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

En parlant de personnes vexées, je voulais afin d'éviter que le directeur de la sécurité d'HYERES se vexe, c'est le service sécurité qui a procédé à la mise en place du ponton à l'Ayguade et non le service des sports donc rendons à César, ce qui appartient à César. Merci M. WERBER.

**AFFAIRE N° 59 - INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS - Convention de coopération dans le domaine de la Sécurité Industrielle avec GrDF**

**M. LOBRY** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : C'est une convention qui est destinée en fait à éviter les problèmes de coupure intempestive de tuyaux lorsque l'on fait par exemple des travaux.

Simplement on va nommer un interlocuteur unique qui représentera GrDF et un représentant unique pour la Ville, de manière à répertorier tous les réseaux et éviter des problèmes et on avait constaté ces derniers temps avec le service sécurité en particulier, qu'il y en a eu quelques uns. Donc l'important est de développer un partenariat destiné à renforcer la proximité, améliorer la réalisation des travaux de voirie, améliorer la sécurité et la fiabilité des réseaux et améliorer la gestion de crise en cas d'accrochage de réseaux.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 60 - BATIMENTS - Bâtiment parcelle BB 0255, 9 avenue Général de Gaulle - Demande de permis de démolir**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Avant de passer la parole à M. LOBRY, je profite de l'occasion pour remercier le propriétaire de ce terrain qui est derrière l'avenue De Gaulle, c'est-à-dire, le long de l'avenue Clotis, à côté du Crédit Agricole. Je remercie M. BELLAGUET qui nous a autorisés à installer un parking à deux roues sur cet endroit et l'opération de démolition que nous demandons, c'est de détruire l'espèce de hangar qu'il y a derrière qui est actuellement inutilisé.

**M. LOBRY** : La première création, de ce parking deux roues juste à côté a déjà un fort succès et cela ne fera qu'améliorer également le parking de ces deux roues et là je dois rendre hommage à Mme Pilon, qui a eu cette très bonne idée.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 61 - VOIRIE - Enfouissement réseaux Avenue de la Victoire -  
Convention avec FRANCE TELECOM.**

**M. LOBRY** : Il s'agit M. le Maire de se mettre en coordination avec France Télécom puisque comme vous le savez dès l'instant maintenant où l'on fait des travaux de voirie, on essaie de travailler en coordination avec les concessionnaires afin d'abord de créer le moins de gêne possible pour les riverains et ensuite pour améliorer la qualité esthétique, que ce soit avec France Télécom, que ce soit avec GrDF ou ErDF, pour l'enfouissement de tous les réseaux.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 62 - VOIRIE - Amélioration esthétique des réseaux de distribution  
publique d'électricité - Convention avec ERDF**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : M. LOBRY a bien négocié avec ERDF concernant leur contribution pour l'enfouissement des réseaux pour l'année 2013 puisque nous passons de la modique somme de 50 000 € à 77 500 € et je pense qu'il faudra aller plus loin dans la collaboration programmée, de façon pluriannuelle.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 63 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Travaux de  
fauchage des accotements de voirie et autres terrains - Marché à bons de  
commande - Années 2014 à 2017 - Convention constitutive du groupement  
de commandes.**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Vous voyez que l'on pense déjà à l'avenir puisque l'on parle de 2015, 2016 et 2017.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 64 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE - ESPACES VERTS - Travaux de fauchage des accotements de voirie et autres terrains - Marché à bons de commande - Année 2010 - Convention constitutive du groupement de commandes - Avenant n° 1.**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'une convention constitutive de groupement de commandes, un avenant qui nous permet de fonctionner sur l'année 2013 pour un minimum de 50 000 € et un maximum de 500 000 €.

**M. LOBRY** : C'est une convention de groupement qui est conclue avec la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 65 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE - ESPACES VERTS - Elagage, abattage, dessouchage d'arbres et palmiers ainsi que les traitements contre les ravageurs des palmiers - Marchés à bons de commande - Année 2013 - Convention constitutive du groupement de commandes - Avenant n° 1.**

**M. LOBRY** : Je dirais, malheureusement, M. le Maire puisqu'il s'agit d'un marché pour l'élagage et l'abattage des arbres et des palmiers et ensuite bien entendu, il faut dessoucher les racines, les troncs et le dernier lot qui sera quand même plus positif, c'est le marché pour le traitement contre les ravageurs de palmiers.

**M. LE MAIRE** : Et moi qui suis un éternel optimiste, je retiendrai ce dernier point et je dirais que malheureusement cette épidémie catastrophique qui concerne la commune d'HYERES, est due peut être à l'irresponsabilité humaine puisque c'est une épidémie qui est apparue dans les années 2007 avec des individus qui étaient contaminés, qu'on a importés sans contrôle sanitaire, ce qui prouve simplement que 150 ans après, le désastre du phylloxera n'a pas donné lieu à une prise de conscience. Mais je crois qu'autant l'espèce humaine sait être négligente, elle sait aussi par son génie trouver des solutions et je pense que nous avons aujourd'hui deux traitements possibles dans la lutte contre cette maladie, c'est l'endothérapie qui est un traitement purement chimique et un traitement biologique qui consiste à contaminer les larves des rhincophorus par un champignon qu'on appelle beauveria bassiana et qui donne des résultats plus que concluants et qui permettent de nourrir des grands espoirs.

Je voudrais aussi rappeler que la commune d'HYERES a perdu au début de XXème siècle pratiquement la totalité de ses orangers, qui étaient à l'époque, le symbole de la ville. Donc, nous saurons en tirer les conséquences et je voudrais aussi rappeler, l'année passée on a replanté pratiquement 300 jeunes palmiers, d'une taille déjà non négligeable, ce sont des washingtonias et on va faire en sorte bien entendu que la Ville ne ressemble pas bien sûr à un no man's land et on sait pertinemment que ce qui fait les atouts de nos espaces verts, eh bien nous continuerons à les maintenir.

**Mme CHAMBOURLIER** : M. le Maire, pourrait-on nous dire à peu près le coût de cette ligne budgétaire concernant justement l'élagage, le traitement....

**M. LE MAIRE** : On te l'a donné là, je crois que l'on estime à peu près, dans la globalité et je l'ai dit tout à l'heure en parlant des dépenses budgétaires, à une somme aux alentours de 350 000 €, ce qui est quand même énorme. Je crois que cela fait partie du prix à payer en rappelant que l'on a à peu près 7 000 palmiers et que 700 depuis 2007 sont morts mais nous les remplaçons. Donc, en fait, le chiffre est nul mais par contre la dépense n'est pas nulle.

**Mme CHAMBOURLIER** : C'est vrai qu'on les remplace mais le washingtonia n'a pas la même valeur esthétique malheureusement que le canariensis.

**M. LE MAIRE** : Je ne me permettrai pas de dire le contraire mais aujourd'hui on se rend compte que le washingtonia qui est peut être plus à la mode mais aussi pour l'instant on n'a pas eu de cas de washingtonia contaminé, j'ai bien dit pour l'instant parce que d'après les informations que j'ai, il y a dans d'autres villes des washingtonias qui ont été contaminés.

**Mme MOIZAN** : Je me réjouis que le traitement fonctionne, qu'il y ait des avancées positives.

**M. LE MAIRE** : C'est un laboratoire craurois d'ailleurs.

**Mme MOIZAN** : Une question par rapport aux plantations justement, sur l'avenue Edith Cawel, est-il prévu de replanter ou va-t-elle rester nue ?

**M. LE MAIRE** : Je vais vous faire une confidence, j'ai horreur des avenues sans arbres.

**Mme MOIZAN** : Cela me rassure, moi aussi.

**M. LE MAIRE** : Cela est le premier point et je ne prendrai pas d'exemple sur d'autres communes parce que ce n'est pas le cas, notre commune est trop belle architecturalement parlant mais il y a des avenues dans d'autres villes qui n'étaient pas très belles parce que les maisons n'étaient pas belles et le fait d'avoir planté des arbres a embelli l'environnement. Alors comme vous le savez, lorsque l'on a lancé ces travaux et à la demande du CIL, il m'a été demandé de procéder à l'abattage de ces platanes, en sachant qu'il y en avait une quarantaine mais une trentaine qui étaient malades, donc pour protéger la population, c'est d'éviter qu'un arbre ne tombe sur la tête d'une personne. Donc on a préféré plutôt que de garder dix vieux platanes qui auraient risqué d'être malades dans les années futures, de tout enlever avec l'accord de la population et ils seront remplacés par des érables mais qui ne seront plantés qu'en septembre pour qu'ils aient plus de chance de prendre. Ceci étant dit, je suis complètement de votre avis mais je profite de l'occasion pour dire que nous avons aussi profité pour créer une piste cyclable là aussi et dans tous les travaux nouveaux que nous faisons, nous créons des pistes cyclables. Je ferai bientôt le bilan de la création des pistes cyclables et je pense que cela donnera lieu à une longue litanie puisque depuis 2008 nous en faisons pas mal.

Un jour, j'ai eu une parole malheureuse, en parlant de petits arbres, je parlais de « rataillons » mais disons que les petits arbres ont plus de chance de bien prendre et il faut avoir un peu de patience parce que l'on voit les arbres quand ils ont été plantés par mon prédécesseur sur la place de la République, c'est vrai qu'ils ne ressemblaient pas à grand'chose et maintenant on n'a pas encore d'ombre mais on sait que cela arrive et que ce sera une place ombragée avec des arbres majestueux, il faut un peu de patience mais malheureusement à un certain âge le temps passe plus vite, donc on les voit pousser plus vite.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N° 66 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU - LITTORAL - PROPRIÉTÉ -  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Alimentation en eau potable de la  
commune - Délégation du service public pour l'exploitation du service public  
d'alimentation en eau potable - Avenant n° 1**

**M. LE MAIRE** : Vous allez peut être me donner l'autorisation de signer un avenant qui concerne les points qui sont précités. On s'est rendu compte si vous voulez, lors de la signature de ce contrat d'affermage, que des exploitants agricoles, au nombre d'une quinzaine, en particulier au niveau de Giens, n'avaient pas accès ni au Canal de Provence, ni n'avaient de puits donc ils étaient alimentés uniquement par l'eau de la ville et il n'était pas prévu d'exonération et ils payaient le prix « plein pot » et c'est la raison pour laquelle il a été prévu de proposer à ces 15 personnes un tarif irriguant qui soit de 60% inférieur au tarif domestique.

En rappelant que si les agriculteurs vivent sur leur exploitation, il y aura un système de double compteur, c'est-à-dire, que lorsqu'ils prendront leur douche, eh bien ils paieront le tarif domestique et quand ils arroseront les fraises, cela sera un tarif dégrèvé de 60%.

**M. DI RUSSO** : M. le Maire, c'est une bonne chose, simplement je pose la question pour les agriculteurs qui ont reçu les premières factures sans exonération, y aura-t-il la possibilité de revenir là-dessus et de faire en sorte qu'ils ne soient pas.....

**M. LE MAIRE** : Je vais vous signaler simplement puisque vous n'avez pas l'air complètement au courant du déroulé de la démarche, lorsque ces agriculteurs au mois de décembre dernier ont reçu les factures, ils sont venus me voir, j'ai demandé à Suez de suspendre les factures, donc ces factures n'ont pas été encaissées et la régularisation se fera sur la base rétroactif de la remise de 60%.

**Mme MOIZAN** : Je comprends tout à fait la réaction des agriculteurs, j'allais vous demander où est-ce qu'ils se trouvent, ils n'ont pas accès au Canal de Provence à Giens. Au demeurant, comment cela était avec l'ancien contrat de Véolia ?

**M. LE MAIRE** : Il y avait une exonération mais je vais vous dire une chose, en fait on a corrigé aussi, cela nous a permis de corriger certaines irrégularités, c'est-à-dire, que l'on se retrouvait avec des résidences hôtelières, des campings à la ferme qui bénéficiaient de ces dégrèvements et donc là cela se limitera strictement à l'exploitation agricole.

**Mme MOIZAN** : D'accord, parce que là il est quand même regrettable mais cela géographiquement on ne pourra rien faire, que l'eau potable serve à l'arrosage alors que cela devient une ressource difficile à trouver.

**M. LE MAIRE** : Bien entendu.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 67 - EAU LITTORAL PROPLETE - Eau potable - Conventions d'aides financières de l'Agence de l'eau. Autorisation de signature pour Monsieur le Maire.**

**M. LE MAIRE** : Voyez tout à l'heure, on parlait de la taxe versée par le contribuable à l'agence de l'eau et là on parle des subventions données par l'Agence de l'Eau qui ont été accordées à la suite de la mise en place d'une gestion optimisée des pressions et de la sectorisation du réseau d'alimentation en eau potable. Les subventions sont de l'ordre de 50%.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 68 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles - Demande de subvention au Conseil Général du Var.**

**M. LE MAIRE** : Il est sollicité une subvention de 100 000 € que l'on demande chaque année mais on a toujours 50 000 €, donc je vous annonce que cette année aussi nous aurons 50 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 69 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles - Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée.**

**M. LE MAIRE** : Je me suis trompé, les 100 000 € nous ne les avons pas, en fait on n'a pas de subvention du Conseil Général mais par contre on demande 100 000 € pour T.P.M. et on n'a que 50 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 70 - EAU LITTORAL PROPLETE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable. - Exercice 2012.**

**M. LE MAIRE** : Vous avez reçu ce rapport qui ne donne pas lieu à un vote.

**Mme MONFORT** : Sur le rapport, à l'annexe B, on nous parle en effet des projets de réalimentation des nappes du continent et de Porquerolles, je voulais savoir où l'on en était sur ce projet, est-ce que l'on avait la réponse de la D.D.T.M. sur le dossier « Loi sur l'eau » auxquels ces dossiers sont soumis, je voulais savoir où l'on en était de la procédure parce que vous annoncez une mise en service au 31 décembre 2013, c'est très court, à moins que l'on ait déjà la plupart des autorisations administratives, je voulais savoir où l'on en était de l'approbation, du dossier « loi sur l'eau », sur la D.D.T.M. ?

**M. LE MAIRE** : J'ai rencontré pas plus tard qu'hier les responsables de Suez, La Lyonnaise et cela rebondit sur ce que disait tout à l'heure Melle MOIZAN à propos de la protection de la ressource en eau. Ce que je veux que chacun sache, c'est que ces dernières années on ne prenait pas trop en compte la protection de notre ressource en eau. Je voudrais rappeler simplement qu'historiquement la Commune d'HYERES si c'est une Commune agricole, si c'est l'une des premières productrices au niveau du maraîchage, au niveau des fleurs, au niveau de la viticulture, c'est parce que HYERES est construit sur, à un mètre sous terre, une nappe phréatique. Je me rappelle lorsque j'étais Adjoint à l'eau de Léopold RITONDALE, ce n'est pas si vieux que cela, cela fait une vingtaine d'années, la Ville d'HYERES achetait au syndicat de l'Est, de l'eau aux mois de Juillet et Août, pour préserver la nappe lorsqu'elle était traditionnellement basse et que ces derniers temps, ce n'est plus en juillet et en août que l'on achète, c'est pratiquement tous les mois. A partir de là lorsque nous avons signé le contrat avec Suez, Suez m'a dit : il serait bon d'essayer de faire remonter le biseau salé, il serait donc bon d'essayer de réalimenter la nappe.

Comme vous le savez, l'augmentation de l'urbanisation empêche la porosité des terres et donc la réalimentation de la nappe. Calibrer le Gapeau et le Roubaud, là aussi empêche la réalimentation de la nappe, c'est la raison pour laquelle Suez a proposé ce qu'ils appellent le projet « aqua renova » qui est un projet d'implantation de bassins où l'eau pénétrerait prioritairement dans la nappe, pour récupérer aussi de l'eau du Gapeau plutôt que de la perdre dans la mer avec pour objectif que la Commune d'Hyères retrouve son autonomie en matière de consommation d'eau et d'utiliser la nappe en quelque sorte comme réservoir. Pour cela, comme le dit très justement Mme MONFORT, nous travaillons avec les services de l'Etat et nous attendons la réponse mais je ne serai pas étonné que ce projet voit le jour d'ici la fin de l'année, parce que c'est notre objectif, c'est notre volonté.

Le deuxième point, c'est que nous travaillons aussi parallèlement sur les îles. Tout à l'heure je vous ai fait voter ces projets de transports d'eau sur Porquerolles et là c'est un peu comique parce que là on passe de 100 m<sup>3</sup> en période creuse à 800 m<sup>3</sup> en haute saison. Il y a deux projets aujourd'hui d'alimentation en eau pour Porquerolles, soit l'utilisation d'un sea line, d'un tuyau sous la mer, un Ø80, c'est petit, soit de mettre en place une petite unité de dessalement et qui serait destinée à produire de l'eau qui réalimenterait la nappe phréatique de Porquerolles et permettrait donc de faire jouer aussi à cette nappe phréatique, le rôle de réservoir.

Ceci aurait l'avantage dans le cadre de notre projet « archipel exemplaire » de faire de Porquerolles, une vitrine ou une île au milieu de la méditerranée sans ressource en eau, sans ressource énergétique qui serait capable de vivre en autarcie, en autonomie et permettrait donc de faire venir des gens pour une valeur exemplaire.

Ceci étant dit, je ne me permettrai pas aujourd'hui de prendre partie, je dis simplement que nous avons peut être rendez vous avec l'histoire, la Ville d'HYERES a décidé de faire appel au Président du Comité Scientifique du Parc National pour lui demander qu'il nous donne son avis, des scientifiques travailleront dessus, je sais qu'aujourd'hui la population porquerollaise a été conditionnée pour être contre ce projet mais là aussi, une fois de plus, contrairement à ce que certains pensent et disent, je suis très ouvert, je n'en fais pas une affaire personnelle.

Le troisième point concerne l'île du Levant. Sur l'île du Levant, vous avez les 9/10<sup>ème</sup> de cette île qui sont vierges parce que contrairement à ce que l'on peut penser, la Marine et la Défense ne détériorent pas le milieu naturel et pour ceux qui ont eu la chance comme moi d'aller visiter cette partie de l'île du Levant, ils voient que c'est un joyau et à côté vous avez le lotissement Héliopolis qui a besoin d'eau, qui a besoin de remettre aux normes son assainissement sur lequel nous travaillons. Donc en fait, nous travaillons à trois. Je dirais presque que la Ville essaie d'arbitrer un peu tout. Vous avez la Marine qui est autonome au niveau de l'eau, ils ont créé des retenues collinaires qui font qu'il suffit de traiter cette eau qui est recueillie et cela leur suffit et ils ont des retenues collinaires qui permettraient aussi d'être utilisées de l'autre côté, c'est-à-dire, à Héliopolis.

Aujourd'hui, l'enjeu de la discussion c'est que Suez soit le gestionnaire de la délivrance de l'eau potable et qu'ils deviennent fermiers sur l'île du Levant et je pense que l'on est sur le point d'aboutir.

Ce qu'il faut que chacun d'entre vous comprenne, c'est que depuis 2004, aucun permis de construire officiellement n'a été délivré sur l'île du Levant, à cause de cela, parce que les pétitionnaires sont incapables de nous prouver qu'ils sont en mesure d'avoir une alimentation en eau correcte et un assainissement qui fonctionne de façon correcte.

**Mme MONFORT** : Sur ma question : où en est-on de l'instruction du dossier « loi sur l'eau » ...

**M. LE MAIRE** : J'ai été clair, c'est en cours.

**Mme MONFORT** : Nulle part, cela n'a pas avancé, on n'a pas eu la réponse de la D.D.T.M. depuis plusieurs mois.

**M. LE MAIRE** : Eh bien voilà, ce n'est pas nulle part.

**Mme MONFORT** : D'accord, on n'a pas eu de réponse. Alors je me permets simplement de redire ici ce que j'ai dit en interne à l'époque, toute ma réserve sur ce projet qui explique en particulier, on est beaucoup à être d'accord sur les dangers hydrogéologiques que peut représenter ce genre de projet, c'est ce qui explique en particulier que la DDTM ait eu beaucoup de mal à se prononcer sur l'autorisation « loi sur l'eau » d'un tel projet et je regrette encore une fois que nous ne creusions pas davantage de solution alternative à ces projets qui peuvent être extrêmement dangereux par rapport à la ressource en eau souterraine.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai que les spécialistes avec lesquels on travaille ne sont pas très forts.

### **DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

#### **AFFAIRE N° 71 - EAU LITTORAL PROPLETE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets urbains - Année 2012.**

**M. FALLOT** : Rapporteur

**Mme MOIZAN** : Juste une remarque rapide. La collecte au porte à porte des déchets recyclables a permis un accroissement du recyclage de ces déchets, si j'ai bien lu le rapport, cette collecte va-t-elle être vraiment généralisée sur la commune parce qu'il y a encore beaucoup d'immeubles qui n'en bénéficient pas et aussi de maisons individuelles ?

**M. LE MAIRE** : Je dirais qu'il y a deux réponses par rapport à la question que vous avez posée. La première c'est le civisme de la population, il faut savoir qu'il y a des gens qui sont philosophiquement contre le recyclable, ils ont beau avoir leur container jaune, leur container vert, ils mettent tout dedans. Donc là c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que la diversité de l'habitat hyérois ne permet pas aujourd'hui de tout généraliser. On travaille par secteur, bien sûr qu'il y a les copropriétés qui elles sont équipées mais là aussi il y a certaines qui l'ont refusé. Il y a ensuite l'habitat individuel et puis après il y a l'hyper centre ville et sur l'hyper centre ville, je vous dirais que c'est un dossier qui me concerne au quotidien parce que l'on essaie, par tous les moyens, de faire en sorte que cette ville soit la plus propre possible et que l'incivisme de certains fait qu'il y ait encore des tâches. Nous travaillons sur un projet, je pense que l'on généralisera après 2014 sur du container enterré, tant pour les ordures ménagères que pour les points d'accès volontaires, là aussi bien sûr tout le monde joue le jeu en sachant que les containers enterrés que nous sommes en train d'implanter, style celui que l'on a mis au port, il y en aura 5 bientôt et ceux que l'on a mis Avenue Gambetta, sont de vastes containers de plus de 5 m<sup>3</sup>, qui vont nous permettre si les gens jouent le jeu, c'est-à-dire, de ne pas laisser à côté du container parce qu'il y a en a qui n'ont pas la force d'ouvrir la bouche, si les gens jouent le jeu cela débouchera sur des économies de fonctionnement parce que l'on ramassera moins souvent.

J'étais hier matin sur le port, j'avais fait venir la Présidente du CIL, j'étais avec les différents responsables intervenants puisque l'on projette d'organiser une opération « quartier plus », rue Jean d'Agrève et on travaillait sur ce container enterré et les retours que j'ai, c'est que les commerçants disent que la bouche n'est pas assez grande. Le problème, ce n'est pas de savoir si la bouche est assez grande ou pas, aujourd'hui il faut savoir que les bouches permettent d'absorber des sacs de 100 litres, c'est déjà pas mal, il faut que chacun y mette du sien. Donc, s'ils mettent un sac de 500 litres, c'est évident que ça ne rentrera pas mais s'ils acceptent de se plier à l'intérêt général, eh bien ce sera beaucoup plus propre et on n'aura plus les sacs de boules qui traîneront par terre et les « gabians » qui viendront les crever.

Je voulais dire aussi que ces économies nous permettront de lutter contre l'incivisme sur des endroits beaucoup plus ciblés, c'est-à-dire, la vieille ville, parce que sur la vieille ville on ne pourra malheureusement jamais l'équiper en containers enterrés. Donc, on est obligé de mettre des containers apparents et vous avez vu qu'on les a équipés de protège containers. Ma démarche, notre démarche, c'est quoi ? C'est de dire qu'à tel endroit, on constate que tous les jours, nos agents nous disent qu'il y a une quinzaine de sacs qui traînent. Eh bien, à cet endroit là, on va mettre des containers pour permettre que ces sacs continuent à être posés à cet endroit là mais ne soient plus visibles.

L'autre jour, je me promenais Rue de Limans, pour la fête de la musique, entre parenthèses, qui a été je crois la plus belle réussite depuis le début du mandat, rue de Limans, il y a deux endroits où il y a des containers, deux d'un côté et deux de l'autre. Celui au bout, à côté de la porte du Fenouillet, ils étaient pleins et à côté il y avait des sacs en plus et de même à l'emplacement, au milieu de la rue de Limans, il y avait les couvercles des containers qui n'étaient pas refermés et quand j'ai regardé, c'était plein et dessus il y avait des sacs, ce qui prouve que le nombre de containers n'est pas suffisant.

Maintenant, il faut aussi bien avoir confiance qu'il y a la présence de containers mais à la rue de Limans, il y a des restaurants donc il faut là aussi entrer dans la concertation et voir avec eux ce qui est le moins déranger, cela a été tout l'objet de l'arbitrage qui a eu lieu hier après midi et dont j'espère qu'il donnera des résultats plus satisfaisants. Celui qui me dit qu'il a trouvé une meilleure solution, je suis prêt à l'entendre et à l'écouter, on essaie de faire mieux, vous savez aux dires de tout le monde, on me dit que la ville est propre et je le remarque.

**Mme MOIZAN** : Pour le tri sélectif, cela ne vaudrait-il pas le coup de refaire une campagne de sensibilisation auprès des habitants ?

**M. LE MAIRE** : Je peux vous dire, vous avez raison, à chaque fois que je vais dans les CIL, souvent c'est une question que me posent les présidents et on propose à ce moment là le passage d'ambassadeurs du tri qui viennent refaire de la communication et de la pédagogie auprès des habitants pour leur expliquer.

Maintenant aussi ce qu'il faut bien comprendre, c'est que pour le « sagouin » qui décide de tout faire capoter, il suffit de mettre un sac d'ordures dans un container à carton pour que tout le container soit pollué et passe en ordures ménagères.

**Mme MOIZAN** : Cela est très difficile d'y faire quelque chose mais une campagne de sensibilisation serait peut être souhaitable.

**M. LE MAIRE** : Absolument.

### DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

#### AFFAIRE N° 72 - EAU LITTORAL PROPLETE - Etude « La plaine côtière du Ceinturon face aux risques littoraux ». Convention avec l'Etat.

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Cette question est importante. Je voulais vous dire que dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, le Ministère de l'Ecologie a lancé au printemps 2012, un appel à projet visant à accompagner les acteurs locaux dans la préparation de la mise en œuvre de la recomposition spatiale imposée par les risques d'érosion et de submersion liés au changement climatique.

La Commune d'HYERES je vous le rappelle, possède 50 km de littoral sur les 500 que compte le département du Var et les 5000 que compte la France métropolitaine. C'est-à-dire, qu'à HYERES vous avez 1% du littoral français.

Je suis allé avec les techniciens lors du congrès des Maires de France, j'ai été auditionné au Ministère de l'Environnement pour défendre un appel à projet pour une étude, je répète que c'est une étude.

L'objectif, c'était une étude sur l'évolution du trait de côte de la Plage du Ceinturon. Nous avons eu la chance et l'honneur d'être retenus parmi les 5 projets nationaux. Ce qui veut dire simplement que notre dossier ne devait pas être trop mauvais et deuxièmement qu'il devait être intéressant car exemplaire à d'autres projets similaires sur d'autres littoraux français.

Je voudrais rappeler que dans un but de transparence, j'ai ce défaut, j'essaie d'être le plus transparent possible, j'avais fait passer ce document, le document émanant du Ministère de l'Environnement qui avait comme titre réel, écoutez bien, « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens – Recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux ».

Le résultat, c'est que quelques jours après j'ai eu des appels d'amis : « qu'est-ce qui se passe Jacques ? J'ai entendu dire à l'Aiguade que tu allais fermer tous les commerces, que la route allait être fermée, que l'Aiguade allait être complètement enclavée, que bien entendu les 5 campings n'auraient plus d'existence », permettez-moi d'avoir été interloqué lorsque j'ai entendu cela. J'ai donc tenu une réunion publique à l'Aiguade, j'en tiendrai une dans quelques jours aux Salins. J'ai reçu les professionnels des campings. J'ai eu des relations avec les commerçants de l'Aiguade dont j'ai la perception que pas mal d'entre eux sont assez sensibles à l'action positive de la Municipalité. Je leur ai tout expliqué l'objectif unique de cette étude, parce que « étude » ne veut pas dire.... Maintenant mes Chers Amis, il faut peut être que chacun, j'en tire deux enseignements à cela. Le premier, c'est que la campagne doit être un débat d'idées et pas un exposé de mensonges. Or, là, ce sont certaines personnes mal intentionnées qui ont décidé de polluer le débat et je pèse mes mots.

Le deuxième, c'est que face à la Nature, nous sommes peut être peu de chose et nous devons accepter qu'il y aura certaines évolutions. Dans l'histoire de l'humanité, il n'y avait pas de voitures il y a cinq ou six millions d'années, il n'y avait pas de pétrole, du moins il n'était pas exploité et pourtant existaient aussi les problèmes de gaz à effet de serre, il y a eu aussi des périodes de réchauffement climatique, donc je pense que la vie est un éternel recommencement.

Je voudrais rappeler simplement que nous allons fêter dans quelques jours, l'anniversaire du retour de Saint Louis des Croisades, lorsqu'il débarqua à l'Aiguade en 1254 mais il était parti d'Aigues Mortes et Aigues Mortes à l'époque était en bord de mer, eh bien 800 ans après Aigues Mortes est à 15 km à l'intérieur des terres, ce qui veut dire, que l'étude qui va être faite et l'autre jour je présidais une réunion du bureau du Parc National de Port Cros et le Président du Conseil Scientifique le disait lui-même, il n'y a pas un seul scientifique qui soit d'accord, certains sont très alarmistes et annoncent que dans les années 2050, le niveau de la mer va augmenter de 50 cm. Si le niveau de la mer augmente de 50 cm, il est évident que la situation actuelle avec des maisons à zéro mètre d'altitude cela ne pourra pas durer, c'est évident il faudra trouver une solution.

Je le dis et je le répète, si vous voulez dire la vérité aux concitoyens, dites simplement qu'il y a une étude qui a été faite, parce que le Maire est responsable de la sécurité, le Maire est responsable de la mise en défense des populations et des biens et le Maire d'HYERES a envie d'essayer d'éviter les malheurs qui sont arrivés au Maire de Fos sur Mer récemment, il y a deux ou trois ans, où ensuite lorsque la catastrophe arrive, on peut dire : « il n'y a qu'à...il faut qu'on..... ». Voilà, c'est tout l'objet. Cette étude est lancée et l'avantage que l'on a, c'est que le fait d'avoir été choisi par l'Etat, fait que cette étude ne coûtera que 20% à la Commune d'HYERES.

**Mme MOIZAN** : M. le Maire, vous voyez, je vous rejoins tout à fait, je pense que c'est essentiel de faire des études, d'anticiper sur une situation à venir que l'on ne maîtrise pas par essence et non pas de subir ce qu'il adviendra dans les années futures même si ce n'est pas pour demain, c'est pour après demain et cela vient vite.

A un moment ou à un autre, il faudra prendre les décisions qui s'imposeront en fonction de ce que va devenir soit l'augmentation des eaux, soit l'érosion de la côte et c'est vrai que les hyérois le savent, au Ceinturon avant la plage était d'une largeur beaucoup plus importante donc même à hauteur du périmètre d'une vie, on s'aperçoit bien que les choses subissent des bouleversements donc il faut étudier et donc je me félicite et je voterai pour pour toutes ces études.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 73 - EAU LITTORAL PROPRIÉTÉ - Etude « La plaine côtière du Ceinturon face aux risques littoraux ». - Candidature à l'appel à projet du Conseil Général « Gestion Intégrée de la Zone côtière Varoise ».**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est pareil c'est simplement le Conseil Général qui pense à la gestion intégrée de la zone côtière varoise et donc nous nous inscrivons tout à fait dans cette démarche et nous en profiterons si c'est possible de récupérer quelques subventions supplémentaires.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 74 - EAU LITTORAL PROPRIÉTÉ - Etude « La plaine côtière du Ceinturon face aux risques littoraux ». - Convention de Recherche et développement Partagés - Modélisation dynamique de la submersion marine sur le littoral de la plaine du Ceinturon (Hyères).**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est toujours la convention de recherche qui concerne la plaine côtière du Ceinturon face aux risques littoraux.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

Histoire de clore le débat, cela n'empêche pas certains d'entre nous dans le cadre de la future campagne électorale de faire des propositions d'aménagement du littoral, cela n'a rien à voir avec l'étude qui est faite sur l'évolution du trait de côté, on est bien d'accord.

**AFFAIRE N° 75 - DIRECTION PROXIMITE - Réalisation de l'opération « Etude sur la faisabilité et la conception d'un système de compostage accéléré de déchets organiques » - Demande de subventions auprès du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et de la Direction régionale de l'ADEME Provence Alpes Côte d'Azur**

**M. LE MAIRE** : Ce dossier est présenté conjointement par la Ville d'Hyères et par le Parc National de Port Cros et la Société Valodi/Composterre. Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre d'un appel à projet sur des initiatives innovantes dans le domaine du recyclage des déchets.

Le projet vise à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un système de compostage accéléré des déchets organiques, c'est-à-dire, surtout essentiellement la production des restaurateurs comportant notamment une phase de conception et d'expérimentation de plusieurs pilotes notamment sur l'île de Porquerolles à partir des déchets des restaurateurs comme je vous le disais.

Il faut savoir que cette gestion des déchets, qui est bien sûr la responsabilité de la Ville, c'est un peu la rançon de la gloire et cela nous coûte beaucoup plus cher de rapatrier les déchets sur le continent.

C'est la raison pour laquelle dans le cadre d'archipel exemplaire, nous avons fait un appel que nous allons renouveler cette année avec le parc national de Port Cros, en demandant aux visiteurs de faire en sorte de ramener leurs déchets sur le Continent et ce sera autant d'économies faites pour la Commune.

Intervention de M. ROUX non enregistrée, micro fermé.

**M. LE MAIRE** : Cela n'a rien à voir, c'est quand tu fais des achats, en principe ils ne ramènent pas des ordures, ils ramènent des tee shirts qu'ils ont achetés à Porquerolles, parce que les sacs, tu as raison depuis deux ans, les sacs plastiques sont interdits sur Porquerolles.

Je voulais rajouter que ce projet complète la participation de la Commune au projet Med 3R destiné à rallonger la durée de vie, à réduire la production et à recycler les déchets en Méditerranée pour lequel la ville a obtenu une subvention de 310 000 € pour un projet de revalorisation sur des déchets sur Porquerolles et Mme LANCRY et M. Le Directeur Général des Services pour aller à Nice et pour aller récupérer ce chèque. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter Denise LANCRY pour son implication à arriver à une bonne fin pour ce projet.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

Les trois délibérations suivantes c'est M. LOBRY qui va les rapporter.

**AFFAIRE N° 76 - SIG - Dénomination de voie publique - Rond Point de KOEKELBERG**

**M. LOBRY** : Il s'agit de dénommer trois ronds points. L'un se trouvant à l'intersection des voies Maréchal de Lattre de Tassigny, Rue Docteur Vidal et Boulevard Olivier de Serre, je pense que tout le monde voit la situation, il s'agit donc de le dénommer rond point de KOEKELBERG.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 77 - SIG - Dénomination de voie publique - Rond Point des Hyérois de Valloriate et du Piémont**

**AFFAIRE N° 78 - SIG - Dénomination de voie publique - Rond Point du 21 Août 1944**

**M. LOBRY** : Nous allons dénommer le rond point des Hyérois de Valloriate et du Piémont, c'est le rond point qui se trouve à l'intersection Avenue Decugis et Chemin Soldat Macri que l'on inaugurerà Dimanche à 11 heures et enfin le rond point du 21 Août 1944, c'est le rond point bien sûr qui se trouve à hauteur de la Stèle.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N°79 - ENVIRONNEMENT - Approbation du Plan de Déplacements d'Administration de la Ville d'Hyères**

**M. LE MAIRE** : Les déplacements pendulaires des agents municipaux représentent un volume important des déplacements en centre ville.

En tant que collectivité locale, il est important pour nous de montrer l'exemple et d'adopter des mesures incitatives destinées à utiliser les transports en commun qui sont des modes de transport plus écologiques et c'est ainsi l'objet de ce plan de développement d'administration avec 20 mesures qui sont organisées autour de 5 axes stratégiques :

- **Encouragement des transports en commun** et à ce propos là, je ne résisterai pas aux faits de vous donner ma grande satisfaction lors des propos tenus par Hubert FALCO l'autre jour lorsqu'il a eu des attaques concernant les transports en commun et en particulier le développement du tramway et du T.S.P. en rappelant que T.P.M. c'est 12 communes, que le T.S.P. qui vaut une fortune parce que je crois que c'est 200 ou 300 millions d'euros ne concerne qu'un déplacement très étroit entre la commune d'Ollioules et la faculté de la Garde, donc ne concerne nullement la ville d'HYERES et je préfère, comme je l'ai fait lors de mon intervention mercredi dernier que T.P.M. continue à développer le réseau Mistral, parce que ce n'est pas la mise en place du tramway sur le Cours de Strasbourg qui intéressera l'habitant de l'Aiguade qui veut se rendre à l'hôpital d'HYERES ou celui qui habite les Salins et qui veut aller en centre ville. Je trouve tout à fait excellente la démarche d'Hubert FALCO qui dans un souci d'économie en ces périodes de contraintes budgétaires, a pris cette option.

**Mme MOIZAN** : Puisque vous parlez de ce débat, il me semble que le débat était quand même situé entre T.S.P. et tramway, le projet du tramway ayant été abandonné, le débat n'était pas de savoir si les communes avoisinantes bénéficieraient de quoi que ce soit, ce n'est pas de porter que sur le périurbain de Toulon mais c'est tramway ou T.S.P., T.S.P. avec tous les défauts que cela peut comporter et le coût n'est pas moindre que le tramway. Donc cela n'a pas été un choix d'Hubert FALCO.....

**M. LE MAIRE** : Il y a cela, vous avez raison mais il y a eu aussi la deuxième intervention sur la volonté actuelle qu'ont la plupart des maires aujourd'hui sur T.P.M., de renforcer le Réseau Mistral.

**Mme MOIZAN** : Les deux ne sont pas incompatibles.

**M. LE MAIRE** : Non, mais comme l'a dit fort justement votre premier ministre qui est le ministre de la France hier, il faut en ces périodes de disette financière prioriser les choix et aujourd'hui, je pense, qu'il vaut mieux prioriser des choix de proximité que de prioriser un projet somptueux de tramways.

**Mme MOIZAN** : Mais le prix, la mise en place du T.S.P. j'insiste, n'est pas inférieure au projet tramway donc je ne vois pas la priorité.

**M. LE MAIRE** : J'ai dit simplement qu'Hubert FALCO avait dit que dans un premier temps...

**Mme MOIZAN** : Heureusement qu'il n'oublie pas les communes alentours, c'est la moindre des choses....

**M. LE MAIRE** : Il faut faire des choix, on préfère prioriser le réseau Mistral pour l'instant au reste, c'est tout.

Les cinq actes stratégiques de déplacement sont :

- encouragement à l'utilisation des transports en commun
- incitation du covoiturage
- promotion du vélo
- gestion centralisée des véhicules municipaux
- communication et sensibilisation

Certaines de ces mesures, nous les avons mises en place puisque nous avons mis en place la navette entre Espace 3000 et l'Avenue Clotis qui nous permet d'économiser la présence au moins de 400 véhicules pendulaires sur le centre ville et libère autant de places pour les consommateurs.

Nous avons mis en place depuis le début de l'année le pool des véhicules municipaux afin là aussi de recentrer les véhicules à disposition du personnel et enfin nous envoyons notre personnel régulièrement à assister à des stages de formation à l'éco conduite.

**Mme MOIZAN** : Concernant la promotion du vélo, je vous félicite pour cette mise en place d'un parc à vélos sur Clotis. Je trouve regrettable qu'il n'y ait pas de pistes qui mènent au centre ville. Sur le XVème Corps, je n'ai pas vu de piste cyclable non plus !

**M. LE MAIRE** : Eh bien vous allez la voir, vous avez mal vu.

**Mme MOIZAN** : Très bien, donc il y a bien une piste cyclable ?

**M. LE MAIRE** : Non seulement vous avez mal vu mais en plus de cela, cette piste cyclable si vous êtes allée Avenue de Rottweil qui va vers le Golf Hôtel, désormais un enfant ou un lycéen pourra partir du rond point Cartigny et de rencontrer aucune voiture jusqu'au lycée du Golf Hôtel ou au collège Marcel Rivière, cela n'existait pas.

**Mme MOIZAN** : Jusqu'au centre ville ?

**M. LE MAIRE** : Le centre ville pour l'instant, non, parce que sur le centre ville il y a l'Avenue Alphonse Denis et cette avenue comme cela ne nous a pas échappé, nous avons mis un revêtement nouveau et nous ne l'avons pas retraité et l'évolution de cette avenue Alphonse Denis, elle se fera en même temps que la réhabilitation de la Place Clémenceau qui sera le 3<sup>ème</sup> volet de la réhabilitation du centre ville.

**Mme GOLÉ** : Oui, je voudrais rajouter un élément concernant les déplacements en vélo, aussi bien urbains que ruraux.

Nous avons eu hier au CODIR, c'est-à-dire, à la commission de l'Office de Tourisme, justement nous avons pris une décision, c'est celle d'être affilié aux fédérations françaises de vélos, développer sur la Commune ce mode de déplacement puisque nous avons déjà un certain nombre de kilométrages et que dans la politique que nous menons au niveau des déplacements doux, nous voulons être en phase totale avec le développement de la Commune donc l'Office de Tourisme a pris acte de cette volonté et a pris contact pour le développer auprès de nos touristes et également de nos concitoyens. Merci.

**Mme MOIZAN** : C'est très positif. Je pense que pour le tourisme on peut se positionner sur ce secteur.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX)  
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, CM.**

**AFFAIRE N° 80 - ENVIRONNEMENT - Elaboration d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'un Plan Climat Energie Territorial –  
Lancement de la démarche**

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle que c'est une obligation pour les Communes de plus de 50 000 habitants, c'est-à-dire, que sont concernées les villes d'HYERES, la SEYNE et de TOULON, ainsi que T.P.M. puisque c'est une agglo.

L'objectif de ce plan climat énergie territorial est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, division par 4 d'ici à 2050. S'adapter à la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique. Il y aura deux phases :

- la phase 1 – Bilan des émissions de gaz à effet de serre portant sur les compétences et le patrimoine propre de la Collectivité, plus synthèse des actions à envisager pour réduire ces émissions.
- la phase 2 : définir les objectifs de la collectivité afin de réduire efficacement les émissions de gaz et d'améliorer la production d'énergie renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique.

On ne peut être que « pour » puisque c'est la loi.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 81 - ENVIRONNEMENT - Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral : Presqu'île de Giens et Pinède des Pesquiers - Demande de subvention pour l'année 2013 auprès du Conseil Général du Var**

**M. LE MAIRE** : Montant 15 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 82 - ENVIRONNEMENT - Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral : Presqu'île de Giens et Pinède des Pesquiers - Demande de subvention pour l'année 2013 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**M. LE MAIRE** : Même chose pour le Conseil Régional, 15 000 € aussi.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 83 - ENVIRONNEMENT - Signature du Contrat de baie n°2 de la rade de Toulon**

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, HYERES dans sa grandeur est concernée par deux contrats de baie, sur la partie ouest donc séparée par la Presqu'île de Giens, c'est la baie de Toulon et la partie est, c'est la rade d'HYERES.

Donc c'est de la partie Ouest dont il s'agit, étendue jusqu'à la pointe Escampo Bariou, la Ville d'HYERES fait désormais partie du contrat de baie de la Rade de Toulon. Dans le cadre de ce second contrat, 2013/2018, la ville s'engage à mener des actions :

- Amélioration de la gestion des sites de baignade
- Mise en œuvre d'un plan de réduction de l'usage des phytosanitaires
- Lutte contre l'érosion au niveau des dunes donc sur le tombolo Ouest
- Etude de l'amélioration environnementale du balisage des plages –
- Mise en place de sites pilotes pour le maintien des banquettes de posidonies, chères à Mme SOUGY.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 84 - AMENAGEMENT - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Approbation d'une nouvelle Commission Locale**

**M. LE MAIRE** : Vous avez la liste des représentants.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 85 - AMENAGEMENT - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Porquerolles - Approbation d'une nouvelle Commission Locale**

**M. LE MAIRE** : Même chose pour l'AVAP de Porquerolles.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 86 - AMENAGEMENT - Etude de pré-programmation et d'aménagement du site patrimonial du hameau des Pesquiers - Demande de subvention auprès de l'Etat (DREAL PACA)**

**M. LE MAIRE** : Question intéressante, c'est une étude de pré programmation et d'aménagement du site patrimonial du hameau des Pesquiers et nous demandons pour cela une subvention auprès de l'Etat. Donc c'est simplement démarrer une étude. Il est évidemment que dans les mois qui viennent ou les semaines qui viennent des projets seront proposés sur ce lieu.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 87 - AMENAGEMENT - ZAC de la Crestade Demi-Lune -  
Autorisation de signer le traité de concession d'aménagement entre la  
Commune et la Société Publique Locale Méditerranée et approbation du  
montant de la participation de la Commune à l'opération d'aménagement.**

**M. LE MAIRE** : En fait, ce montant de participation sur environ les 9 millions d'aménagement public qu'il y aura à financer, sera de 2,7 millions d'euros.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX  
6 ABSTENTIONS : M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER,  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 88 - AMENAGEMENT - ZAC de Beauvallon - Prescription de la  
procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PAZ de la  
ZAC de Beauvallon**

**M. LE MAIRE** : Le P.L.U. a été annulé, comme vous le savez, vous voyez où se situe ce terrain, à côté de Beauvallon et ce terrain qui appartient à M. QUARANTA. Le projet est de créer des logements aidés et de l'accession à la propriété, je crois qu'au nombre de 50/50, il y a 70 logements en tout, 50 % en logements aidés ou sociaux et 50% à la primo accession.

Le P.L.U. avait créé les conditions pour réaliser le projet, aujourd'hui le P.L.U. a été annulé, c'est le P.O.S. qui est maintenant en vigueur, il faut donc modifier le P.A.Z. pour permettre la réalisation de ce projet et c'est la raison pour laquelle, je vous demande de bien vouloir permettre la mise en compatibilité du P.A.Z. de la Z.A.C. de Beauvallon.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 89 - COMMERCE-GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Marché  
hebdomadaire du samedi - Déplacement le 6 juillet 2013 dans le cadre  
des Médiévales.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 90 - COMMERCE - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -  
Déplacement du marché hebdomadaire du samedi 10 août à l'occasion de la  
Fête des Saveurs du Piémont et de ses amis italiens.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 91 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue  
de Toulon - Elargissement - Cession d'une emprise de terrain de 11 m<sup>2</sup> à  
détacher de la parcelle AE 140 par l'indivision GENSOLEN ASTESANO**

**AFFAIRE N° 92 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue  
Zamenhof - Acquisition de voirie - Cession par la copropriété générale  
propriétaire des parcelles BZ 278, 279, 280 et 281 d'une emprise  
de terrain de 775 m<sup>2</sup>**

**AFFAIRE N° 93 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - GIENS  
Avenue des Arbanais et avenue de l'Esterel - Acquisition de terrain pour  
aménagement d'un rond point - Cession par la S.A. ELC d'une emprise  
de terrain de 24 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle HY 72**

**AFFAIRE N° 94 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin  
de la Ritorte - Acquisition de l'emprise du mur bordant la Ritorte - Cession par  
monsieur et madame BILLIEZ d'une emprise de terrain de 13 m<sup>2</sup> à détacher  
de la parcelle BZ 86**

**AFFAIRE N° 95 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Jean  
Bouin - Acquisition de voirie - Cession par l'ETAT de la parcelle BS 140**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Ces délibérations concernent des acquisitions de voirie, pour permettre des améliorations.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 96 - COMMERCE - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -  
PROPRIETES COMMUNALES - 3, Place H. DUNANT - Parcelle BE n° 2849 -  
Autorisation de signature de l'acte de vente**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX  
2 CONTRE : M. NOYER, Mme MOIZAN, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 97 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -  
Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial relatif  
au local sis 14, avenue Gambetta.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est l'achat du local Marionnaud parce que nous avons considéré qu'à cet emplacement un deuxième coiffeur à dix mètres ne serait pas susceptible de développer le commerce local, que la mise en place d'un opérateur téléphonique là aussi ne serait pas une bonne chose et c'est la raison pour laquelle, la Ville a décidé de préempter au prix de 100 000 € et nous sommes actuellement en train de travailler et Mme Golé ne vous les dévoilera pas mais elle a plusieurs projets aujourd'hui qui nous permettront, j'en suis sûr, d'aboutir. Il y aura encore d'autres locaux qui seront acquis dans le même but.

**Mme GOLÉ** : Cette délibération bien évidemment va nous permettre de lancer un appel à candidatures.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSTENTIONS : M. NOYER, Mme MOIZAN, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 98 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - La BERGERIE - Avenue de la Sablière - Servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales consentie par la copropriété L'EDEN - Parcelle EX 42**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Rien à dire.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 99 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine public communal - Stade Jean Berteau, quartier de l'Ayguade - Station de téléphonie installée par la société SFR - Avenant à la convention – Modification des équipements existants**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Cela a été vu avec les CIL, on a tout étudié, c'est un renforcement, ce n'est pas une création

**Mme MOIZAN** : C'est-à-dire que l'antenne devient plus puissante, c'est un passage à 4 G, c'est quoi, un renforcement j'imagine que cela devient plus puissant ?

**Mme GOLÉ** : Ce n'est pas forcément une augmentation de volume mais surtout une augmentation technique, M. DE LUSTRAC n'étant pas là il vous l'expliquerait mieux que moi, mais c'est surtout une amélioration concernant tout ce qui peut être reçu grâce à ces antennes de téléphonie mobile.

**M. LE MAIRE** : Maintenant, il faut savoir si l'on veut la 4G, si l'on veut qu'il n'y ait pas de coupure, etc... Mais ceci étant dit, c'est bien fait dans les règles et en accord avec la population avoisinante.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSTENTIONS : M. NOYER, Mme MOIZAN, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 100 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LA  
CAPTE - LOT n° 95 - M. et Mme Robert RICHTER - Avenant au  
bail emphytéotique en augmentation de durée**

**AFFAIRE N° 101 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LA  
CAPTE - LOT n° 2 - Consorts PEREIRA - Avenant au bail emphytéotique  
en augmentation de durée**

**Mme GALLOU** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Ce sont des augmentations d'étages supplémentaires donc cela nous fait 29 ans supplémentaires.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 102 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LA  
CAPTE - LOT n° 99 - Indivision TORNATO - Avenant au bail emphytéotique  
en augmentation de durée**

**Mme GALLOU** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (40 VOIX)**

**AFFAIRE N° 103 -COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -  
L'AYGUADE - LOT n° 3 bis - Mme Anna RACLOT - Avenant au  
bail emphytéotique en augmentation de durée**

**Mme GALLOU** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 104 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -  
Succession Madame Julienne PALACIOS Y ZUBILLAGA - Acceptation  
de principe d'un legs**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Lors du décès de Mme Julienne PALACIOS ZUBILLAGA on a eu la surprise de voir que cette dame avait pris la décision de nous léguer son héritage. Ce legs se compose d'une somme d'argent de 504443 € répartie en plusieurs comptes et livrets et sera déduit du passif qui s'élève à 105,78 € donc il en restera quand même. On remercie Maître PALENC, Notaire à HYERES de nous avoir transmis cette bonne nouvelle et je vous demande en conséquence d'approuver le principe de ce legs, sous réserve bien sûr, qu'après un inventaire définitif de la succession, ne laisse pas apparaître de passif parce que vous savez que lorsque vous acceptez un legs c'est sous réserve parce que si le passif est supérieur, cela serait une mauvaise nouvelle et ainsi je vous demande de m'autoriser à signer cet acte.

**M. DI RUSSO** : Simplement c'est sur la délibération n°102 qui concerne l'indivision TORNATO, alors comme j'ai la procuration de Mme TORNATO, je ne sais pas si cela concernait Mme TORNATO, je voulais simplement dire que je n'étais pas là et je ne prenais pas part au vote, je ne sais pas s'il y avait une incidence.

**M. LE MAIRE** : C'est noté.

Je mets aux voix ce legs : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 105 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin  
de l'Excelsior - Cession de terrain et échange de servitude entre la SARL LTD  
et la Commune**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est encore une cession de terrain pour permettre une servitude, c'est sur le terrain entre la SARL LTD et la Commune. C'est pour un accès à une petite promotion immobilière de cinq logements.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N°106 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Tarif récupération de fusées de détresse usagées et tarif prestations de grutage au Port de LA CAPTE.**

**M. BACCI** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : On fait le travail que les gens négligent de faire et puis il y a aussi ces opérations de grutage sur le Port de la Capte.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 107 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière - Approbation des contrats à durée déterminée d'agents saisonniers.**

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez le port Saint Pierre est devenu une régie à autonomie financière et c'est la raison pour laquelle maintenant lorsqu'il y a recrutement d'agent saisonnier, il faut approuver ces contrats à durée déterminée d'agents. Donc le nombre n'a pas du tout changé cela a été approuvé au conseil des ports, il n'y a rien à rajouter de particulier.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 108 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière - Recrutement d'un agent en contrat de travail en formation par alternance.**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit du recrutement d'un agent en contrat de travail en formation par alternance, la formation dure deux ans et au bout de deux ans lorsque son alternance sera finie, son contrat ne sera pas renouvelé.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 109 - LOGEMENT- Concession d'Aménagement pour le  
Renouvellement Urbain du Centre-Ville 2012/2018 - Compte-rendu annuel  
à la collectivité - année 2013**

**M. LE MAIRE** : Vous avez ce document qui est très complet. Il vous donne tous les détails qui concernant l'OPHA-RU, le périmètre de restauration immobilière templiers nord dont nous avons parlé, la réhabilitation des locaux commerciaux, l'ensemble des dépenses et des recettes pour 2012.

Je voudrais néanmoins profiter de l'occasion pour saluer l'excellent partenariat avec l'ensemble de l'équipe de VAD tel que cela s'est concrétisé lors de la réalisation de l'Avenue Joseph Clotis et tel que cela se concrétisera lors de la réalisation toute proche du projet Joffre.

Je voudrais rappeler à ce propos qu'il ne faut pas oublier que sur Clotis, c'est VAD qui était notre maître d'œuvre délégué et qu'ils n'ont non seulement, je profite de la présence de la presse pour le répéter, pas dépassé d'un centime l'enveloppe qui avait été consacrée pour la réalisation des travaux et qu'ils ont d'autre part, tenu les délais d'un chantier qui était très complexe, parce que cela n'a pas été le revêtement qui a été le plus long mais il a fallu tout refaire dessous et refaire dessous cela ne rapporte pas de voix, entre parenthèses, par contre fermer la route pendant 8 mois cela en a fait perdre mais comme on pense à la ville, on a pensé à l'intérêt général, il fallait tout faire à la fois.

Je voudrais aussi rappeler que même le temps s'est mis de la partie puisqu'au-delà des 21 jours prévus d'intempérie, je pense que l'on avait vu large, ce ne sont pas moins de 40 jours d'intempérie donc pratiquement le double et malgré cela, on a fini les travaux avec trois jours d'avance.

Je crois que le partenariat entre la ville d'HYERES et VAD est ici un modèle de partenariat et que de nouvelles bases ont été lancées dans le partenariat entre la Ville et notre aménageur et que ce partenariat pourra faire école.

**Mme MOIZAN** : Cette concession avec VAD englobant certains points sur l'OPAH, la réhabilitation des logements, etc... et d'autres projets comme la Place Joffre ou l'Avenue Clotis, comme nous étions contre ces projets, je voterai contre, cela ne remet pas en cause le travail effectué par VAD, c'est pour cela que je prends la parole, pour expliciter ce vote contre, c'est plus par rapport à l'ensemble des projets, certains nous les approuvons, d'autres nous les avons réprouvés donc j'explique mon vote.

**M. LE MAIRE** : Je prends acte mais permettez-moi de le regretter.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**2 CONTRE : M. NOYER, Mme MOIZAN, Conseillers Municipaux**

**4 ABSTENTIONS : M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT,  
Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux**

**Mme MOIZAN** : Juste un petit aparté, les fontaines sur Clotis, elles ne fonctionnent pas !

**M. LE MAIRE** : Allez voir. Alors les fontaines de Clotis, c'est vrai qu'il y avait des travaux de mise au point, histoire de travailler dans la transparence puisqu'on parle d'eau, il y avait quelques joints qu'il fallait refaire et il a fallu un certain temps de séchage, 4 ou 5 jours, mais comme je pensais à vous, j'ai dit : il faut à tout prix que les fontaines fonctionnent mais attention ce n'est pas que ce matin que les fontaines fonctionnent, cela va fonctionner définitivement.

**AFFAIRE N°110 - LOGEMENT - Centre Ville - OPAH- RU 2012/2017 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les dossiers agréés et payés depuis le 1er juin 2012.**

**M. LE MAIRE** : Vous savez, ce sont pour ces immeubles qui sont refaits sur la Vieille Ville et il y a plusieurs opérations. La subvention totale de la région et de la ville aux propriétaires est de 17 744 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

Entre parenthèses, je ne peux pas vous cacher ma satisfaction et mon bonheur, lorsque je me promène sur la Place de la République, enfin pratiquement refaite et je rappelle simplement que cela a été une opération volontariste, qui a duré deux ans et demi, volontarisme de la municipalité pour que cette place reprenne son lustre d'antan.

Je voudrais aussi rappeler que la réhabilitation du 9, Place de la République, c'est aussi le fruit de la collaboration entre la ville et VAD.

**AFFAIRE N° 111 - SANTE PUBLIQUE - Charte de labellisation tourisme  
et handicap**

**M. LE MAIRE** : C'est un dossier qui avait été initié par la « copine » de Mme Monfort puisqu'elle me dit que c'est sa « copine », Mme Colin, je la remercie comme quoi le travail que l'on fait est récompensé.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTEE A L'UNANIMITE (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 112 - SANTE PUBLIQUE - Qualité des eaux de baignade -  
Convention avec TPM**

**M. LE MAIRE** : C'est ce que l'on fait tous les ans, cela nous permet d'avoir un laboratoire qui agit de façon ultra rapide et lorsqu'il y a une alerte de pollution sur l'une des plages, bien sûr le Maire prend un arrêté de fermeture mais dans les quatre heures on peut avoir un résultat qui nous permet d'avoir une réactivité beaucoup plus rapide alors qu'autrefois lorsque c'était nous seuls qui nous en occupions parfois on était obligé en période de forte présence touristique, de fermer une plage pendant trois, quatre jours et cela était ennuyeux.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTEE A L'UNANIMITE (42 VOIX)**

**AFFAIRE N° 113 - PREVENTION ET SECURITE - Dispositif de stationnement  
résidentiel - Ouverture du dispositif aux habitants du Centre Ancien**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit du dispositif de stationnement résidentiel que nous avons adopté il y a quelques mois, il concernait toute la partie victorienne, on s'est rendu compte qu'il n'a pas recueilli le succès que l'on escomptait, par contre il y a une forte demande qui a été faite par la vieille ville et c'est la raison pour laquelle, étant donné qu'il y a des places disponibles, nous avons décidé de l'étendre aussi aux habitants de la vieille ville.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTEE A L'UNANIMITE (42 VOIX)**

Avant de lever l'ordre du jour, j'avais une motion à soumettre à votre avis.

**AFFAIRE N° 114 – MOTION pour l'amélioration de l'application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage**

**M. LE MAIRE** : Cette motion concerne l'application de la loi du 5 Juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Je considère Mesdames et Messieurs que l'attaque en règle que nous avons subie il y a quelques semaines, lorsqu'on a eu pas moins de 3 endroits à la fois qui ont été envahis sur la Commune, que des personnes sans scrupules, se sont permis de marcher sur nos plages, de vandaliser des zones protégées à l'Ayguade, après avoir cassé une porte et ce, au nez et à la barbe de nos policiers municipaux dont je continue à rendre hommage. Je peux vous dire que l'accueil des gens du voyage sur Hyères n'est pas apprécié par cette communauté parce que l'on a des policiers municipaux valeureux, qui défendent notre Commune, je ne parle pas des autres, je parle des miens. Je n'ai pas dit qu'ils étaient plus valeureux qu'ailleurs, j'ai dit qu'ici ils sont très valeureux, ce n'est pas pareil.

On a eu aussi l'invasion du Mérou, qui est un endroit protégé et qui appartient au Conseil Général.

Nous avons l'invasion aussi d'un terrain privé, qui est le parking Biancotto, que nous louons. Quand on connaît la santé fragile des époux Biancotto, on se dit qu'ils ont été eux aussi ébranlés par cette situation d'attaque.

La Commune a décidé de se battre comme cela et c'est la raison pour laquelle, suite au dépôt d'un référé, une juge nous a donné raison, c'était sur la plage de l'Ayguade et ceci fera jurisprudence.

Depuis il n'y a plus de gens du voyage et ce que je peux vous dire c'est qu'on en attend encore 180 et que je crains le pire. Je crains le jour, je l'ai dit à M. le Préfet, lorsqu'il m'a reçu, que si tout le monde, si chacun ne prenait pas ses responsabilités, un jour un drame irréparable allait se produire.

Lecture de la délibération :

Comme vous avez pu le constater, très récemment, et comme la presse s'en est largement fait écho ces dernières semaines, des difficultés se sont récemment posées sur notre commune, du fait de l'accueil des gens du voyage. Si la loi du 5 juillet 2000 a tracé une perspective, défini des instruments et fixé des objectifs, il n'en demeure pas moins, qu'au quotidien, l'accueil et l'habitat des gens du voyage posent problème, notamment en ce qui concerne les procédures d'expulsion.

Certes, M. le Préfet du Var que j'ai rencontré dernièrement, à ce sujet, m'a assuré de son soutien et de l'intervention de l'Etat, mais il existe encore des imperfections en la matière.

Aussi, je souhaite suggérer un certain nombre de modifications à apporter à cette loi qui, si elle se doit de fonder un réel équilibre entre égalité des droits et rappel des devoirs, ne saurait permettre qu'en raison des particularités de leur mode de vie, certains de nos concitoyens s'exonèrent du respect des obligations et principes qui permettent la vie en société.

4 propositions pourraient être formulées :

**1 – La 1<sup>ère</sup> concerne la procédure d'expulsion préfectorale**, à laquelle la commune d'Hyères a fait appel récemment. Elle devrait être utilement complétée par la fixation d'un délai qui n'existe pas aujourd'hui, dans lequel le Préfet devrait prendre sa décision de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux.

**2 – La 2<sup>ème</sup> concerne l'identité des occupants** : En effet, les occupations illicites de terrain par les gens du voyage, posent la question du refus des occupants **de décliner leur identité** et donc, des difficultés en résultent quant à la mise en œuvre d'une procédure d'expulsion.

Vous conviendrez, en effet, qu'à partir d'un certain nombre d'occupants, il devient compliqué, pour des raisons d'ordre public précisément, de procéder à une évacuation forcée.

De plus, dans le cadre des actions que nous avons diligentées devant le juge administratif et le juge judiciaire, nous avons pu constater que les deux ordres de juridiction, s'ils acceptent la mise en œuvre d'une procédure contre des personnes non dénommées, divergent toutefois dans l'application de cette règle.

Aussi, il apparaît utile de prévoir une procédure d'expulsion spécifique contre les personnes non dénommées permettant le prononcé d'une expulsion contre un groupe de personnes.

L'occupation illicite pouvant également porter sur un ensemble de terrains relevant de statuts différents, il pourrait être pertinent d'unifier la procédure en la confiant à un juge unique.

**3 – La 3<sup>ème</sup> proposition concerne la question du recours à la force publique** : en effet, il est parfois difficile de procéder à une évacuation forcée à partir d'un certain nombre d'occupants, et il se peut que la commune se trouve face à un refus d'accorder le concours de la force publique émanant de Monsieur Le Préfet.

Dans ce cas là, il me semble important de prévoir que la remise en état des lieux se fasse aux frais de l'Etat ou à défaut avec une indemnisation automatique par ce dernier.

4 - Enfin, et ce sera notre 4<sup>ème</sup> proposition, je pense qu'il conviendrait également d'assouplir la loi qui prévoit que dès lors qu'une commune a transféré cette compétence à un E.P.C.I, ce qui est notre cas, elle ne sera jugée en conformité que dans la mesure où cet E.P.C.I aura réalisé l'ensemble des prescriptions du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage. La loi prévoit, en effet, que cette obligation de création d'aire d'accueil ne peut être satisfaite qu'à l'échelle intercommunale, dès lors que la compétence a été confiée à un E.P.C.I.

A mon sens, prévoir une conformité à l'échelle du bassin d'habitat devrait suffire pour permettre la mise en œuvre de la procédure accélérée d'évacuation par M. le Préfet.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande aujourd'hui, de donner un avis favorable à ces différentes propositions en vue de l'amélioration de l'application de la loi du 5 juillet 2000.

**Mme MOIZAN** : Tout le monde a conscience des difficultés que pose la venue des gens du voyage dans une commune : problèmes de sécurité et problèmes de trouble de l'ordre public lorsque le convoi des caravanes, etc... débarque, si je peux dire.

Au demeurant, c'est sur votre dernier point, il faut reconnaître que nous ne sommes pas en conformité au niveau de T.P.M., je ne parle pas de la ville, mais la compétence relève de T.P.M., avec l'accueil des gens du voyage et avec la loi de 2000. Il me semble difficile d'aller reprocher, cela n'a rien à voir avec des droits et des devoirs, je vous rejoins là-dessus, je ne vois pas pourquoi on va admettre que des gens cassent sans payer et que les autres payent pour eux, là je suis entièrement d'accord, mais il me paraît difficile d'aller reprocher aux gens du voyage de s'installer dans des terrains, même des terrains privés, enfin les terrains qu'ils trouvent alors que nous ne sommes pas en conformité avec leur accueil que la loi a prévu.

**M. LE MAIRE** : Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ?

**Mme MOIZAN** : L'aire de grand passage n'a pas été créée sur T.P.M., elle est où ?

**M. LE MAIRE** : Vous avez manqué un rendez-vous là.

**Mme MOIZAN** : Ce n'est pas une aire de grand passage, c'est l'aire de.....

**M. LE MAIRE** : Au mois de Mai, lors d'un conseil communautaire, M. Hubert FALCO a tapé sur la table en disant : « je veux qu'à l'entrée de l'été, la communauté d'agglomération soit en règle par rapport à la loi ». Il y a deux maires qui ont été tirés au sort pour chercher les terrains, parce que soi-disant nous avons du foncier, c'est le Maire d'HYERES et le Maire de la CRAU.

Je dois vous avouer qu'après avoir tourné dans tous les sens, entre les zones protégées, les petites fleurs, les petites grenouilles, etc.. on n'a rien trouvé à Hyères. Le maire de la Crau a eu le courage de trouver un terrain sur la Crau. Ce terrain a été aménagé dans l'urgence et dans les règles par T.P.M. Ce terrain a été reconnu comme aire d'accueil des gens du voyage par la Préfecture, en la personne de Monsieur RUDA qui est le Directeur en titre et malgré cela, je peux vous dire que lors de l'invasion, je pèse mes mots, d'HYERES, il y a trois semaines, il était occupé. Donc, je prends l'exemple d'un hôtel. Si vous avez un hôtel de dix chambres et que vous êtes le onzième à arriver et que vous dites : « je veux une chambre », on vous dit : « c'est complet », eh bien là, la chambre était complète, la loi dit : « vous allez ailleurs, sur un autre territoire », eh bien eux ils s'en moquent.

**Mme MOIZAN** : Donc là, nous sommes en conformité.

**M. LE MAIRE** : Oui Madame.

**Mme MOIZAN** : Alors je ne comprends pas votre dernier point.

**M. LE MAIRE** : Alors je vais vous expliquer le dernier point. Comme vous le savez, il faut deux aires d'accueil sur T.P.M. et une aire de grand passage. Une aire d'accueil est finie, c'est l'aire d'accueil de Six Fours puisqu'elle a été refaite deux fois. L'aire de grand passage est finie, c'est l'aire de la Crau....

**Mme MOIZAN** : Pour moi, c'est une aire d'accueil....

**M. LE MAIRE** : .... Et la deuxième aire d'accueil, c'est la Chaberte. A la Chaberte, il y a eu un peu de temps perdu parce qu'ils ont trouvé une maison gallo romaine, il y a eu des fouilles, qui a fait que le chantier a pris du retard et sera finalisé en fin d'année.

**Mme MOIZAN** : Donc on n'est pas en conformité.

**M. LE MAIRE** : Ne jouons pas sur les mots....

**Mme MOIZAN** : Je ne joue pas sur les mots.

**M. LE MAIRE** : C'est pour cela que la phrase avait sa raison d'être. Aujourd'hui, une aire d'accueil, c'est à peu près une trentaine de caravanes alors qu'une aire de grand passage, c'est 150 caravanes. Donc l'aire pour accueillir les 150 caravanes, elle existe, elle est à la Crau, lorsqu'elle est complète, la loi dit : « vous allez ailleurs » eh bien eux continuent à envahir. C'est là que je dis qu'il faut peut être que cette loi soit, plutôt que dire, de façon bête et disciplinée, étant donné qu'il y a l'aire d'accueil, cela ne concerne pas l'aire d'accueil, cela concerne l'aire de grand passage....

**Mme MOIZAN** : On va bientôt être en conformité, le problème ne se posera plus.

**M. LE MAIRE** : Ce que je peux vous dire c'est que c'est la première fois et cela je le dis moi comme le dit aussi bien le Maire de la Crau, que le Maire de la Londe, lorsque l'on a organisé la conférence de presse collective, que l'on a entendu un Préfet qui nous a dit qu'il ferait en sorte de faire respecter le droit et cela est à signaler.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**Mme MONFORT** : Une dernière question.

**M. LE MAIRE** : Non, mais allez-y, dites-moi.

**Mme MONFORT** : En plus cela va vous énerver avant le repas. Simplement, il y a eu la mise en place, une réunion de la Commission Locale de l'Eau, avec la mise en place du bureau et des vice présidents, je déplore que HYERES ne soit pas représentée au niveau des vice présidences et du bureau, donc je voulais simplement que vous m'expliquiez ce qui s'était passé pour que l'on disparaisse comme cela du gouvernement de la C.L.E.

**M. LE MAIRE** : Je trouve cela comique, je pense que quand même vous connaissez le dossier aussi bien que moi, en sachant que la CLE, le Comité Local de l'Eau a été relancé et n'a rien à voir avec la politique de gestion du syndicat qui va être créé, donc il y avait toutes les communes limitrophes du gapeau et du réal martin qui votaient, il n'y avait que les maires qui votaient parce qu'il n'y avait pas d'autres représentants et donc ce comité local de l'eau a élu, parce qu'il y avait une majorité de maires ruraux, le Maire de Pierrefeu, mon ami MARTINELLI à la présidence de la C.L.E.

Je peux continuer, c'était votre question, c'est ma réponse, c'était Georges MARCHAIS qui avait dit cela. Alors je continue. Ensuite, je n'ai même pas été candidat, cela ne servait à rien parce que vous aurez fait trop de plaisir que je n'ai que deux voix, la mienne et celle du Maire de la Crau, cela vous aurait fait trop plaisir donc je n'ai pas été candidat. Ensuite, la réunion suivante, on est rentré dans le vif du sujet, dans le côté important, c'est-à-dire, on a nommé le gouvernement de la C.L.E., les vice présidents, etc... donc certains responsables d'associations étaient candidats, des maires de villages ont été candidats et le maire de la Crau et le maire d'Hyères ont jugé bon de ne pas participer, bien sûr je participe aux réunions mais nous n'avons pas jugé bon d'être ni président, ni vice-président et de toute façon nous n'aurions pas été élus puisque « une voix, une ville ».

Par contre, il a bien entendu été décidé de relancer la création d'un syndicat d'études et de travaux qui avait été, je vous le rappelle, sabordé par Monsieur DI RUSSO et cela je ne suis pas le seul à le penser, je pèse mes mots, qui a été sabordé par Monsieur DI RUSSO et ensuite lorsque ce syndicat va être créé, nous allons discuter des statuts, c'est-à-dire, de la représentation des différentes communes et là nous irons dans le vif du sujet, parce qu'il n'est pas question, Mesdames et Messieurs, que la Ville d'HYERES, qui est complètement en aval du Gapeau, qui permettez-moi l'expression grossière, qui reçoit toutes les « bordilles » des autres, qui récupère tout, qui a le plus gros danger au niveau inondable, soit la seule, qui subisse les inconvénients et en particulier financiers.

Il faudra donc que chacun prenne ses responsabilités, il faudra que chacun dans ses proportions participe à ces dépenses, il faudra que chacun donne un peu de son foncier pour préparer aussi en amont, qu'il y ait des retenues d'eau qui permettent d'empêcher l'inondabilité plus bas et ce jour là, vous pourrez peut être critiquer mais aujourd'hui rien n'a démarré Mme MONFORT, désolé.

**Mme MONFORT** : Je suis désolée Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE** : Vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas grave.

**Mme MONFORT** : Non, vous vous trompez dans l'organisation de la C.L.E., de sa structure porteuse qui est le bassin versant du Gapeau qui est chargée de rédiger le SAGE....

**M. LE MAIRE** : Mais non.

**Mme MONFORT** : Mais si. Pour donner une comparaison, la CLE c'est le législatif, le syndicat du bassin versant, c'est l'exécutif. Ne me dites pas que vous considérez que ce n'est pas important que la Ville d'HYERES soit dans l'organisme décideur et législatif de la gestion de l'eau sur le bassin versant du Gapeau. La commission locale de l'eau, c'est elle qui décide et c'est elle qui commande et HYERES n'est pas présente, vous n'avez aucune responsabilité au niveau des décisions fondamentales et sélectives pour nos agriculteurs, pour l'urbanisme de la plaine du bas gapeau, nous sommes totalement absents et nous le paierons très cher....

**M. LE MAIRE** : D'abord, nous ne sommes pas absents puisque j'y suis. Je vais vous dire que cela me semble étonnant qu'au bout de cinq ans, vous ayez aussi peu de maîtrise d'un dossier dont paraît-il vous vous êtes occupée à plein temps, c'est tout.

Ceci étant dit, Mesdames et Messieurs....

**M. DI RUSSO** : M. le Maire, vous accusez comme cela, encore, on ne peut pas vous répondre...

**M. LE MAIRE** : Je n'accuse pas, c'est la vérité.

Je vous souhaite à tous et à toutes un bon appétit. Je vous rappelle qu'il y a plusieurs animations et inaugurations ce week-end, j'espère que j'aurais le plaisir de vous y rencontrer.

Ce que je voulais dire aussi à propos des invitations, pour les élus de l'opposition ou de la majorité qui auraient pu penser, c'est important, qui n'ont pas reçu l'invitation pour Alzheimer, c'est qu'ils ont sûrement oublié d'aller relever leur boîte aux lettres.

**SÉANCE LEVÉE A 12 HEURES 10**



# Hyères

---

LES PALMIERS